



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

PROCES VERBAL

Conseil municipal du 23 juin 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 23 juin 2022, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 juin 2022 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Annie Costa-Nivaggioli à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Christian Bacci, Marie-Noëlle Nadal à Stéphane Vannucci, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Paul Mancini à Jean-Pierre Aresu, Emmanuelle Villanova à Caroline Corticchiato, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci.

**Etaient absents :**

Madame Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Madame Isabelle Feliciaggi, Madame Vanina Angelini-Buresi, Monsieur Etienne Bastelica.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance. Monsieur le maire ouvre la séance, fait procéder à l'appel et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Procès-verbal du conseil municipal du 25 avril 2022 est adopté.

Monsieur le maire donne ensuite connaissance au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2020 dans le cadre des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités Territoriales

Numéro	Date	Objet
2022_049	26/04/2022	Concession n° 2797 au plan T-83 concession d'une durée de 15 ans de terrain dans le cimetière communal lieu-dit Saint Antoine
2022_050	26/04/2022	Prise en charge des frais d'obsèques de Mme Véronique Giacometti
2022_051	29/04/2022	Conception / réalisation de l'Extension du parking public du Diamant et requalification de la place Charles De Gaulle Sélection des candidats autorisés à remettre une offre et fixation des primes aux participants
2022_052	03/05/2022	Fixation de la quantité et du prix de vente d'objets dérivés pour la boutique du Palais Fesch musée des Beaux-arts, fixation de la quantité pour les échanges intermusées.
2022_053	05/05/2022	Portant règlement d'honoraires à la SCP Roberto Rudi de l'état de frais et émoluments dus dans l'affaire Blanchand (signification jugement)
2022_054	05/05/2022	Portant règlement d'honoraires à la SCP Roberto Rudi de l'état de frais et émoluments dus dans l'affaire Tomasi (notification)
2022_055	05/05/2022	Portant règlement d'honoraires à la SCP Roberto Rudi de l'état de frais et émoluments dus dans l'affaire Société Orange (déclaration de préemption)
2022_056	05/05/2022	Portant règlement d'honoraires à la SCP Roberto Rudi de l'état de frais et émoluments dus dans l'affaire SCI CAPO & OLIVETTI (assignation)
2022_057	05/05/2022	Portant règlement d'honoraires à la SCP Roberto Rudi de l'état de frais et émoluments dus dans l'affaire Moorea (procès-verbal de constat)
2022_058	05/05/2022	Portant règlement d'honoraires à la SCP Roberto Rudi de l'état de frais et émoluments dus dans l'affaire JL NAPO (signification arrêt)
2022_059	05/05/2022	Portant règlement d'honoraires à la SCP Roberto Rudi de l'état de frais et émoluments dus dans l'affaire FARINACCI (Procès-verbal de constat)
2022_060	05/05/2022	Portant règlement d'honoraires à la SCP Roberto Rudi de l'état de frais et émoluments dus dans l'affaire LENTALI (Procès-verbal de constat)
2022_061	10/05/2022	Mise à disposition de terrains au profit de l'association CPIE (Site des Milelli)
2022_062	13/05/2022	Portant modification de la décision attributive de concession contrant n° 2793 au plan T-39 d'une superficie de 6m <sup>2</sup> cimetière communal Saint Antoine d'une durée de 50 ans
2022_063	16/05/2022	Autorisation donnée au maire de signer avec Corsovia une convention de location d'un terrain nu.
2022_064	18/05/2022	Concession n° 2798 au plan T-85 concession d'une durée de 15 ans de terrain dans le cimetière communal lieu-dit Saint Antoine
2022_065	19/05/2022	Concession n° 2799 au plan T-86 concession d'une durée de 50 ans de terrain dans le cimetière communal lieu-dit Saint Antoine
2022_066	25/05/2022	Fixation de la quantité et du prix de vente d'ouvrages pour la boutique du Palais Fesch musée des Beaux-arts, fixation de la quantité pour les échanges intermusées.

2022_067	03/06/2022	Convention d'occupation de locaux scolaires avec M. Antoine Carli
2022_068	03/06/2022	Convention d'occupation de locaux scolaires avec M. Romain Colonna
2022_069	03/06/2022	Portant modification de la décision attributive de concession contrat n° 1286 au plan A-76.2 d'une superficie de 6m <sup>2</sup> cimetière communal Saint Antoine d'une durée perpétuelle
2022_070	07/06/2022	Portant modification de la décision attributive de concession contrat n° 2094 au plan Q-194.5 d'une superficie de 3m <sup>2</sup> cimetière communal Saint Antoine d'une durée perpétuelle
2022_071	08/06/2022	Cession à l'euro symbolique de quatre viviers de l'ancienne halle aux poissons à la mairie de Calvi
2022_072	08/06/2022	Cession à l'euro symbolique de deux bancs à poisson de l'ancienne halle aux poissons à la commune d'Ile-Rousse
2022_073	08/06/2022	Fixation de la quantité et du prix de vente d'objets dérivés pour la boutique du Palais Fesch musée des Beaux-arts, fixation de la quantité pour les échanges intermusées.
2022_074	09/06/2022	Portant la conclusion d'un contrat de bail avec la SAS INFRACOS, concernant l'installation d'équipements techniques sur une partie de la parcelle cadastrée section CP n°134.
2022_075	10/06/2022	Organisation d'un concert caritatif au profit de l'Ukraine
2022_076	10/06/2022	Prise en charge des frais de transport et d'hébergement de Monsieur Philippe REGNIER, directeur de la rédaction du Art Newspaper à l'occasion du vernissage au Palais Fesch de l'exposition La Grande Bellezza et de la remise du prix du Livre d'Art dans le cadre des rencontres littéraires Racines de Ciel
2022_077	13/06/2022	Concession n° 2800 au plan T-CM14 concession d'une durée de 15 ans de terrain dans le cimetière communal lieu-dit Saint Antoine
2022_078	15/06/2022	Prise en charge des frais de transport et d'hébergement de Monsieur Christophe Rioux journaliste au Quotidien de l'Art à l'occasion du vernissage au Palais Fesch de l'exposition La Grande Bellezza et de la remise du prix du Livre d'Art organisés conjointement
2022_079	16/06/2021	Concession n° 2801 au plan T-87 concession d'une durée de 15 ans de terrain dans le cimetière communal lieu-dit Saint Antoine
2022_080	20/06/2022	Portant régularisation de la décision attributive de concession contrat n°1003 au plan M42 d'une superficie de 6 m <sup>2</sup> cimetière communal Ancien d'une durée perpétuelle

DATE	Décisions Marché public
26/04/2022	Maîtrise d'œuvre pour le suivi et la réalisation des ouvrages hydrauliques du Vazzio
26/04/2022	Fourniture de denrées alimentaires pour tous les services de la ville d'Ajaccio - relance lot 20 Poissons frais
26/04/2022	Fourniture de denrées alimentaires pour tous les services de la ville d'Ajaccio - relance lot 13 charcuterie fraîche

28/04/2022	Accord-cadre marchés subséquents : Prestations de nettoyage des bâtiments communaux - lot 2 : bâtiments accueillants de jeunes
29/04/2022	Travaux, divers d'entretien, de rénovation, et de construction des bâtiments et équipements communaux, de la ville d'Ajaccio et compte
03/05/2022	Marché subséquent n°61 : Fruits et légumes frais, secs et de 5e
10/05/2022	Fourniture de denrées alimentaires pour tous les services de la ville d'Ajaccio - lot 5 : viande fraîche
10/05/2022	Fourniture de denrées alimentaires pour tous les services de la ville d'Ajaccio - lot 6 : produits laitiers
10/05/2022	Fourniture de denrées alimentaires pour tous les services de la ville d'Ajaccio - lot 11 : épicerie produits féculents bio
10/05/2022	Fourniture de denrées alimentaires pour tous les services de la ville d'Ajaccio - lot 12 : préparations alimentaires surgelées
10/05/2022	Accord-cadre marchés subséquents : Prestations de nettoyage des bâtiments communaux – Lot 1 : bâtiments administratifs
11/05/2022	Construction d'un pont urbain et d'une agora couverte dans le quartier des Cannes - LOT 6
11/05/2022	Construction d'un pont urbain et d'une agora couverte dans le quartier des Cannes - LOT 5
11/05/2022	Travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore -
12/05/2022	Accord-cadre à marchés subséquent : Transport et manutention d'œuvres d'art
12/05/2022	Accord-cadre à marchés subséquent : Transport et manutention d'œuvres d'art
13/05/2022	Accord-cadre à marchés subséquent : Transport et manutention d'œuvres d'art
16/05/2022	Marché subséquent n°1 : Transport et manutention de 12 œuvres d'art du Palais Fesch-Musée des beaux-arts au CICRP de Marseille
16/05/2022	Marché subséquent n°62 : Fruits et légumes frais, secs et de 5ème
18/05/2022	Marché subséquent n°1 à l'accord-cadre n°2022V038 Nettoyage Multi-Accueil du parc Berthault
23/05/2022	Fourniture d'outillage et de matériel thermique, d'arrosage et électrique pour les services de la Ville d'Ajaccio - Lot 2 Matériel
23/05/2022	Fourniture d'outillage et de matériel thermique, d'arrosage et électrique pour les services de la Ville d'Ajaccio - Lot 3 Matériel électrique de jardinage
23/05/2022	Fourniture de végétaux - lot 10 : Bulbes
24/05/2022	Accord-cadre à bons de commande : Acquisition de machines de nettoyage de voirie -lot 1 groupe de lavage haute pression sur
24/05/2022	Accord-cadre à marchés subséquent : Acquisition de machines de nettoyage de voirie-lot 2 balayeuse aspiratrice de voirie d'occasion
24/05/2022	Fourniture d'huiles de liquide de refroidissement et de graisses pour les véhicules de la ville d'Ajaccio
24/05/2022	Hébergement, maintenance logicielle, assistance du matériel radio électrique du réseau DMR sur les sites concernés et du logiciel TRBOnet et acquisitions complémentaires pour la Ville d'Ajaccio
24/05/2022	Vérification, entretien, maintenance : Extincteurs, robinet d'incendie armé et trappes de désenfumage
02/06/2022	Marché subséquent n°63 : Fruits et légumes frais, secs et de 5e
01/06/2022	Marché subséquent n°1 à l'accord-cadre 2022V051 : Nettoyage des locaux de la DGST

08/06/2022	Schéma directeur du stationnement au cœur de Ville
08/06/2022	Marché subséquent n°2/1 : Transport et manutention d'œuvres d'art à destination de l'exposition temporaire estivale 2022 "L'Art à Rome au XVIIIe siècle, 1700-1758" au Palais Fesch Musée des Beaux-Arts
08/06/2022	Marché subséquent n°1 : Acquisition de balayeuse aspiratrice de voirie d'occasion
08/06/2022	Etude préopérationnelle à une politique d'intervention sur l'habitat privé dans le cadre du programme action cœur de ville sur le territoire de la ville d'Ajaccio
13/06/2022	Marché subséquent n°64 : Fruits et légumes frais, secs et de 5e
15/06/2022	Location longue durée et courte durée de véhicules pour la Ville d'Ajaccio Lot 2 : Location de courte durée de véhicules type fourgon
15/06/2022	Location longue durée et courte durée de véhicules pour la Ville d'Ajaccio Lot 7 : Location de courte durée de véhicules type petit
17/06/2022	Marché subséquent N°2 lié à l'accord-cadre n°2022V051 : Prestations de nettoyage des bâtiments communaux, Locaux, Silvani
17/06/2022	Marché subséquent N°3 lié à l'accord-cadre n°2022V051 : Prestations de nettoyage des bâtiments communaux Locaux CTM
17/06/2022	Marché subséquent N°4 lié à l'accord-cadre n°2022V051 : Prestations de nettoyage des bâtiments communaux, Locaux, DPE
17/06/2022	Marché subséquent N°5 lié à l'accord-cadre n°2022V051 : Prestations de nettoyage des bâtiments communaux Locaux Fieschi
17/06/2022	Marché subséquent N°6 lié à l'accord cadre n°2022V051 : Prestations de nettoyage des bâtiments communaux Prestations occasionnelles de nettoyage
17/06/2022	Marché subséquent N°7 lié à l'accord cadre n°2022V051 : Prestations de nettoyage des bâtiments communaux Locaux

### **Discours de M. le maire**

Mes chers collègues, vous imaginez bien qu'aujourd'hui, c'est avec beaucoup d'émotion que je préside ce conseil municipal. Dimanche, les électrices et les électeurs de la première circonscription de la Corse-du-Sud ont décidé de m'élire député de notre territoire. C'est une émotion que j'avais connue, il y a 10 ans, mais ce n'était pas dans le même contexte. Car entre-temps et depuis 2014, les Ajacciennes et les Ajacciens m'ont à 3 reprises, élu maire. C'est donc aujourd'hui pour moi, un moment très particulier de ma vie politique, de ma vie d'homme, de la vie collective que j'ai su créer, et que nous avons su créer ensemble depuis plusieurs années. Et dans un premier temps ce que je voudrais dire, c'est la gratitude qui est la mienne. Une gratitude vis-à-vis du peuple. J'ai eu l'occasion de le dire. Remporter un scrutin, c'est toujours quelque chose de très particulier. Quel que soit le scrutin. Que ce soit une élection cantonale, certains d'entre nous, on gagne ici. Que ce soient les élections législatives, ou une élection municipale, c'est un moment toujours très particulier. Mais ce dimanche, cela avait, et ce pour la première fois de ma vie, une résonance, des conséquences bien plus fortes, bien plus décisives que par le passé. Dans quelques jours, la loi prévoit qu'on ne peut pas exercer en même temps les fonctions de parlementaire et des fonctions d'exécutifs locaux. Il est donc nécessaire de se conformer à cette loi et selon toute vraisemblance, puisqu'aucun recours n'a été déposé. Je remettrai au préfet de Corse, ma démission du poste de maire d'Ajaccio. Alors je ne vais pas parler de ce rapport, que j'ai avec cette institution, je le ferai dans d'autres circonstances. Je vais parler des rapports que j'ai d'abord avec vous, conseillers et conseillères de toutes tendances politiques réunies depuis 2014. Il y a eu des moments difficiles parce que c'est le débat démocratique qui veut ça. Parfois, nous ne sommes pas d'accord et parfois le ton peut monter. Que ce soit sur la première mandature qui était très courte. La 2e qui a été 2015 et 2020. Et celle-ci qui a débuté en 2020 dans une période bien

particulière. Je veux dire merci à celles et ceux qui durant ces deux mandatures ont été à mes côtés, et qui ont servi la ville. Merci à celles et ceux qui entre 2014 et 2020 l'ont fait. C'était un mandat initiatique où nous avons découvert la gestion à cette belle ville, ses difficultés, ses épreuves, mais également ses joies et elles furent nombreuses. Ses peurs, il y en a quelques-unes et elles demeurent. Je veux remercier cette majorité depuis 2020, qui m'accompagne, qui a été désignée dès le premier tour le 15 mars ; d'une année bien particulière. Je remercie les oppositions, d'où qu'elles viennent et quelle qu'elles soient de 2014 à aujourd'hui, parce qu'il n'y a pas de démocratie, sans combat d'idées et il n'y a pas de démocratie qui vaille sans majorité et opposition. Les débats sont parfois houleux, mais je pense qu'au bout du compte, nous avons trouvé notre modus vivendi. Ce que je veux dire, c'est que j'ai été à votre place. C'est un mandat essentiel et nécessaire que celui de conseiller municipal d'opposition. C'est un mandat de base et je m'apprête non pas à vous rejoindre dans l'opposition, mais à vous rejoindre dans ce beau mandat de conseiller municipal qui fut le premier, qui m'ait été donné d'exercer en 2008. Je voudrais également avoir une pensée pour cette mandature-là, puisque c'est la première fois que j'avais l'honneur d'être un élu du peuple et commencer par ce si beau mandat que celui d'être un conseiller de sa ville, c'est quelque chose de particulièrement important. Je m'apprête donc, avec beaucoup d'émotion, à redevenir ce conseiller municipal. Je veux parler à travers vous la représentation démocratiquement choisie aux Ajacciennes et aux Ajacciens. Depuis plus de 10 ans, je concours, soit en binôme, soit à la tête de liste, à des compétitions électorales. J'ai été candidat à des municipales, à des cantonales, à des législatives et à une territoriale. Pas une seule fois le peuple d'Ajaccio, ne m'a mis derrière. C'est un lien fort qui s'est exprimé dans les différents mandats que j'ai pu exercer au département de la Corse-du-Sud, à l'Assemblée nationale, ou ici même, ou à la Capa. Je veux leur dire tout simplement la chose suivante, c'est que, bien que je ne sois plus dans quelques semaines, le premier magistrat de la ville, je resterai avant tout un Ajaccien fier et déterminé à siéger ici, dans ce conseil municipal pour défendre les idées que j'ai toujours portées. Accompagner la majorité municipale dans la poursuite des projets, que nous avons initiés ensemble. C'est tout simplement, c'est toujours avec cet amour et cette fierté si particulière d'appartenir à cette ville que je continuerai d'exercer mes fonctions. Il s'avère que depuis hier, je pense que le groupe auquel j'appartiens à l'Assemblée nationale, m'a fait à titre personnel, un grand honneur. Et je veux bien croire qu'au-delà de ma modeste personne, c'est bien de la ville, c'est bien cette circonscription qui m'a porté à l'Assemblée nationale dimanche dernier. Et c'est bien de la Corse dont il s'agit également. Depuis plus de 20 ans, nous n'avions pas eu la possibilité d'avoir un élu de la Corse président de groupe parlementaire. J'entends bien mener cette action dans le droit fil de ce que j'ai exprimé pendant cette campagne électorale et dans le droit fil de l'action publique que je mène depuis maintenant, plus d'une décennie. Des résultats, du travail, de l'écoute, du partage. Imaginez-vous bien aujourd'hui donc, cette émotion est sincère, elle est véritable et particulière. Mais je n'abandonnerai jamais Ajaccio, je resterai parmi vous, ici, en tant que conseiller municipal, mais surtout en tant que citoyen, en tant que père de famille, en tant qu'époux et fils, en tant qu'ami parce que cette ville je l'ai au plus profond de mes tripes et je mourrai ainsi. C'est ce que je voulais vous dire aujourd'hui. Dans quelques semaines, nous serons amenés à élire un nouveau maire, à élire les 14 adjointes et adjoints qui l'accompagneront dans sa mission quotidienne. Et pour ce qui me concerne bien que des tâches importantes, m'occupent pendant les semaines, mois ou années qui viennent dans le cadre de mes fonctions de parlementaire, je ne cesserai pas dans le cadre de la mandature, qui nous amène jusqu'en 2026, d'être parmi vous dans le débat municipal dans le débat intercommunal, je parlerai samedi à nos collègues de l'intercommunalité de la CAPA et en cela, je voudrais conclure par ce mot simple, si simple merci.

### **Interventions :**

**M. Casalta :** « Merci Monsieur le maire. Je vais essayer de dire quelques mots au nom de notre groupe. La cession municipale à laquelle nous participons ce soir est de notre point de vue et vous l'avez souligné par votre discours introductif éminemment politique. En effet elle vient clôturer un cycle électoral intense dans lequel nous sommes entrés depuis décembre 2015. Nous allons maintenant connaître une période de 4 années sans échéance enfin presque, car je ne pense pas

que les élections européennes vont déchaîner les foules et les passions. Ce sera donc une séquence assez inédite. C'est un moment important puisque cette session intervient quelques jours après que le scrutin législatif a rendu son verdict. Celui-ci va modifier de manière significative la composition de notre assemblée. C'est la dernière session de Laurent Marcangeli en qualité de maire de notre ville au moins pour le temps que durera cette mandature législative. Je voulais à cette occasion vous souhaiter nos meilleurs vœux de réussite et de succès dans vos nouvelles fonctions dans l'intérêt de la Corse et des Corses. C'est également probablement, même si nous n'en sommes pas sûr, la dernière session de Monsieur Stéphane Sbraggia en tant que premier adjoint outre les autres modifications relatives à la structure de l'exécutif communal qui en découleront inévitablement. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons faire l'économie d'une rapide analyse du dernier scrutin en ce qui concerne Aiacciu et la communauté d'agglomération du pays ajaccien. Quels enseignements peut-on en tirer ? En premier lieu l'évidence de l'abstention qui s'impose à nous comme étant incontestablement la grande gagnante de ces élections en Corse plus qu'ailleurs et en Corse du sud encore davantage. Outre la lassitude due à la succession effrénée des élections depuis une dizaine d'années cela confirme pour ceux qui en doutaient encore la défiance des administrés à l'endroit des élus, à l'endroit des institutions et à l'endroit du fait politique en général. En second lieu nous pouvons noter avec tristesse la progression des idées d'extrême droite matérialisée par les scores enregistrés par le rassemblement national dans les 2 circonscriptions de Corse-du-Sud. C'est tout aussi inquiétant pour notre groupe, car nous nous situons à l'opposé des valeurs prônées par les affidés des Le Pen et consorts. Enfin, et c'est le point le plus important de notre analyse la poussée nationaliste matérialisée par la progression du score de Paul André Colombani, votre collègue, et la percée intéressante de Romain Colonna qui a frôlé l'élection au Palais Bourbon. Cette progression a pour corollaire le recul significatif des suffrages en votre faveur et votre victoire en demi-teinte. Vous l'avez d'ailleurs admis en invoquant une étiquette difficile à porter. En réalité Monsieur le maire vous n'êtes élu député qu'à la faveur de notre division et nous disons également que si nous avions su mettre un mouchoir sur nos désaccords il y a un peu plus de 2 ans la composition de notre conseil municipal aurait été aujourd'hui radicalement différente. Chacun poussera le curseur des "si" jusqu'où il le souhaitera, mais au-delà de la politique fiction il y a les convictions les miennes et celle de bien d'autres qui pensent qu'Aiacciu mérite aujourd'hui que l'on enclenche une dynamique de rassemblement par le travail, une dynamique transpartisane incluant les forces nationalistes traditionnelles qui concentrent, mais aussi ceux qui ne se reconnaissent pas dans les logiques d'appareil. Une dynamique disais-je incluant surtout les acteurs de la société civile dans les domaines associatifs, culturels économiques qui veulent préserver et valoriser leur ville en refusant la mise à l'encan de notre richesse environnementale et immatérielle et qui ne se reconnaissent pas dans la gestion de cette ville par votre majorité depuis près de 8 ans maintenant. (Avà ci voli à piantà cù i divizioni, incù i disputi, incù a pulitichella. Pudemu pruona un'alternativa pà a nostra cità mittendu in ballu un prughjettu novu à prò di l'intaressu cumunu è per avà un semi mancu capaci di parlà trà di noi. In carrughju, a ghjenti mi dicenu « ma seti scemi ! vi liticheti pà nulla, tuttu u mondu si n'impippa. Mittitevi d'accunsentu una volta pà tutti ». Semi numarosi à pinsà cusì, à pinsà ch'un pudemu più stà..lascendu passà u tempu. Ci voli avà à avè u spiritu, ciò chì ci teni : travaghjà inseme naziunalisti o nò pà ogni ghjornu, pà a nostra cità.)

Maintenant, il faut arrêter avec les divisions, avec les disputes, avec la politique de bas étage. En mettant un route un projet nouveau, nous pouvons proposer une alternative pour notre ville en faveur de l'intérêt commun et pour l'instant nous ne sommes même pas capables de parler entre nous. Dans la rue les gens me disent « mais vous êtes fous. Vous vous disputez pour rien et tout le monde s'en moque. Mettez-vous d'accord une fois pour toutes ». Nous sommes nombreux à penser ainsi, à penser que l'on ne peut plus rester comme cela en laissant le temps passer. Maintenant, il faut avoir l'esprit qui nous unit de vouloir travailler ensemble, nationaliste ou non, chaque jour pour notre ville. »

**M. Miniconi :** « Très modestement je voulais vous féliciter. C'était peut-être la dernière occasion de dire « Monsieur le maire ». Il est important que vous défendiez les couleurs de la Corse. Vous avez dit que vous aimiez la Corse, que vous étiez Ajaccien, j'espère que vous n'oublierez

pas. J'espère que vous nous aiderez à obtenir des avancées significatives pour la Corse, des avancées institutionnelles. Je vous souhaite évidemment le meilleur pour Paris. Je voudrais juste revenir sur ce qu'a dit Jean-François Casalta concernant le taux d'abstention qui est nationale, mais, qui chez nous est très important. Ça met un peu à mal nos institutions parce que la démocratie représentative qui est un des fondements de nos institutions ne marche pas. Peut-être faut-il s'interroger sur le rôle de l'action publique. Il faut être au plus près de la population, au plus près des gens, au plus près de ceux qui souffrent, au plus près des réalités du terrain. C'est un vrai problème parce s'il n'y a plus de démocratie représentative les extrêmes montent. Ils peuvent finalement poser des questions que beaucoup de personnes se posent sans apporter les bonnes réponses. La montée du front national qui a essayé de toucher certains points qu'on n'a pas su développer et qui sont prégnants en Corse comme la dépossession de la terre, le retour de la culture, la spéculation immobilière. En clair l'appauvrissement matériel, humain, social de notre île. Si nous n'apportons pas rapidement des réponses, ces mouvements vont se développer. Enfin et Jean-François Casalta l'a rappelé, il y a une constante nationaliste sur la région d'Ajaccio aux alentours de 30% on l'a vérifié aux élections municipales et encore vérifié à l'élection législative. On avait initié il y a 2 ans une liste plurielle. Ça commence à payer je pense que maintenant les nationalistes peuvent se rassembler et s'ouvrir à toutes les personnes de bonne volonté. »

**M. le maire :** Vous vous êtes adonnés tous les deux à une part d'analyse électorale. Malgré quelques difficultés notamment dans une ou deux communes de l'agglomération du pays ajaccien ma candidature et celle de Xavier Lacombe étaient peu ou prou de plus de 2000 voix d'avance sur celles de Monsieur Colonna que je tiens à saluer, tout comme je tiens à vous remercier à toutes et à tous des messages de sympathie et de félicitation que vous m'avez fait passer. Je n'ai pas été en mesure pour des raisons que vous comprendrez de pouvoir vous répondre en temps et en heure, mais je tenais à vous remercier chaleureusement pour ces témoignages, quels que soient les bancs que vous occupez dans cet hémicycle. J'ai pu constater dans la partie la plus rurale de la circonscription des votes différents de ceux que j'avais pu constater en 2012 et même en 2017, mais dans un contexte différent puisque la candidature nationaliste pour seulement 13 voix, Monsieur Carrolaggi, n'avait pas été en capacité d'être au second tour face au député précédent. Je ne vais pas me cacher uniquement derrière l'étiquette. Au moins, pourriez-vous reconnaître qu'eu égard à ce qui s'est passé les 10 et 24 avril dernier sur la Corse, sur cette inscription et plus particulièrement sur cette ville qu'il y a eu un vote massif contre le président de République. Je l'ai compris comme tel en tout cas. Il y avait un vote favorable pour Madame Le Pen, mais aussi un vote contre le président de la République. J'ai d'ailleurs expliqué pendant ma campagne que les résultats de l'élection présidentielle n'avaient pas été sans m'interroger, m'interpeller. Dans ce contexte politique national, des représentants éminents de la majorité présidentielle ont été battus sèchement dans des territoires qu'ils connaissaient bien et qu'ils maîtrisaient depuis des années. La logique de premier tour habituelle que nous avons tendance à voir après une élection présidentielle ne s'est pas ressentie puisque seul un quart des électeurs sur l'ensemble du territoire français ont apporté leur soutien au candidat de la majorité présidentielle. Je sais que j'ai été cité par l'un d'entre vous, mais j'ai l'habitude de dire et je continue de dire que chaque élection comporte sa part de différences. Les enjeux législatifs ne sont pas les enjeux régionaux et ne sont pas les enjeux communaux. Le vote pour les candidats du rassemblement national n'est pas nouveau. Il est en progression. Il y a 5 ans Monsieur Nadizi faisait un score assez significatif au premier tour et il y a 10 ans Monsieur Risticoni faisait lui aussi un score à 2 chiffres devançant d'ailleurs les 2 candidats nationalistes, M. Leonetti et Monsieur Colonna qui étaient candidats face à moi dans cette compétition que j'ai remportée. Nous avons vu l'an dernier à l'occasion d'une élection territoriale que les Corses votaient différemment quand il s'agissait d'élire leurs conseillers à l'Assemblée notamment concernant cette famille politique. Nous avons vu également une gauche très faible sur notre territoire contrairement à la petite poussée que nous avons vu sur le reste avec quand même une alliance qui ne s'est pas formalisée ici, mais qui même si on additionne les candidats est très loin des scores obtenus par ailleurs et précédemment par cette famille politique dans cette circonscription et même dans notre ville puisque je vous le rappelle il y a 8 ans cette famille politique était aux responsabilités municipales et intercommunales. J'ai pu constater le soir du

premier tour de cette élection qu'en dépit des divisions du premier tour la mayonnaise contre moi a plutôt bien pris. Je n'ai pas entendu un candidat ou une candidate appeler très clairement à voter pour la candidature qui était la mienne avec Xavier Lacombe. Quand on part à moins de 34% et dans ces conditions-là je me dis aussi peut-être, n'en déplaise, que les jeunes ont voulu que je gagne cette élection. Peut-être parce que ma personnalité les a convaincus et peut-être aussi que le travail qui est effectué ici et à la CAPA, contrairement à ce que vous venez de dire, a tendance au contraire élection après élection à être majoritaire. L'année dernière, sur cette circonscription la liste que je conduisais est arrivée en tête. Elle est arrivée en tête même dans la deuxième. Cette année si on compare à une élection municipale, et je vous dis qu'il ne faut pas comparer, je pense qu'un maire élu à 56% au second tour d'une élection municipale ce n'est pas mauvais. J'ai connu situation plus ardue en ce qui me concerne notamment lors de mon arrivée aux responsabilités, mais je vais vous dire une chose. Vous vous êtes aperçu qu'il y a eu des élections plus serrées que la mienne dans les 4 circonscriptions. Vous vous êtes peut-être aperçus que l'attitude qui a été la mienne dimanche n'était pas teintée de triomphalisme et je vais vous dire pourquoi et là on va peut-être avoir un point d'accord fondamental. L'abstention est malheureusement majoritaire élection après élection et ça c'est une inquiétude profonde qui m'anime. Alors que faire ! Tout d'abord remercier encore une fois celles et ceux qui m'ont fait confiance dans un contexte très particulier. Je peux vous dire que là le fait d'être élu sur ce territoire comme je l'ai été dimanche n'est pas compris partout vu les résultats des élections présidentielles. J'ai voulu parler de vrais sujets. Des sujets qui sont, je crois, au cœur des préoccupations de la majorité de nos concitoyens. Le pouvoir d'achat, les problématiques de santé publique, l'éducation, l'avenir de nos enfants, l'environnement. Des questions, des inquiétudes des gens qui ne pensent pas la même chose, qui n'ont pas les mêmes préoccupations, mais globalement un certain nombre de sujets de cette nature. La Corse, son devenir, les discussions qui se dérouleront et dans lesquelles je prendrai, vous l'imaginez bien, toute ma part. Rien que ma part, mais toute ma part. Je pense à un certain nombre de sujets liés à notre développement économique et à la manière que nous avons de vivre ici, à ce que nous voulons en un mot pour l'avenir. Je prendrai ma part je vous le dis encore une fois. Ce que je voudrais vous dire également puisque cela a été évoqué, c'est que je ne pense pas que ce soit l'union des nationalistes qui fasse la différence. Moi je pense que c'est l'union des corses tous ensemble qui la fera. Il n'y a pas d'un côté le camp des vertueux et de l'autre ceux qui ne le sont pas. J'en veux pour preuve le recul du candidat Jean-Felix Acquaviva dans la 2e circonscription de Haute-Corse avec une élection à un cheveu ou deux. J'en veux pour preuve l'abstention massive sur la première circonscription de Bastia au premier tour avec un score sur la commune inférieur à celui que moi-même j'ai obtenu puisque Monsieur Castellani pour lequel j'ai le plus grand respect ne réalise qu'un score de 30% sur la ville de Bastia pourtant gérée par la famille politique nationaliste depuis 2014. Les chiffres électoraux on peut leur faire dire ce que l'on veut. Ce que je voulais dire aujourd'hui c'est que je suis empli de gratitude que je suis content que l'on ait cette discussion puisqu'avant tout nous sommes intéressés par la vie publique, la politique au sens noble du terme. La politique c'est aussi l'analyse. C'est aussi le fait que les élus soient amenés à dire ce qu'ils ressentent de leur côté. Moi je vois aujourd'hui une élection législative qui dans les 4 circonscriptions a donné plusieurs enseignements locaux, mais aussi les enseignements nationaux. Dans 4 ans l'équipe municipale arrivera au terme de son mandat et je suis persuadé aujourd'hui que là les enjeux ne seront pas du tout les mêmes. Je suis persuadé que quand les Ajacciennes et les Ajacciens voteront pour élire leurs conseillers municipaux ils ne vont pas chercher à comprendre qui est nationaliste, qui est de droite, qui est de gauche. Ils essayeront de voir des équipes cohérentes, des projets cohérents qui tiennent compte de notre Ville de ce qu'elle doit devenir et je pense que ce sera à l'aune de ces enseignements que nos concitoyens se prononceront. Ça laisse entrevoir la possibilité qu'un jour un homme ou une femme issue du mouvement nationaliste soit maire d'Ajaccio. C'est tout à fait possible ! Vous savez que ce n'est peut-être pas de ce côté-là que vous me trouverez, mais c'est possible. Ce n'est pas parce qu'il sera nationaliste. Ce sera parce qu'il est le meilleur ou la meilleure aux yeux des Ajacciennes et des Ajacciens pour porter un projet, pour défendre les couleurs de la ville. Ça aujourd'hui je voudrais vraiment le dire avec force parce que c'est peut-être une petite divergence que nous avons. Je ne crois pas que le prisme doit être uniquement basé sur ceux qui sont nationalistes et ceux qui ne le sont pas. J'en veux pour preuve que dans le cadre de mes

exercices politiques j'essaye de faire confiance et je donne des responsabilités également à des femmes et des hommes qui à un moment ou à un autre même au moment où je suis allé les voir ont plutôt des idées nationalistes. Moi ce qui m'intéresse c'est que les bonnes personnes soient aux bons endroits et à en tout état de cause encore une fois c'est un plaisir de discuter de cela. Je ne pense pas qu'il y a 10 ans lorsque j'ai gagné et que je suis venu dire aurevoir au conseil municipal puisque j'avais été touché par le cumul des mandats, si j'avais voulu en faire autant le droit m'en aurait été donné. C'est la preuve que malgré l'image parfois que l'on veut me faire porter de ma modeste personne je suis quand même un bon démocrate.

### Présentations par Monsieur Clément Lefèvre Co-Directeur de Stratéact', Madame Elsa Pizzato, Monsieur Jean-Marc Bichat.

#### Bilan de la concertation sur la future opération de la Miséricorde.

##### Interventions :

**M. Carrolaggi :** « Si c'était une étude de médecine, elle aurait été rejetée tout de suite. Vous nous parlez pendant une demi-heure d'une étude faite avec 17 ou 20 personnes. Je ne vois pas très bien l'intérêt de faire ça. Je ne sais pas quels sont vos critères pour que ce soit valable. La communauté d'agglomération du pays ajaccien compte 100 000 personnes. Vous avez l'air content de votre étude et c'est tant mieux.

**M. Lefevre :** « Alors effectivement ce n'est pas une étude et je ne suis pas médecin. La conservation ce n'est pas scientifique. L'objectif c'est de laisser ..... (Monsieur Carrolaggi interrompt Monsieur Lefèvre)

**M. Carrolaggi :** « L'objectif c'est de faire une étude. »

**M. le maire :** « L'objectif c'est de ne pas couper la parole s'il vous plaît. Vous pourrez parler après. »

**M. Lefevre :** « Je me permets de vous répondre, car la question est intéressante. Elle est posée régulièrement dans les concertations. La question c'est de laisser la possibilité aux gens de pouvoir participer et à ceux qui peuvent le faire de venir ou de participer en ligne pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer ou en atelier ou dans des dispositifs différents. Vous pouvez considérer que ça ne sert à rien. Il faudrait le demander aux personnes qui viennent. En tout cas aujourd'hui ça a été constructif. On a atteint un bilan qui est vraiment intéressant. Vous pourrez lire l'ensemble du bilan, l'intégralité évidemment, là c'est encore une synthèse, de toute la production qui a été faite. Maintenant, on reconnaît tout à fait que cette mobilisation est modérée, voire faible sur certains dispositifs. L'objectif est déjà d'initier une dynamique de participation dans un territoire qui n'a pas cette culture de la participation et ça c'est important et en fait le premier pied à l'étrier est toujours le plus dur et après on continue à dialoguer et à faire en sorte que le projet puisse se concerter. Ce n'est pas facile. C'est un vrai engagement et s'engager déjà auprès des 400 ou 500 personnes qui ont participé c'est déjà très important et ça il ne faut pas trahir parce que ces personnes pourraient ne plus revenir demain. »

**M. Audisio :** « Je voudrais vous demander une petite précision. Si je comprends bien ce que vous dites n'importe qui quand il y a ce projet peut se présenter et poser des questions. Il y a une communication globale. Alors ! Il faut y aller M. Carrolaggi.

**M. Carrolaggi :** « J'ai été à celle de la Citadelle, c'était fermé, il n'y avait personne. »

**M. Audisio :** « C'était fermé il n'y avait personne. C'est dommage. Vous auriez dû communiquer sur les réseaux sociaux. »

**M. le maire :** « Faisons en sorte que ces débats bien que contradictoires restent empreint de courtoisie. Ne nous coupons pas la parole et ensuite chacun pourra exprimer ses options, ses volontés, sa vision du travail qui a été réalisé et sa vision du projet. Vous parliez tout à l'heure de la désaffection de nos concitoyens pour la politique, dans une dans un hémicycle il faut essayer de se respecter. »

**Mme Boyer de la Giroday :** « Monsieur le maire si je peux juste répondre. En fait le dispositif de concertation est une obligation de la loi donc, déjà, on ne pouvait pas ne pas faire de concertation pour pouvoir créer une opération d'aménagement publique et ensuite passer une concession d'aménagement. La loi oblige de faire une concertation et c'est pour ça que c'est la première délibération qui vous est présentée. Alors, je sais bien que vous êtes venu à une permanence à laquelle on n'a pas pu vous accueillir, mais, malgré tout, nous avons reçu Monsieur Miniconi avec un certain nombre de personnes en présence de Monsieur Rossini à la citadelle et on a échangé et on a tenu compte en fait de tous les éléments en fait qui nous ont été remontés lors de cette concertation. Donc la permanence de ce jour-là a été reprogrammée un autre jour. J'insiste sur le fait que c'est une obligation d'ailleurs, c'est un point très sensible en opération d'aménagement public il y a en général énormément de recours sur les sur les concertations. J'insiste quand même parce qu'on a déroulé les dispositifs d'information au public et je pense qu'aujourd'hui, alors je vous laisserai vous prononcer là-dessus, on ne peut absolument pas nous reprocher de ne pas avoir communiqué sur les dispositifs d'information de tous les moments clés de la concertation. Il y a quand même eu de la presse, du site internet, de la communication sur les radios et ça c'est très important parce ce que l'on pourrait avoir à nous nous reprocher c'est d'avoir en fait organisé un dispositif de concertation, mais sans avoir donné les moyens d'information des différents moments de la concertation et ça je pense qu'aujourd'hui cette communication est jugée largement suffisante en fait après les gens viennent ne viennent c'est la difficulté bien évidemment de mobiliser des gens sur des sujets qui parfois leur paraissent un peu compliqués. Mais, en tout cas moi j'ai participé à tous les moments et j'ai trouvé que c'était très intéressant notamment à l'atelier où nous avons eu des élus de l'opposition unie après ils peuvent se prononcer là-dessus on a quand même eu un travail très constructif, mais j'insiste sur le caractère obligatoire de la concertation. On ne fait pas une étude parce qu'on a envie de faire une étude. Le caractère obligatoire est bien posé par les textes. »

**M. Simon :** « Sur 75 000 personnes effectivement 400 personnes ce n'est pas beaucoup. 400 personnes ce n'est pas significatif. Les idées qu'on vous a données à ce moment-là sont intéressantes et tant mieux pour ceux qui sont venus. Il fallait y aller effectivement. Mais comment fait-on pour que les gens puissent donner leur avis ? C'est quand même important ! Visiblement la communication que vous avez faite n'a pas fonctionné. Je ne vous critique pas. Je ne dis pas que ce n'est pas bien. Je dis que visiblement ça n'a pas fonctionné parce que dans n'importe quelle étude il y a quand même une moyenne pour que ça corresponde à un véritable désir des gens et pas simplement les 17 personnes qui vont venir et qui auront peut-être des intérêts que vous ne connaissez pas et qui visent peut-être quelque chose. Comment faire en sorte que les gens puissent répondre à ce genre de questionnement ? »

**M. Lefevre :** « Merci de votre question ! C'est évidemment une question fondamentale dans mon métier puisque je n'accompagne que des dispositifs de concertation. Les moyens sont variables déjà en fonction des types de projets, en fonction des territoires, en fonction de la mobilisation des élus, en fonction des acteurs en présence, de la culture de participation tout cela joue. Après il faut être réaliste. Il y a malheureusement ou heureusement je n'en sais rien un manque d'intérêt global pour la chose publique et une aversion envers les décideurs qui font qu'il va falloir gagner la confiance avant de pouvoir faire participer très largement sur un territoire. Maintenant il me semble en tout cas avec mon expérience que ce ne sont pas des mauvais chiffres. Il y a pire si je peux me permettre. Il y a mieux bien sûr. Aujourd'hui sur un atelier 17 personnes je comprends votre réaction. Moi aussi j'aimerais qu'il y ait 300 ou 400 personnes à chaque atelier, mais en vrai ça

ne nécessiterait pas la même logistique et pas les mêmes investissements, mais ça serait super. Maintenant avec 17 personnes ont fait de la qualité. Je ne sais pas comment vous vous faites pour faire concerter 2000 à 3000 personnes. Ça s'appelle de la consultation générale c'est-à-dire qu'on peut demander son avis à chacun, mais faire de l'intelligence collective sur un projet ça nécessite quand même de faire des petits groupes, de travailler sur les thématiques, d'apporter de l'expertise de faire monter en compétence donc c'est une expertise que j'essaie modestement d'accompagner et de conseiller au mieux au niveau des collectivités, mais je le reconnais c'est un défi. Aujourd'hui on est face aussi à des dispositifs de consultation massive individualisés c'est-à-dire qu'ils n'apportent pas une intelligence collective directement dans le dispositif donc ils isolent un peu les avis. Là on peut faire du questionnaire, on peut démultiplier les possibilités de consulter, mais faire de la concertation sa demande ce type de dispositif et en essayant de mobiliser, en utilisant les relais... On le fait au mieux. Pour moi la concertation et la communication qui a été mise en place effectivement n'est pas à remettre en doute. On a laissé aux citoyens la possibilité de s'exprimer. Ont participé ceux qui ont pu. On fera mieux la prochaine fois, c'est l'objectif. »

**M. Carrolaggi :** « Ce n'est pas le fait qu'il n'y ai pas grand monde. C'est qu'avec peu de monde vous tirer des conclusions. C'est quand même un peu compliqué de tirer des conclusions avec si peu de personnes. »

**M. Lefevre :** « Les conclusions ne sont pas les conclusions pour le projet. Ce sont des conclusions de la concertation c'est-à-dire du dispositif. Mais ce sont bien les conclusions de la concertation. C'est un bilan de concertation. On s'appuie sur ceux qui ont participé. »

**M. Sbraggia :** « Il faut se rassurer parce que nos débats sont vus par 20 personnes ce qui est nettement moins que le résultat de la concertation et puis je rebondis sur ce qu'a dit Monsieur Carrolaggi, non visiblement vous n'avez pas compris parce que c'est vraiment la restitution de la retranscription des désirs des citoyens. Alors, on peut commenter à l'infini qu'on est d'accord ou pas d'accord et après on sera simplement si vous me permettez sur des réflexions d'intention programmatique. Si on était parti chercher des citoyens pour les faire participer de force à la concertation on aurait pu avoir une autre forme de critiques. On s'est retenu, on n'a pas fait ça, mais, il est vrai que sur les différents projets structurants que nous avons réalisé la concertation c'est un exercice nouveau et auquel effectivement il faut peut-être s'habituer progressivement. On a parlé du manque je dirais d'intérêt pour les élections, pour la participation en générale mais aujourd'hui on est dans un exercice qui donne des indications. Ce n'est pas une vérité empirique figée dans le temps. Ça a au moins le mérite d'exister et puis c'est tellement, je dirais, au contraire bien étayé que le débat reste totalement ouvert. »

**M. Frau :** « Je voudrais remercier les participants à cette concertation. Ils ont pris sur leur temps, ils sont venus, ils se sont déplacés, ils ont marché sur cette zone qui n'est pas obligatoirement agréable. Monter à l'hôpital actuellement ce n'est pas une sinécure donc, merci à tous ceux qui ont participé et ce sera peut-être notre rôle à nous en qualité de représentant de prendre en compte cet avis lorsque nous aurons à faire des choix et c'est un petit peu ça, pour moi, la finalité de cette enquête qui est encore une fois obligatoire et qu'il faut mener donc regardons les réponses qu'on nous a apportées ça nous servira probablement. »

**Mme Boyer de la Giroday :** « Avant de passer la parole à Jean-Marc Bichat qui est le mandataire du groupement qui a été retenu par la ville pour travailler sur cette étude préliminaire sur le secteur de la Miséricorde, je voulais vous dire que les orientations qui sont présentées ce soir sont vraiment des orientations liées à des études préalables. Ça ne veut pas du tout dire que ce qui vous est présenté ce soir est quelque chose qui est figé. Ce sont donc des éléments des plans d'aménagement, des réflexions, des orientations qui sont issus du travail fait par le groupement, mais aussi qui s'est forcément nourri de ce qu'on a entendu lors de la concertation et donc vous n'allez pas valider formellement ce plan d'aménagement. C'est vraiment en fait la présentation des orientations qui est retranscrite sous forme d'objectifs dans la délibération. La ville n'a pas volontairement annexé le plan d'aménagement qui va vous être présenté parce que justement

l'idée c'est qu'au cours des études à venir vous puissiez adapter ce plan, le modifier en fonction justement de nouvelles idées programmatiques, de nouveaux besoins ou de nouvelles expressions. On ne pouvait pas figer aujourd'hui un plan d'aménagement trop précis, en fait ça vous laisse justement le temps, mais ça permet quand même aujourd'hui de connaître les contraintes, les atouts, les choses qu'il ne faut pas forcément rater, les opportunités. On a quand même été assez loin dans cette étude puisqu'on a fait des tests programmatiques et ça nous donne une étude de capacité ou de capabilité du site afin de ne pas vous présenter des choses qui seraient complètement utopiques et qui ne seraient pas réalisables donc c'est quand même quelque chose qui reste assez concret, mais je voulais juste préciser ce point-là pour vous expliquer qu'il n'y a pas de validation formelle des orientations d'aménagement que vous allez voir, mais sur lesquelles bien évidemment vous pouvez débattre. »

## **Propositions d'orientations d'aménagement de la future opération de la Miséricorde**

### **Interventions :**

**M. Bichat :** « Je suis architecte urbaniste. Je vais faire un petit commentaire. Ça fait longtemps que je pratique ce genre d'exercice. On n'a pas eu non plus, c'est un enseignement, trois millions de personnes qui sont venues pour dire que ce n'était pas possible d'intervenir sur le site donc, il y a aussi des enseignements dans le débat démocratique, qui sont quand même difficile. Moi, j'étais très ému de votre échange. Je voulais le dire parce que c'est vrai que ça arrive assez rarement. Je suis dans beaucoup de conseils municipaux, mais là, c'est manifestement un moment important de la vie publique de votre ville et c'est vrai qu'on peut regretter ce que vous avez dit comme pour les élections, car, malheureusement, les projets, les questions d'intérêt public ont du mal à fédérer et à faire que chacun se déplace pour participer à la vie publique. Ça veut dire quand même que cette question-là n'est pas devant un mur, devant une impossibilité d'agir. C'est quasiment un an de travail. La pièce dont on parle est donc effectivement entre 8 et 9 hectares. Elle fait partie d'un ensemble plus large de terrains absolument magnifiques au bord du centre-ville et donc je voudrais insister sur le fait que ce projet est quand même une étape dans l'histoire de la ville. Ce terrain-là c'est l'échelle de la ville génoise. C'est un élément très important de la stratégie urbaine puisqu'il s'agit d'élargir, de renforcer, de muscler le centre-ville dans une période qui est celle de la périurbanisation et donc finalement de l'évasion territoriale du centre-ville. Ce terrain a des qualités absolument incroyables qui sont en même temps une potentialité exceptionnelle et en même temps des choses très difficiles. Il y a 50 mètres de dénivelé. Il va y avoir 13 ou 14 étages de niveau entre le haut et le bas du terrain. C'est compliqué, c'est fatigant pour monter, pour descendre. On l'a vu dans la balade urbaine, mais, en même temps, ça propose effectivement un paysage extraordinaire et c'est coûteux à aménager parce que vous imaginez la goutte d'eau qui tombe et il faut quand même la contrôler. Vous imaginez le soutènement on n'habite pas dans la pente on habite à l'horizontale donc tout ça effectivement est assez compliqué dans l'impact au sol du terrain. Moi qui ne suis pas Ajaccien j'ai été complètement bluffé par la baie et par ce paysage incroyable avec en plus ce terrain a 2 faces avec un basculement géographique et topographique qui est d'ailleurs marqué par l'hôpital et qui fait qu'on a une vue large vers la mer et on a une vue fond de baie ici. C'est très étonnant. On peut se dire habiter là c'est génial, mais avec comme je l'ai dit cette difficulté concernant la topographie. Si loin, si proches, tout près du centre-ville, mais en même temps très loin parce qu'il faut pouvoir monter. Alors, évidemment et de plus en plus, c'est le cas depuis quasiment depuis plus d'un siècle on n'urbanisme pas sur rien. Ce n'est pas un terrain neutre, ce n'est pas un terrain vide. C'est un terrain habité par des petites bêtes, par un monde végétal qui aujourd'hui devient une clé dans nos débats. Des études ont été menées par des spécialistes. Des documents réglementaires ont encadré cette étude. On ne peut pas faire n'importe quoi et pas simplement sur le terrain de l'hôpital, mais aussi sur l'ensemble de ce périmètre parce qu'évidemment la pire des choses et à mon avis le pire projet c'est de faire un projet enfermé dans son périmètre. On joue ici une stratégie un peu territoriale et d'articulation

entre centre-ville et périphérie. Alors, ce terrain est effectivement occupé par les petites bêtes et du monde vivant il est aussi déjà beaucoup bâti. C'est déjà une forme de villes finalement. Quasiment 30% du sol est déjà construit. Il y a beaucoup de choses qu'on peut démolir, beaucoup de choses qu'on peut recycler. Vous avez effectivement quelques bâtiments intéressants comme la crèche, l'hôpital et bien sûr la clinique qui a une situation extraordinaire et que je mets dans un terrain parce que c'est juste à côté et donc le projet va essayer de travailler avec ces bâtiments. Ce dessin fait à la main montre qu'effectivement l'exploration du projet est aussi presque fait à l'ancienne. Ce dessin est pour moi un dessin très important même s'il est peut-être un peu compliqué à lire. Ce dessin par la couleur montre la dimension publique et la dimension géographique. Vous avez en rouge la notion d'équipement et de service ce qui constitue les édifices publics et vous voyez que dans cette trame, dans cet ensemble, dans cette géographie dans cette armature on maintient cette histoire de la ville évidemment renouvelée dans le cadre de ce programme. Les codes couleurs sont parfois compliqués à comprendre. Vous comprenez la ville existante, vous reconnaissez Saint-Roch, l'école privée et puis effectivement le lycée Laetitia Bonaparte et les jardins de l'empereur. La liaison qu'on envisage ici est développée après. Le but étant d'arriver directement sur une place qui aujourd'hui est l'héliport. On peut considérer que l'héliport est le lieu futur d'une place publique qui peut s'ouvrir sur le paysage et sur lequel pourrait se mettre des équipements et notamment on l'espère un équipement structurant de manière à faire que le centre-ville monte en quelque sorte sur la Miséricorde et c'est cette couleur rouge que vous voyez qui représente ça. Ici il y a le test de l'hôtel de police parce que dans le programme au départ il y a cette question de l'hôtel de police. On ne sait pas si finalement ça va atterrir vraiment, mais on a fait les esquisses permettant d'intégrer ce programme et on a regardé aussi éventuellement les variantes. C'est une image 3D très brutale parce qu'évidemment ce sont presque des sucres, ce n'est pas un dessin d'architecture, ce n'est pas un dessin de commercialisation que vous voyez parfois dans la promotion privée. C'est un dessin qui est réel, c'est un dessin vraiment modélisé. Vous reconnaissez les bâtiments ici, vous voyez l'hôpital et donc ici vous voyez l'intégration. Comment fait-on pour construire cet endroit ? C'est quand même une question compliquée et je finirai par ça. L'élément presque fondamental, à mon avis, dans le projet c'est aller au centre-ville et c'est ne pas oublier le parc urbain et les jardins de l'empereur et donc c'est d'installer une espèce de rotule et on comprend bien que l'endroit de l'héliport et là on ne voit pas du tout aujourd'hui parce que quand on est sur l'héliport on est quand même uniquement côté vallée côté baie et on ne voit pas du tout ce qu'il y a derrière on est enfermé. Là, effectivement l'idée, la grande idée c'est de pouvoir ouvrir ici pour faire le retournement vers le parc. On va le voir après, vous reconnaissez un peu cet endroit, la grande question c'est le parking qui fait partie on va dire du programme de base de cette opération. Vous voyez en rouge le terrain naturel. Vous voyez le bâtiment de l'hôpital. Vous avez l'hôpital ici, j'ai la mer dans le dos et le centre-ville dans le dos, le cours Napoléon dans le dos en quelque sorte et je regarde vers les coteaux il y a le nouveau bâtiment qui a été simulé ici et grosso modo il y a l'héliport ici. On envisage de mettre le parking à la place de l'héliport en dessous de l'héliport avec une adresse directe sur le rond-point avec plusieurs entrées de manière à donner une flexibilité et évidemment vous allez comprendre en intermodalité avec la liaison mécanisée parce que je ne crois pas du tout que l'on va laisser la voiture et monter et descendre. Je pense qu'on aura beaucoup de mal à le rendre efficace si on n'a pas de liaison motorisée. Il faut comprendre que cette ambition, que je pense extrêmement intéressante sur le stationnement, c'est affirmer l'extension du centre-ville et c'est donc conditionner à mon avis un équipement de desserte qui permet vraiment de faire cette liaison confortable. Sur cette liaison vous aviez 2 scénarios. Un scénario Saint Roch qui a été longuement étudié en amont de notre travail avec l'idée d'un ascenseur alors effectivement très bien placé parce que plus proche en quelque sorte de la ville Génoise et de l'hypercentre, mais avec une grande difficulté. Vous avez 2 coupes. La coupe sur l'impasse Bertin et là vous avez le profil sur Saint Roch. Donc, on comprend que sur Saint-Roch il y a la falaise. Donc, grosso modo il y a automatiquement une rupture des charges donc il faut monter et puis après il y a autre chose. Vous voyez que là on a un système beaucoup plus continu. Evidemment la question sur Saint Roch c'est qu'il y a aussi une propriété privée qui est ici et donc il y a une interface avec le stationnement, la vie résidentielle de cette opération. Alors effectivement le sujet c'est quel est le mode de transport pour cette articulation ? On vous a montré les 3 modes mécanisés qu'on peut

envisager. J'insiste, car pour moi ça c'est le grand équipement du projet. Sans cet équipement ce n'est pas le même projet. Ce n'est plus la même intégration urbaine dans le centre-ville. On a testé sans que ce soit encore testé on va dire en modèle économique de gestion et en modèle technique, mais avec l'expérience qu'on a on a testé les différentes dispositions donc là c'est l'hypothèse sur l'impasse Bertin où on comprend qu'on peut envisager un funiculaire comme à Lyon par exemple qui peut aller directement à la miséricorde c'est-à-dire sans rupture de charge. L'avantage c'est que quand vous garez votre voiture, vous prenez le funiculaire et vous vous retrouvez en bas et vice versa. La rupture de charge c'est un élément extrêmement négatif dans le modèle de gestion évidemment économique du truc, mais aussi dans l'attractivité du système. Dans l'hypothèse d'un escalator, en région parisienne à Issy-les-Moulineaux ils viennent de faire un escalator pour monter sur une opération qui est à peu près à 50 mètres au-dessus d'un RER et où les gens ont été abandonnés quasiment pendant 40 ans parce qu'un promoteur privé avait fait environ 1000 logements et ils ont installé un escalator et c'est extraordinaire, mais, l'escalator dans notre cas à nous produit une rupture de charge ce qui n'est pas évident parce qu'après il faut aller chercher l'ascenseur et remonter. En quelque sorte il faut que l'on atteigne l'héliport et ce n'est pas simple parce qu'ici avec la question des voies et du giratoire, comme vous le savez il y a une grosse falaise. L'hypothèse que l'on a choisie c'est de se mettre en limite de l'école privée et avec des études qui montrent que ça pourrait peut-être être possible, mais évidemment ça ne peut pas se faire sans un partenariat avec l'école privée qui peut peut-être y trouver un intérêt par rapport à l'accès haut de l'école qui aujourd'hui est une problématique. »

**Mme Boyer de la Giroday :** Je vais vous donner quelques éléments sur la 3e délibération qui concerne la concession d'aménagement Notre Dame de la Miséricorde. Le périmètre de cette concession représente 8,6 hectares. Il comprend les terrains de l'hôpital, le terrain de l'usine de l'eau qui appartient à la ville et le terrain de Clinisud. Plus bas vous avez les parcelles qui sont concernées par le périmètre c'est donc une annexe du traité de concession. Le traité de concession que la ville propose de confier à la SPL Ametarra est basé sur une durée de 15 ans. Par avenant cette durée peut évoluer. On a quand même 9 hectares à aménager. C'est donc une durée, je pense, minimale. Le point important c'est que l'équipe de la concession est au risque du concédant puisque vous voyez en fait qu'on est sur un programme prévisionnel qui n'est absolument pas arrêté. On est sur des grandes proportions donc on est sur un programme prévisionnel de 60 000 mètres carrés de surface de plancher qui là aussi peut évoluer par voie d'avenant dans le cadre du traité de concession. Il y a une partie habitat importante puisque cette opération est aussi présentée dans le cadre de la convention action Cœur de Ville et le projet d'Ajaccio 2030 dont l'idée consiste à faire revenir des habitants des résidences principales dans le centre-ville donc un vrai enjeu sur la question de l'habitat et donc par rapport au scénario programmatique qu'on a travaillé la possibilité de mettre à peu près 8000 m<sup>2</sup> d'activités avec du commerce de proximité, des bureaux, des activités liées à la santé puisque l'on sait maintenant que l'hôpital va garder une partie de consultations externes, mais il y a aussi l'idée d'une maison de santé pour regrouper des activités privées qui sont déjà dans le centre-ville, mais que l'on pourrait regrouper et on a intégré aujourd'hui des activités de formation, mais il peut y avoir d'autres types d'activités qui peuvent venir s'intégrer à terme dans le cadre des études qui vont être menées pendant au moins 4 ans sur le périmètre. Vous avez donc un certain nombre d'annexes dans ce traité de concession. On prévoit aussi la réalisation d'un certain nombre d'équipements et je crois que c'est ça qui fait la différence entre une opération de promotion privée et une opération d'aménagement public parce que l'important en fait dans le cadre d'une concession d'aménagement c'est que la ville attribue une concession à son outil d'aménagement qui est la SPL, mais c'est aussi parce que la ville a la volonté de garder la main sur les orientations et sur ce qui va se faire dans cette opération donc, même si à terme on aura des promoteurs privés qui vont venir construire sur la base d'orientation et de cahier des charges que vous allez valider, c'est bien le conseil municipal qui va valider. Même si on a une concertation qui va être permanente c'est bien vous qui allez valider les orientations et la définition précise de l'opération. On a prévu un certain nombre d'équipements publics comme le parking, mais aussi un certain nombre d'équipements de superstructure que l'on n'a pas aujourd'hui clairement où précisément défini parce que justement on a besoin d'effectuer encore ce travail programmatique.

On sait déjà qu'il y aura des espaces publics des équipements intérêt pour la gestion des eaux pluviales ce qui est quand même un enjeu considérable. La CAPA a besoin de réaliser un réservoir d'eau 4000 m<sup>3</sup> pour la desserte du centre-ville et puis après on aura des équipements structurants à définir avec vous qui pourraient concerner le sport, la culture ou des multifonctions. Ce programme pourra bientôt être défini plus précisément ultérieurement par le cadre d'un avenant. On est sur un coût d'opération à 85 300 000 euros avec une part du foncier qui représente un peu moins de 30%. La partie aménagement c'est à dire tout ce qui est voiries, réseaux, espaces publics un peu moins de 20%. Le point fort c'est qu'on pourrait réserver à peu près 35% aux équipements. Pour faire tout cela, on a besoin d'aller chercher de l'emprunt donc on a des frais financiers et une rémunération de la SPL qui est à hauteur de 8,4%. Juste pour information dans d'autres types de concessions, on est plutôt sur des rémunérations à 12% et enfin en recettes, puisqu'il faut équilibrer la concession, on a en fait une partie de session de charges foncières donc ce sont les terrains que l'on va vendre après aux promoteurs immobiliers sur la base des cahiers des charges dont je vous ai parlé qui représentent 50,5% des concessions. Dans le bilan prévisionnel d'aujourd'hui on a inscrit un certain nombre de subventions qui peut être apporté soit sur les aménagements publics, soit sur les équipements, mais on en a parlé ce matin avec la Banque des territoires qui pourrait très bien venir aussi en déficit foncier dans le cadre d'un fonds friche notamment dédié au site en réhabilitation, des Participations publiques aux équipements à hauteur de 20% et une participation d'équilibre qui sera portée par le concédant aujourd'hui à hauteur de 4,2%, mais tout dépendra bien évidemment du reste programmatique. Dans le traité de concession, vous avez aussi les niveaux d'emprunt, la répartition du remboursement des emprunts. Un emprunt de 20 500 000 euros en 2020 pour l'achat d'un terrain, un emprunt de 3 000 000 d'euros en 2022 pour démarrer les études et que la SPL puisse se rémunérer et en 2026 on fera un autre emprunt pour finaliser les travaux. Vous avez également un échéancier prévisionnel des recettes avec un point fort du bilan qui vous est proposé c'est la vente du bâtiment central de l'hôpital 15 000 000 d'euros en 2028 ce qui permettra en fait d'apporter une trésorerie intéressante à l'opération et de ne pas avoir de frais financiers trop importants. »

**M. Casalta :** « J'ai une question sur le périmètre de la concession. Je crois que lors de nos échanges précédents vous m'aviez indiqué que vous envisagiez tout le périmètre malgré la zone qui avait été gelée et qui est gelée par décision de justice qui est pendante aujourd'hui. Est-ce que dans les 8,6 hectares qui supportent le périmètre de la concession il y a cette zone également ou est-ce que tout est libre ? »

**Mme Boyer de la Giroday :** « Aujourd'hui on a fait la proposition d'arrêter le périmètre uniquement sur les terrains qui étaient maîtrisés ou maîtrisables facilement sans risque de contentieux parce que derrière la concession permet d'acheter les terrains de l'hôpital. Dans les deux ans à venir vous allez pouvoir définir ce qu'on appelle une zone d'aménagement concertée. C'est écrit très clairement dans le traité de concession. C'est la première étape et dans le cadre de cette zone d'aménagement concerté contenue vous aurez deux ans d'études et beaucoup plus de recul. Vous pourrez décider d'intégrer un périmètre plus large et notamment les terrains dont vous a parlé Jean-Marc Bichat qui sont les terrains privés de la SCI Kennedy à côté, mais peut être aussi d'autres terrains que vous pourriez juger intéressants ou indispensables à l'opération. »

**M. Carrolaggi :** « Dans le cadre de cet aménagement, vous créez vraiment une voie de circulation entre le haut et le bas ? Vous créez vraiment une route ? »

**M. Miniconi :** « Concernant les immeubles je vois qu'il y a 48 000 m<sup>2</sup> constructibles. Combien cela représente-t-il d'appartements ? Est-ce que les voies qui sont construites peuvent absorber le flux des véhicules journaliers ? »

**M. Bichat :** « C'est toujours la question de la surface moyenne que l'on se donne par logement. Il y a la SDP (surface de plancher) et puis il y a le logement. L'enjeu pour la ville est de faire le maximum de logements et de logements familiaux avec la question qui a été évoquée sur

logement social. Les surfaces de logement sont devenues quasiment des systèmes capitalistes. Ce ne sont plus des espaces à vivre, mais des espaces que l'on vend. On essaye de raisonner sur 65m<sup>2</sup> moyens par logement. À l'heure actuelle en région parisienne on est un peu en dessous. On est en moyenne à 60 m<sup>2</sup> voire moins. C'est assez terrifiant dans ce que ça produit en logement. Il n'y a plus de cuisines. Ce donne tout de suite une opération à entre 600 et 700 logements dans la version haute de ce que l'on a pu tester sur le terrain. »

**Mme Boyer de la Giroday :** « On n'est pas simplement sur du logement on intègre également la notion d'hébergement c'est à dire en fait l'idée d'hébergement pour personnes âgées, pour jeunes adultes, pour étudiants donc, en fait, c'est vraiment une notion de logement très large. On n'a pas uniquement du logement libre. On a inscrit aussi dans le traité de concessions l'idée de faire en sorte qu'on ait le plus de logements maîtrisés. On en avait parlé pendant la concertation. Ça peut-être du bail réel solidaire, mais ça peut aussi prendre d'autres formes notamment avec la foncière logement pour que l'on puisse maîtriser les logements pendant une durée donnée et surtout sur des cibles données de populations qui sont aujourd'hui attendues dans le centre-ville. »

**M. Casalta :** « On parle de 48 000 m<sup>2</sup> de logement. Je suppose qu'il y a donc un espace considérable qui va se construire hors des zones qui sont déjà artificialisées. »

**M. Bichat :** « Il y a 4000 m<sup>2</sup> de surface. Je ne dis pas que c'est une chance parce que comme je vous l'ai dit l'hôpital est déjà une petite ville. En fait on vient s'immiscer dans cet existant et ordonner ce qui peut devenir perméable et ce qui n'est pas perméable de manière à pouvoir mieux l'articuler au parc. »

**M. Audosio :** « Une petite question ! Le moyen le mieux adapté pour y accéder serait le funiculaire ? C'est ce qui serait le plus adapté si j'ai bien compris ? »

**M. Bichat :** « Personnellement je pense qu'il faut éviter la rupture de charge. Il me semble que le funiculaire est le plus adapté. »

**Mme Tiberi :** « Je vais faire quelques observations concernant ce qui vient d'être dit par les uns et les autres. S'agissant de la participation à ces ateliers je serais un peu plus nuancée que mes amis sur ce point parce qu'effectivement force est de constater que la participation a été plutôt faible. On peut le déplorer parce que je crois, et nous l'avons tous dit, que ça tend à démontrer un désintérêt grandissant de nos concitoyens pour la chose publique et on peut le déplorer parce qu'il s'agit de projets d'envergures, de projets structurants pour notre ville et de projets extrêmement importants pour le développement de notre cité. Nous concernant, nous avons participé à ces ateliers par 2 fois. Une première fois nous nous sommes rendus sur site et avons participé aux ateliers en marchant et une seconde fois j'ai participé au sein de la Maison carrée à l'atelier multithématique. Pour l'anecdote lors de ces ateliers il fallait constituer des petites équipes. Nous avons constitué une équipe de 4 ou 5 personnes avec Madame Sichi d'ailleurs, nous étions toutes les 2 au sein de la même équipe et nous avons pu constater au terme de nos travaux qu'il y avait beaucoup de convergences qui se sont dégagées de nos discussions, de nos échanges sur le devenir de ce quartier, sur un développement cohérent et maîtrisé de cette partie de notre ville et, d'ailleurs, je fais un petit peu échos aux échanges qui sont intervenus au début de la session municipale, ce qui tend aussi à démontrer que lorsqu'il s'agit de l'intérêt de notre cité et encore une fois d'un développement qui se voudrait cohérent, maîtrisé, durable, et cætera, on peut mettre de côté nos appartenances et les sensibilités de chacun. Tout ça pour dire qu'à ce stade des débats il y a des apports de la concertation qui nous agréer parce qu'ils sont conformes à notre participation et je pense notamment au stationnement sous réserve évidemment de la mise en place de transports qui soient des transports efficaces, efficaces et réguliers sinon le stationnement, vous l'avez dit Monsieur, ça ne sert à rien. Je pense aux commerces de proximité puisque on a vu au travers des échanges qu'il y avait un véritable rejet des participants sur les nouveaux modèles économiques, qui sont ailleurs obsolètes, mais un peu malheureusement nouveau chez nous, qui se sont développés en périphérie de la ville, sur le fait qu'il faille créer un véritable poumon vert

parce que je crois finalement que ce qui s'est dégagé de ces échanges. Nous vivons dans une ville qui est splendide, mais malheureusement même au milieu de ces beautés ils manquent des éléments pour nous permettre de vivre encore mieux. La nécessité de créer un véritable poumon vert est véritablement ressortie de nos échanges. Je crois que lors de votre présentation il y a un point qui a été un peu moins mis en exergue c'est celui de la formation qui pourtant est beaucoup revenue lors des échanges. Le directeur de l'ADAPEI avait participé à ces travaux et avait indiqué qu'il était intéressant de créer des lieux de formation. Alors, nous avons évoqué par exemple une école hôtelière, qui manque cruellement, je crois, au territoire insulaire, et qui pourrait participer du développement économique de notre territoire. Le directeur de L'ADAPEI avait, parce que ça ressort évidemment de ses compétences, parlé de mixité et de formation de public en situation de handicap et de mixité sociale d'insertion dans le milieu du travail, et cætera. À ce stade également il y a des aspects qui nous agrément un peu moins et notamment malgré vos explications la présentation concernant le logement. Je crois qu'on va se retrouver clairement face à un choix presque binaire. Est-ce que l'on veut continuer à construire beaucoup, comme on le fait malheureusement jusqu'à présent, à construire mal et à artificialiser les sols avec les conséquences esthétiques et environnementales que cela implique ou est ce qu'on veut s'orienter vers un modèle plus maîtrisé, un modèle plus durable ce qui impliquerait de construire moins avec un cahier des charges, une charte, on en a déjà parlé, des promoteurs des constructeurs. On a la possibilité puisqu'il s'agit d'une emprise municipale de créer les conditions de logement maîtriser. On a parlé du bail réel et solidaire également et permettre enfin aux Ajacciens, et ça aussi ça manque cruellement, de pouvoir se loger chez nous à des prix qui ne soient pas des prix démentiels comme c'est le cas aujourd'hui. C'est pour ça qu'à ce stade nous réserverons notre avis sur le bilan de la concertation même si ça été effectivement une expérience pour ma part très intéressante. Nous serons attentifs sur la mise en œuvre bien évidemment de l'opération. Nous continuerons à participer activement à cette mise en œuvre. Nous serons attentifs à la cohésion et à la cohérence du projet et surtout à ce que les aspirations de nos concitoyens soient respectées pour que finalement cette concertation soit une concertation réelle et non une illusion de concertation. »

**M. le maire :** « Il était nécessaire de prendre le temps d'évoquer tous cela. C'était une très belle présentation. Je voudrais remercier les différents intervenants. Je voudrais faire remarquer à ce qui nous écoutent que cette municipalité a souvent actionné des mécanismes de concertation aux fortunes diverses, mais elle s'est toujours faite fort de ne pas couper le lien entre le citoyen et le projet de ville. C'était valable pour d'autres sujets. Alors, on peut se plaindre parfois du nombre de participants, de la méthode utilisée et c'est normal qu'on ait des avis nuancés sur le sujet, mais en tous les cas moi je trouve que la méthode est bonne même s'il faut essayer de l'améliorer. Il faut continuer d'aller vers les Ajacciens lorsque des projets de cette nature sont prévus. Ensuite il y a quand même d'autres sujets. Le sujet principal c'est l'action municipale sur ce terrain vaste. Il n'y avait pas beaucoup de solutions. Il y avait soit une préemption c'est ce que j'ai choisi. Une évaluation par une France Domaine donc des sous à devoir sortir par la force publique pour faire l'acquisition de ce bien. Deuxième solution, ce qui est souvent fait, on laisse vendre à la découpe. C'était une option. L'hôpital aurait peut-être gagné plus d'argent par rapport aux transactions et à ce moment-là effectivement nous aurions pu assister à certaines choses. Je note que vous ne le soulevez pas. Pas assez du moins parce que c'est un acte politique majeur. Ces terrains peuvent susciter de l'appétit. C'est quelque chose que je tiens à faire remarquer, on ne le remarque pas assez souvent et je ne parle pas qu'à l'opposition. Je parle dans l'ensemble du débat public. Quand il y a des actes de cette nature qui sont pris, quand on préempte, qu'on achète à l'armée pour faire un parc c'est une action publique. Ce n'est pas rien. Donc, il y a quand même une philosophie générale qui, je pense, mérite d'être soulignée, qui n'est pas sans coûter, d'ailleurs, aux finances publiques de la ville. Je vais vous parler des réponses que l'on peut apporter pour que ces coûts soient le moins élevés possible. Moi, je veux bien entendre les bons sentiments, parce que nous en sommes tous épris de bons sentiments, nous sommes tous animés de bons sentiments quand il s'agit de l'aménagement du territoire, mais le problème c'est qu'un sou c'est un sou et que la collectivité dans laquelle nous nous exprimons aujourd'hui ne peut pas se permettre, je vous le dis très clairement et très tranquillement, de faire une acquisition sans que rien ne s'y

crée, sans que rien ne s'y fasse. Ca n'est pas possible. C'est un coût fondamentalement important pour les finances publiques. Le coût de l'achat lui-même, et vous avez bien compris qu'il faut intervenir sur un certain nombre de choses même si on ne faisait rien il faudrait au moins tout détruire et la destruction des bâtiments à un coût. Il y a une véritable réflexion à avoir par rapport à ça. Donc, il faut faire rentrer des recettes et pas n'importe comment encore une fois ! Le but n'est pas de faire du bénéfice le but, c'est de faire des projets qui soient équilibrés financièrement. Ça, c'est le 2e point. Concernant le 3e point justement qui porte sur les formes utilisées, sur la vision architecturale je ne vous cache pas que nous avons eu des réunions préalables et préliminaires. J'aimerais bien, un jour, que les gens connaissent le sens des prises de position de ma modeste personne dans ce type de réunion. Vous, vous savez ce que je vous ai dit. J'ai dit "on ne va pas défigurer le quartier", j'ai dit "on ne va pas trop construire", j'ai dit "je ne veux pas que ce soit la continuité de ce qui s'est passé dans la zone, notamment du Belvédère". Ensuite j'ai entendu parler de bail réel et solidaire et je vais vous faire une révélation aujourd'hui. J'ai demandé à la présidente de l'Office de l'habitat de la Capa et à Basiliu Moretti qui travaille avec elle de faire en sorte que cet office soit un office solidaire pour pouvoir permettre de mettre en place ce mécanisme et j'appelle de mes vœux, vous le savez depuis longtemps, que de l'Office foncier de la Corse en fasse tout autant. Donc pour la faire courte l'Office de l'habitat sera doté des dispositifs de la loi de 2016 pour pouvoir faire créer sur le territoire de notre commune des réserves visant à pouvoir mettre en route des baux réels et solidaires sur la commune d'Ajaccio. C'est important parce que nous avons envie de participer à cette œuvre commune qui consiste à permettre de se loger et de faire l'acquisition d'un logement. Donc, sur ce terrain il y a des pistes peut-être à explorer sur un certain nombre de lots qui pourraient éventuellement demain être pris en charge à ce titre et nous ne nous fermons pas à cette idée. Pour conclure, je pense que c'est un enjeu stratégique majeur pour l'Ajaccio 2030 voire 2040 ou 2050, car ce sont des projets qui vont engager la ville pour le long terme tant financièrement que stratégiquement en matière d'aménagement du territoire. La question de la voirie et de l'accès, parce qu'il y a aussi quand même une question de mobilité d'une importance capitale depuis quelques années avec le fait que pour des raisons de sécurité l'hôpital est fermé et que les habitants du parc Belvédère ont également fermé l'accès privé à leur propriété font que vous avez aujourd'hui peu de possibilités pour atteindre ce dernier étage que constitue le haut du Salario. Donc il y a aussi un enjeu de mobilité qui est très important. Concernant le nombre de véhicules, je vous dirais qu'aujourd'hui il y a quand même une des plus grosses administrations, l'un des plus gros services publics que notre ville compte avec un turnover qui a été évalué, qui a été comptabilisé et qui est quand même assez effrayant. Ceux qui connaissent le quartier savent qu'il y a beaucoup de passages. Je pense qu'on a la capacité de pouvoir absorber cela et également donc de favoriser un certain nombre de mobilités autre que le véhicule individuel qui est quand même au cœur du projet porté notamment dans le cadre du plan de déplacement urbain voté par la Capa avant la fin du mandat précédent. Donc, il y a une vision stratégique, il y a une vision globale. Il y a une présentation qui je pense a été la plus complète possible. Il y a aussi surtout une volonté d'associer nos habitantes et nos habitants à tout cela. Je formule d'ailleurs le vœu qu'à l'avenir nos habitantes et nos habitants se mobilisent davantage sur ce cadre de concertation parce qu'il est sain et parce que surtout je crois que celles et ceux qui y participent apprennent à avoir un autre regard sur des lieux de notre ville qu'on croit connaître, mais qu'on ne connaît pas pour s'apercevoir de ce qu'on peut en faire, ce qu'on ne doit pas en faire, ce qu'on ne peut pas en faire. C'est très important de mieux situer les enjeux également lorsqu'on se promène véritablement dans certains lieux de la ville de voir vraiment la vérité crue de certains espaces de notre ville. »

**Madame Antonini quitte la séance Avant la présentation des rapports et donne pouvoir à Monsieur Miniconi.**

**2022/080 - Approbation du bilan de la concertation publique relative à la création de l'opération d'aménagement de la Miséricorde**

Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia, adjoint délégué

Rappel du contexte du projet

Dans le cadre du déménagement de l'ancien hôpital Notre-Dame de la MISERICORDE, sis

Avenue de l'Impératrice Eugénie, début 2022, a été envisagée la reconversion de cet espace correspondant à une emprise foncière de près de 9 ha, située à proximité du cours Napoléon. Constituant un secteur stratégique défini au PLU d'Ajaccio, un périmètre d'attente (PAPAG) interdisant toute nouvelle construction, dès le premier mètre carré jusqu'au 24/11/2024, a été instauré sur l'emprise.

L'objectif de l'opération d'aménagement du site de la MISERICORDE vise à engager un renforcement du lien entre le centre-ville et les espaces résidentiels modernes des coteaux de la ville en créant un écoquartier organisé dans une démarche de développement durable et engagé dans la transition énergétique.

Ce projet s'inscrit dans le périmètre de la convention-cadre pluriannuelle « Action cœur de ville d'Ajaccio » visant la revitalisation du territoire d'Ajaccio, signée le 12 juillet 2018 entre l'Etat, la collectivité de Corse, la Caisse des Dépôts, Action Logement Groupe, l'ANAH, la CCI2A, la CRMA Corse, la délégation Corse de la Fondation du Patrimoine, la ville d'Ajaccio et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien. Cette convention a été homologuée « Opération de revitalisation du territoire » par arrêté en date du 10 juillet 2019 par la préfète de la Corse-du-Sud. Afin d'engager la dynamique de mutation du secteur, la Ville d'Ajaccio a alors confié à la société publique locale AMETARRA, une convention de mandat d'études, conclue le 3 janvier 2019, relative à la définition de l'écoquartier MISERICORDE.

#### Rappel des modalités de concertation

Conformément aux articles L. 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, ce projet doit être soumis à concertation préalable.

Par délibération n° 2021/334 du Conseil municipal d'Ajaccio, en date du 20 décembre 2021, la prise d'initiative et les modalités de concertation de la future opération d'aménagement du site de la MISERICORDE ont été définies.

La première phase de cette concertation s'est déroulée entre février et avril 2022 et comportait :

- Quatre ateliers de diagnostic en marchant, organisés les 11 et 12 février, ayant pour objectif de faire connaître le site du futur écoquartier, d'échanger sur les outils de maîtrise d'ouvrage publique de l'opération (SPL, Concession d'aménagement, ZAC...), de présenter la démarche écoquartier, de discuter des objectifs proposés et de collecter les ressentis, les attentes et les propositions des habitants de l'agglomération et usagers du site ;
- Quatre permanences d'une demi-journée chacune destinée à l'accueil des personnes n'ayant pas pu participer aux diagnostics en marchant ou souhaitant prolonger les échanges, les 8 et 16 février et 1 et 3 mars ;
- Un atelier multithématique, organisé le lundi 4 avril 2022, ayant pour objectif de présenter les grands enjeux et le diagnostic de l'initiation de la concertation.

Enfin, un questionnaire a été mis en ligne entre le 7 février et le 14 avril 2022.

#### Bilan de la concertation

À la fin de la période de concertation :

- 33 personnes ont participé aux ateliers en marchant organisés sur le site ;
- 20 personnes ont participé aux permanences organisées à la maison du projet ;
- 17 personnes ont participé à l'atelier multithématique ;
- 303 réponses ont été recueillies sur le formulaire de questionnaire en ligne.
- 85 sessions sur l'onglet MISERICORDE du site internet de la SPL AMETARRA

Le détail du bilan de la concertation est présenté en annexe de la présente délibération.

#### **Les apports de cette concertation au projet sont :**

Ce projet d'aménagement est proche du centre-ville, mais n'est pas dans le cœur de ville. Il doit être traité en tant que secteur complémentaire du centre-ville.

Le site présente d'importants espaces verts et espaces boisés classés (EBC) qu'il convient de préserver, d'aménager sommairement, d'ouvrir au public, d'entretenir.

Il paraît important que ce nouveau quartier soit connecté au cœur de ville, aux jardins de l'Empereur et au SALARIO, mais également qu'il joue le rôle de rotule au niveau de la moyenne corniche et qu'il permette de relier les opérations existantes entre elles.

Un équipement mécanique, lien physique entre la MISERICORDE et le cours Napoléon paraît pertinent et nécessaire pour que la MISERICORDE puisse constituer une réelle extension du cœur de ville.

Une programmation de stationnement pour les besoins du centre-ville est intéressante si les conditions de service en transport en commun sont réunies (à minima tous les 1/4h et réguliers) et que cette programmation n'occupe pas une place trop importante et grève la qualité paysagère de l'opération.

Le projet doit permettre d'accueillir une programmation variée : du logement maîtrisé (destination, coût, parcours résidentiel), de l'hébergement (sénior, étudiants, jeunes actifs, personnes en difficulté...), des équipements publics (sport, culture, sécurité, éducation, petite enfance...), de l'activité de formation, du commerce de proximité, du bureau, des espaces publics d'envergure et très qualitatifs.

Une programmation de santé en lien avec l'hôpital doit être conservée sur site afin de répondre aux besoins du centre-ville.

Il conviendrait de densifier raisonnablement, de conserver un maximum de perméabilité et d'espaces plantés. La qualité des opérations de construction doit être au cœur des réflexions sur cet Eco Quartier. Les bâtiments doivent s'inscrire dans une démarche écologique

Le quartier doit jouer un rôle de liaisonnement et de liant entre les générations, entre les différentes catégories sociales

Le quartier doit jouer de nouveau un rôle de liaisonnement et de liant entre les générations, entre les différentes catégories sociales.

Le périmètre paraît pertinent en intégrant notamment la parcelle de CLINISUD, mais il devrait s'étendre à moyen terme vers les parcelles boisées de la PIETRINA pour préserver la qualité de ces espaces.

## **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'APPROUVER le bilan de la concertation, présenté en annexe, relative à la création de l'opération d'aménagement de l'écoquartier de la MISERICORDE.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Où l'exposé de Stéphane Sbraggia, adjoint délégué et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-6 et R. 103-1 à R. 103-3,  
Vu l'arrêté n°2 A-2019-07-10-001 en date du 10 juillet 2019 adopté par la préfète de la Corse-du-Sud homologuant « Opération de revitalisation du territoire » la convention-cadre pluriannuelle « Action cœur de ville d'Ajaccio »,

Vu la délibération n° 2018/259 du Conseil municipal en date du 17 décembre 2018, approuvant la conclusion d'une convention de mandat d'études, conclue le 3 janvier 2019, avec la société publique locale AMETARRA, relative à la définition de l'écoquartier de la MISERICORDE,

Vu la délibération n° 2021/334 du Conseil municipal en date du 20 décembre 2021, approuvant la prise d'initiative et les modalités de concertation de l'opération d'aménagement de l'écoquartier de la MISERICORDE,

### **APPROUVE**

Le bilan de la concertation, présenté en annexe, étant intervenue entre février et avril 2022, relative à la création de l'opération d'aménagement de l'écoquartier de la MISERICORDE.

### **VOTE**

**Par 39 voix pour, 6 abstentions.**

**Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.**

## **2022/081 - Approbation de la création de l'opération d'aménagement de la Miséricorde.**

Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia, adjoint délégué

Dans le cadre du déménagement de l'ancien hôpital Notre-Dame de la Miséricorde, sis Avenue de l'Impératrice Eugénie, début 2022, a été envisagée la reconversion de ce site, situé à proximité du cours Napoléon.

Ce projet s'inscrit dans le projet urbain « Ajaccio 2030 » et le périmètre de la convention-cadre pluriannuelle « Action cœur de ville d'Ajaccio » visant la revitalisation du territoire d'Ajaccio, signée le 12 juillet 2018 entre l'Etat, la collectivité de Corse, la Caisse des Dépôts, Action Logement Groupe, l'ANAH, la CCI2A, la CRMA Corse, la délégation Corse de la Fondation du Patrimoine, la ville d'Ajaccio et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien. Cette convention a été homologuée « Opération de revitalisation du territoire » par arrêté en date du 10 juillet 2019 par la préfète de la Corse-du-Sud.

Par délibération n° 2018/259 en date du 17 décembre 2018, le Conseil municipal d'Ajaccio a confié un mandat d'étude à la SPL AMETARRA pour la définition d'un écoquartier sur un périmètre de 15 ha environ comprenant les 8 ha du site de l'hôpital Notre-Dame de la Miséricorde.

L'objectif de l'opération d'aménagement du site de l'hôpital de la Miséricorde vise à engager un renforcement du lien entre le centre-ville et les espaces résidentiels modernes des coteaux de la ville en créant un écoquartier organisé dans une démarche de développement durable et engagé dans la transition énergétique.

Précisément, l'aménagement de l'hôpital de la Miséricorde a pour objectifs de :

- Permettre un élargissement du centre-ville en libérant un terrain de grande dimension aux portes du centre-ville historique de la ville d'Ajaccio ;
- Renforcer le maillage entre le centre et la périphérie en reliant le cours Napoléon avec les voies de la corniche ;
- Créer des espaces publics de qualité et fortement paysagers ;
- Consolider l'offre d'équipements publics en intégrant un équipement public structurant et des équipements de proximité ;
- Compléter une offre résidentielle en renouvelant l'offre de logement dans le centre-ville d'Ajaccio : 26% de logements sociaux, logements maîtrisés, Bail réel solidaire, logements libres, hébergements étudiants, jeunes actifs, seniors ;
- Conserver une offre de services dans le domaine de la santé ;
- Proposer une offre de formation supérieure et spécialisée.

Par une délibération n° 2021/334 en date du 20 décembre 2021, le Conseil municipal de la Ville d'Ajaccio a validé la prise d'initiative et les modalités de concertation de l'opération d'aménagement de l'écoquartier de la MISÉRICORDE.

Par une délibération n° [...] en date du 23 juin 2022, le Conseil municipal de la Ville d'Ajaccio a validé le bilan de la concertation relative à la mise en œuvre de l'opération d'aménagement de l'écoquartier de la MISÉRICORDE s'étant déroulée entre février et avril 2022.

### Définition de l'opération

Sur la justification du périmètre de l'opération

Par délibération n° 2018/259 en date du 17 décembre 2018, le Conseil municipal de la ville d'Ajaccio a défini un périmètre d'étude de l'opération d'environ 15 ha, volontairement très élargi comprenant les 8 ha du site de l'ancien hôpital de la Miséricorde afin d'assurer une intégration fonctionnelle, urbaine et paysagère du projet avec les espaces environnants, et d'impulser une réflexion sur le devenir de ce secteur au regard des enjeux urbains existants.

Le périmètre opérationnel de l'opération de la future ZAC, quant à lui intègre le périmètre de l'ancien site de l'hôpital de la Miséricorde ainsi que les périmètres adjacents de la clinique et de l'ancienne usine des eaux.

Au total, le périmètre d'intervention pressenti et retenu pour la réalisation de l'opération d'aménagement de l'écoquartier de la MISÉRICORDE, présenté en Annexe, est d'une superficie totale de près de 9 hectares (85 833 m<sup>2</sup>).

Sur les éléments de programmation et les principes généraux

Les études de faisabilité ont permis d'établir le programme prévisionnel de l'opération de constructions comprenant environ 60 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher répartie comme suit :

- Habitat : environ 48 170 m<sup>2</sup>, dont 26 % de logements sociaux.
  
- Activités : environ 8 050m<sup>2</sup>, dont
  - o Commerce de proximité : 1.200 m<sup>2</sup> ;
  - o Bureaux : 2.750 m<sup>2</sup> ;
  - o Activités liées à la santé : 1.590 m<sup>2</sup> ;
  - o Activités de formation : 2.510 m<sup>2</sup>

De plus, l'opération consiste à réaliser des équipements publics d'infrastructure, incluant un parking de 500 places dont 340 places publiques et, a minima, les équipements de superstructure suivants : espaces publics ; 1 nouveau réservoir d'eau de 4 000 m<sup>3</sup> ; équipement lié à la sécurité et à la police représentant environ 4 000 m<sup>2</sup> (qui ne sera pas réalisé par le concessionnaire) ; des équipements publics structurants représentant environ 6 050 m<sup>2</sup> (sport, culture, petite enfance, éducation, etc) dont 3 400 m<sup>2</sup> environ à créer.

Sur l'économie de projet et le choix de l'outil opérationnel

La ville d'Ajaccio souhaite que l'opération d'aménagement soit réalisée selon le mode de la concession d'aménagement, en application des dispositions des articles L.300-4 et suivants du Code de l'urbanisme, qui sera confiée à la SPL AMETARRA, compte tenu de ses relations in house.

Le bilan financier prévisionnel prévoit que l'opération s'établit à 85 M€.

Une participation aux équipements de la ville d'Ajaccio est prévue à hauteur de 3,2 M€ pour les équipements divers et 11,95 M€ pour le parking public.

Le bilan prévisionnel établi lors des études préalables a permis de montrer que l'opération d'aménagement n'était pas financièrement équilibrée et qu'une participation d'équilibre du concédant était nécessaire à hauteur de 3,3 M€ sur la durée de l'opération.

La ville participe également aux équipements et au foncier en apportant en nature à l'opération 6160 m<sup>2</sup> de terrain correspondant au terrain BV 194 de l'usine de l'eau.

Il a également permis de déterminer que le produit de l'opération avec les participations et les subventions ainsi que la participation d'équilibre permettait de financer l'ensemble des dépenses générées par le projet d'aménagement, dont la rémunération attendue par un concessionnaire.

## **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'APPROUVER la création de l'opération d'aménagement, concernant ses enjeux et les objectifs de l'opération, son périmètre, son programme et son bilan financier prévisionnel.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Stéphane Sbraggia, adjoint délégué  
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-6 et R. 103-1 à R. 103-3,

Vu l'arrêté n°2 A-2019-07-10-001 en date du 10 juillet 2019 adopté par la préfète de la Corse-du-Sud homologuant « Opération de revitalisation du territoire » la convention-cadre pluriannuelle « Action cœur de ville d'Ajaccio » ,

Vu la délibération n° 2018/259 du Conseil municipal en date du 17 décembre 2018, approuvant la conclusion d'une convention de mandat d'études, conclue le 3 janvier 2019, avec la société publique locale AMETARRA, relative à la définition de l'écoquartier de la MISERICORDE,

Vu la délibération n° 2021/334 du Conseil municipal en date du 20 décembre 2021, approuvant la prise d'initiative et les modalités de concertation de l'opération d'aménagement de l'écoquartier de la MISERICORDE,

Vu la délibération n°2022/ du conseil municipal en date du 23 juin 2022, approuvant le bilan de la concertation,

### APPROUVE

la création de l'opération d'aménagement, concernant ses enjeux et les objectifs de l'opération, son périmètre, son programme et son bilan financier prévisionnel.

### VOTE

Par 39 voix pour, 6 abstentions.

**Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.**

### **2022/082 - Approbation du traité de concession et autorisation de signature du maire concernant l'opération d'aménagement de la Miséricorde**

Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia, adjoint délégué

#### Rappel du contexte du projet

Dans le cadre du déménagement de l'ancien hôpital Notre-Dame de la Miséricorde, sis Avenue de l'Impératrice Eugénie, début 2022, a été envisagée la reconversion de ce site situé à proximité du cours Napoléon.

Ce projet s'inscrit dans le périmètre de la convention-cadre pluriannuelle « Action cœur de ville d'Ajaccio » visant la revitalisation du territoire d'Ajaccio, signée le 12 juillet 2018 entre l'Etat, la collectivité de Corse, la Caisse des Dépôts, Action Logement Groupe, l'ANAH, la CCI2A, la CRMA Corse, la délégation Corse de la Fondation du Patrimoine, la ville d'Ajaccio et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien. Cette convention a été homologuée « Opération de revitalisation du territoire » par arrêté en date du 10 juillet 2019 par la préfète de la Corse-du-Sud. Par délibération n° 2018/259 en date du 17 décembre 2018, le Conseil municipal d'Ajaccio a confié un mandat d'étude à la SPL AMETARRA pour la définition d'un écoquartier sur un périmètre de 15 ha environ comprenant les 9 ha du site de la MISERICORDE.

L'objectif de l'opération d'aménagement de l'écoquartier de la MISERICORDE vise à engager un renforcement du lien entre le centre-ville et les espaces résidentiels modernes des coteaux de la ville en créant un écoquartier organisé dans une démarche de développement durable et engagé dans la transition énergétique.

Précisément, l'aménagement du site de la MISERICORDE a pour objectifs de :

- Permettre un élargissement du centre-ville en libérant un terrain de grande dimension aux portes du centre-ville historique de la ville d'Ajaccio ;
- Renforcer le maillage entre le centre et la périphérie en en reliant le Cour Napoléon avec les voies de la corniche ;
- Consolider l'offre d'équipements publics en intégrant un équipement public structurant ;
- Compléter une offre résidentielle en renouvelant l'offre de logement dans le centre-ville d'Ajaccio.

Par délibération n° [°] en date du [°], le Conseil municipal de la ville d'Ajaccio a défini les objectifs de l'opération d'aménagement et ses principales caractéristiques principales : son périmètre, le programme global prévisionnel des constructions et des travaux ainsi que son bilan prévisionnel.

Le programme prévisionnel de l'opération de constructions comprend environ 60 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher répartie comme suit :

- Habitat : environ 48 170 m<sup>2</sup>, dont 26 % de logements sociaux.
- Activités : environ 8 050m<sup>2</sup>, dont

- o Commerce de proximité : 1.200 m<sup>2</sup> ;
- o Bureaux : 2.750 m<sup>2</sup> ;
- o Activités liées à la santé : 1.590 m<sup>2</sup> ;
- o Activités de formation : 2.510 m<sup>2</sup>

L'Opération consiste pour le Concessionnaire à réaliser :

- les équipements publics d'infrastructure (place, mails, jardins, voiries et réseaux...), incluant un parking de 14 000 m<sup>2</sup> correspondant à 500 places dont 335 places publiques
- les équipements de superstructure suivants : des espaces publics perméables et des équipements enterrés pour la gestion des eaux pluviales (6230 m<sup>3</sup>) ; 1 réservoir d'eau de 4000 m<sup>3</sup> ; équipement lié à la sécurité représentant environ 4 000 m<sup>2</sup> ; un équipement structurant phare à déterminer (sport, culture, multifonctions...) pour 3400 m<sup>2</sup> et des équipements publics de proximité représentant environ 2 650 m<sup>2</sup> (sport, culture, éducation, petite enfance, associatif, etc).

Ce programme sera défini plus précisément ultérieurement. Un avenant viendra matérialiser cette évolution du Contrat.

Le conseil municipal de la ville d'Ajaccio souhaite en confier la réalisation à la SPL AMETARRA dans le cadre d'une concession d'aménagement prise en application des articles L. 300-4 et suivants et R. 300-11-1 à R 300-11-3 du Code de l'urbanisme.

La société AMETARRA est constituée sous forme de SPL sur laquelle la ville d'Ajaccio exerce un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services au sens de l'article L. 2511-1 du Code de la commande publique :

« Sont soumis aux règles définies au titre II les marchés publics conclus par un pouvoir adjudicateur, y compris lorsqu'il agit en qualité d'entité adjudicatrice, avec une personne morale de droit public ou de droit privé lorsque les conditions suivantes sont réunies :

1° Le pouvoir adjudicateur exerce sur la personne morale concernée un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services ;

2° La personne morale contrôlée réalise plus de 80 % de son activité dans le cadre des tâches qui lui sont confiées soit par le pouvoir adjudicateur qui la contrôle, soit par d'autres personnes morales que celui-ci contrôle, soit par ce pouvoir adjudicateur et d'autres personnes morales que celui-ci contrôle ;

3° La personne morale contrôlée ne comporte pas de participation directe de capitaux privés au capital, à l'exception des formes de participation de capitaux privés sans capacité de contrôle ou de blocage requises par la loi qui ne permettent pas d'exercer une influence décisive sur la personne morale contrôlée.

Un pouvoir adjudicateur est réputé exercer sur une personne morale un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services, s'il exerce une influence décisive à la fois sur les objectifs stratégiques et sur les décisions importantes de la personne morale contrôlée. Ce contrôle peut également être exercé par une autre personne morale, qui est elle-même contrôlée de la même manière par le pouvoir adjudicateur. »

En conséquence, aucune procédure de publicité et de mise en concurrence n'est requise et la concession d'aménagement peut être conclue de gré à gré entre la ville et la SPL AMETARRA.

#### Economie du projet

La concession d'aménagement porte sur la réalisation de l'opération d'aménagement du site de la MISERICORDE et est conclue pour une durée de 15 ans à compter de sa notification éventuellement prorogeable par avenant en cas d'inachèvement de l'opération.

Dans le cadre de l'opération, la SPL AMETARRA aura, notamment, en charge d'assurer les missions suivantes :

Assurer le pilotage stratégique de l'Opération ainsi que l'ensemble des études, les tâches de gestion et la coordination indispensable pour la bonne fin de l'Opération ;

Obtenir les autorisations administratives nécessaires conformément à la réglementation applicable ;  
Acquérir la propriété des biens immobiliers dans le périmètre de l'Opération ;  
Réaliser l'ensemble des équipements, espaces et ouvrages publics d'infrastructure et de superstructure de l'Opération.

Le montant total de la participation du Concédant au titre des équipements publics est de 15 131 962 € HT : 3 181 962 € au titre des équipements et 11 950 000 € au titre du parking.

Son versement sera ventilé de la manière suivante :

- 300 000 € pour l'année 2027
- 300 000 € pour l'année 2028
- 300 000 € pour l'année 2029
- 300 000 € pour l'année 2030
- 2 690 000 € pour l'année 2031
- 11 241 962 € de 2032 à 2037.

Une participation sous forme d'apport en nature est estimée à hauteur d'environ 1 540 000 € HT. Elle correspond à l'apport en nature de la parcelle cadastrée section BV n° 194.

Enfin, une participation d'équilibre est fixée à 3 588 836 €.

La concession intègre les conditions d'évolution du contrat dans le respect des dispositions de l'article L. 3135-1 du Code de la commande publique.

#### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

DE DESIGNER la SPL AMETARRA, Société Publique Locale au capital de 1.000.000 € inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 812.410, dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville place Foch à Ajaccio (20000), concessionnaire de l'opération d'aménagement du site de la MISERICORDE,

D'APPROUVER les termes de la Concession d'aménagement du site MISERICORDE et ses annexes ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Concession d'aménagement et ses annexes et à accomplir toutes les formalités y afférentes.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Stéphane Sbraggia, adjoint délégué  
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 300-4 et L. 300-5, R. 300-11-1 à R. 300-11-3,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° [°] du Conseil municipal en date du 23 juin 2022, approuvant le bilan de la concertation mené entre février et avril 2022 ;

Vu la délibération n° [°] du Conseil municipal en date du 23 juin 2022, définissant les objectifs de l'opération et ses principales caractéristiques ;

Vu le projet de Traité de concession ci-joint et ses annexes ;

**DESIGNE**

La SPL AMETARRA, Société Publique Locale au capital de 1.000.000 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 812.410, dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville place Foch à Ajaccio (20000), concessionnaire de l'opération d'aménagement du site de la MISERICORDE,

#### **APPROUVE**

Les termes de la Concession d'aménagement du site MISERICORDE et ses annexes,

#### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la Concession d'aménagement et ses annexes et à accomplir toutes les formalités y afférentes.

#### **VOTE**

**Par 39 voix pour, 6 abstentions.**

**Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.**

#### **2022/083 - Programme d'activation de la citadelle 2022 – Agrément des contrats**

Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia, adjoint délégué

Depuis Mars 2022, dans le cadre du programme d'activation de la citadelle, la SPL AMETARRA a lancé 3 appels à création et 2 appels à candidatures. Différents jurys associant les élus de la ville d'Ajaccio, la collectivité de Corse, la DRAC, la Chambre des métiers, la banque des territoires, la SPL M3E et des personnes expertes se sont réunis pour désigner les lauréats.

Un appel à création pour une résidence photographique : 6 candidats – Lauréate : Marion GAMBIN sous la direction artistique de Madeleine FILIPPI pour l'exposition in situ

Un appel à création pour la signature du projet de la citadelle : 6 candidats – Lauréat : ASOCCIU GALA – Arnaud CASTELLI – Il animera la soirée de lancement le 30 juin.

Un appel à création pour l'aménagement éphémère du site (entrée, guinguette et signalétique) : 4 dossiers – Lauréat : Collectif GRU

Un appel à candidature pour la gestion de la guinguette : 3 dossiers reçus – Lauréat : SAS GOLF - Félix GIACOMETTI et Laurent OTTAVI accompagnés par l'association SEPIART

Un appel à candidature en partenariat avec la SPL M3E et la chambre des métiers pour la gestion de 5 boutiques d'artisans : 7 dossiers reçus – 4 candidats retenus :

- Cré'Alba : création couture (Martine PAOLETTI),
- SERRA LIEGE : travail du liège (Valère SERRA),
- L'OCCHJU : coutelier (Dominique VELLUTINI)
- Les lignes entre les vignes : atelier culturel et salon de thé (Pierre BELLEUDY et Dominique MEMMI)

Un nouvel appel à candidatures a été relancé pour la 5<sup>e</sup> boutique d'artisan.

Enfin, un concours photo amateur a également été lancé.

La soirée de lancement de la nouvelle programmation de la citadelle est fixée au 30 juin à 18h30 pour les institutionnels et ouvert au public à partir de 19h30.

Conformément au traité de concession d'aménagement du cœur de ville et son avenant 7, le concédant doit agréer les contrats passés par la SPL sous forme de baux ou de conventions

Des conventions précaires vont être proposées pour les programmes suivants :

Programme	Lauréat	Type de contrat	Redevance mensuelle
Guinguette	SAS GOLF - Félix GIACOMETTI et	Convention d'occupation précaire	650 € (terrasse) + 121 € (cuisine et

	Laurent OTTAVIANI – Association SEPIART	de 4 mois du 30 juin au 30 octobre 2022	réserve) = 771 €
Boutique artisanale	Cré'Alba - couture	Convention d'occupation précaire de 1 an, renouvelable	430 € pour 33 m <sup>2</sup>
Boutique artisanale	SERRA LIEGE	Convention d'occupation précaire de 1 an, renouvelable	1001 € pour 93 m <sup>2</sup>
Boutique artisanale	L'OCCHJU - coutelier	Convention d'occupation précaire de 1 an, renouvelable	579 € pour 55 m <sup>2</sup>
Boutique artisanale	Les lignes entre les vignes – atelier culturel et salon thé	Convention d'occupation précaire de 1 an, renouvelable	507 € pour 39 m <sup>2</sup>

Les tarifications sont celles validées par avenant n°9 au traité de concession.

Un atelier artisanal reste à attribuer (430 € / mois pour 33 m<sup>2</sup>). Un appel à manifestation d'intérêt a été republié. La convention sera la même que celle proposée aux autres occupants.

Une convention d'occupation précaire est également proposée avec l'OIT afin de permettre l'organisation de visites guidées hors périmètre sécurisé. Cette convention est passée sans redevance compte tenu du fait qu'elle encadre des missions de service public de promotion du territoire.

Enfin, une convention d'occupation précaire sera conclue entre la Ville et la SPL AMETARRA pour la mise à disposition du bâtiment de la Poudrière pour l'exposition de l'œuvre « anthropocène » de Juillet à Octobre 2022.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'approuver la convention d'occupation précaire pour la guinguette  
D'approuver les 4 conventions d'occupation précaire pour les boutiques artisanales  
D'approuver la convention d'occupation précaire avec l'OIT  
D'approuver la convention entre la Ville et la SPL AMETARRA  
D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire ;

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Stéphane Sbraggia, adjoint délégué  
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

Vu la délibération n°2016/112 en date du 25 Avril 2016 ;  
Vu la délibération n°2020/307 en date du 17 décembre 2020 ;  
Vu la délibération n°2022/038 en date du 28 mars 2022 ;  
Vu les documents annexés ;

#### **APPROUVE**

-la convention d'occupation précaire pour la guinguette  
-les 4 conventions d'occupation précaire pour les boutiques artisanales  
-la convention d'occupation précaire avec l'OIT  
-la convention entre la Ville et la SPL AMETARRA

#### **AUTORISE**

-le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire ;

**VOTE**  
**Par 42 voix pour, 3 abstentions.**

**Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi.**

**2022/084 - Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) 2023**

Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia, adjoint délégué

Instituée par l'article 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et précisée par le décret n°2013-203 du 11 mars 2013, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.) s'est substituée aux 3 précédentes taxes appliquées sur les supports publicitaires. Il s'agit d'un impôt facultatif instauré par les communes sur les dispositifs publicitaires de leurs territoires. La TLPE est due par l'exploitant ou le propriétaire ou celui dans l'intérêt duquel le support est réalisé.

La commune d'Ajaccio, par délibération n°2008-221 a fixé les modalités d'application de la taxe sur son territoire

Pour rappel, la taxe est recouvrée annuellement et s'applique à tous les supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie ouverte à la circulation publique, suivante :

- Dispositifs publicitaires : tout support susceptible de contenir une publicité, comme les panneaux publicitaires par exemple ;
- Enseignes : toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble, ou située sur un terrain, portant sur une activité qui s'y exerce ;
- Préenseignes : toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité, y compris les préenseignes dérogatoires respectant l'environnement.

Le montant de la TLPE varie selon la nature et la surface des supports publicitaires et la taille de la collectivité. Les tarifs sont fixés et revalorisés par délibération du conseil municipal avant le 1er juillet de l'année N pour une application en N+1, dans la limite des montants maximaux qui sont relevés, chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (L. 2333-9 du CGCT). La délibération 2014-162 prévoit expressément l'évolution annuelle des tarifs de droit commun appliqués par la Ville en fonction de l'indexation annuelle automatique.

Les tarifs de référence de TLPE applicables chaque année sont publiés par la Direction Générale des Collectivités Locales et la Direction Générale des Finances Publiques.

Il est proposé pour 2023 de reprendre la dynamique d'évolution de la taxe après le maintien des tarifs en 2021 et 2022 en soutien à l'économie locale lors de la crise sanitaire.

L'article L.2333-9 du CGCT indique les tarifs maximaux applicables sans fixer de tarifs minimaux.

Le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France est de **2,80 % pour 2021** (source INSEE). En conséquence, les tarifs maximaux de TLPE prévus au 1° du B de l'article L. 2333-9 du CGCT et servant de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2° et au 3° du même article L. 2333-9 évoluent en 2023.

Il convient donc d'actualiser les tarifs conformément aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (L. 2333-9 du CGCT) enregistrée depuis 2015 avant le 1er juillet 2022 pour une application au titre de la TLPE 2023 comme suit :

TYPE DE PUBLICITE	TARIFS 2022	TARIFS ACTUALISES 2023	Evol. 2022
-------------------	-------------	------------------------	------------

Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques de – de 50m <sup>2</sup>	21,10 €	22,00 €	4.27%
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de + de 50m <sup>2</sup>	42,20 €	44,00 €	4.27%
Dispositifs publicitaires et préenseignes sur support numérique de – de 50m <sup>2</sup>	63,30 €	66,00 €	4.27%
Dispositifs publicitaires et préenseignes sur support numérique de + de 50m <sup>2</sup>	126,60 €	132,00 €	4.27%
Enseignes de – de 12m <sup>2</sup> (en superficie cumulées)	21,10 €	22,00 €	4.27%
Enseignes entre 12 et 50m <sup>2</sup> (en superficies cumulées)	42,20 €	44,00 €	4.27%
Enseignes à partir de 50m <sup>2</sup> (en superficie cumulée)	84,40 €	88,00 €	4.27%

Outre les tarifs, les dispositions prévues par la délibération 2014-162 restent inchangées.

## IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant l'obligation du conseil municipal de délibérer l'actualisation des tarifs TLPE avant le 1er juillet de l'année N pour application en N+1 ;  
Considérant la publication des tarifs de droit commun actualisés de la Direction Générale des Collectivités Locales et de la Direction Générale des Finances Publiques ;  
Considérant l'impact de la crise sanitaire sur l'économie locale ;  
Considérant que la Direction Générale des Collectivités Locales et de la Direction Générale des Finances Publiques instaure un seuil maximum sans seuil minimum dans la fixation des tarifs ;

D'APPROUVER les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2023.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### Ouï l'exposé de Stéphane Sbraggia, adjoint délégué et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2333-9 du CGCT ;  
Vu la délibération n° délibération n°2008-221 du conseil municipal en date du 27 novembre 2017 fixant les modalités d'application de la taxe sur le territoire de la Ville d'Ajaccio ;  
Vu la délibération n°2014-162 du 30 juin 2014 portant tarification de la taxe locale sur la publicité extérieure ;  
Vu la délibération n°2021-084 du 26 avril 2021 portant actualisation de la TLPE au titre de l'année 2021 et 2022.

Considérant ce qui suit :

L'obligation du conseil municipal de délibérer l'actualisation des tarifs TLPE avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année N pour application en N+1,

La publication des tarifs de droit commun actualisés de la Direction Générale des Collectivités Locales et de la Direction Générale des Finances Publiques,

Que la Direction Générale des Collectivités Locales et de la Direction Générale des Finances Publiques instaure un seuil maximum sans seuil minimum dans la fixation des tarifs,

### APPROUVE

Les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2023.

### VOTE

**Par 39 voix pour, 2 voix contre, 4 abstentions.**

**Vote(s) contre : Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi.**

**Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.**

#### **2022/085 - Convention Ville-INRAP relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive dénommée "AJACCIO (2A) PARKING DIAMANT"**

Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia, adjoint délégué

Par délibération n°2021/333 du lundi 20 décembre 2021, la Ville d'Ajaccio a décidé d'engager la mise en œuvre l'opération d'extension du Parking du Diamant et de requalification de la place Charles de Gaulle.

Les services techniques de la Ville ont donc engagé l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet. Sur recommandation des services de la DRAC, la Ville d'Ajaccio a formulé une demande anticipée de prescription.

Par arrêté préfectoral n°2022/034/SRA en date du 11 avril 2022 une opération de diagnostic archéologique préalable a été prescrite dans le cadre de la réalisation du projet d'extension du parking et l'Inrap a été désigné comme opérateur.

En application de ces principes, l'Inrap, attributaire du diagnostic, doit intervenir préalablement à l'exécution des travaux projetés par l'aménageur pour réaliser l'opération d'archéologie préventive prescrite. Il établit le projet scientifique d'intervention.

Il est précisé que l'aménageur doit être entendu comme la personne qui projette d'exécuter les travaux, conformément à l'article R.523-3 du code du patrimoine.

L'opération de diagnostic est réalisée pour le compte de l'aménageur, à l'occasion de son projet d'aménagement. Elle est un préalable nécessaire.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de réalisation par l'Institut national de Recherches Archéologiques préventives de l'opération de diagnostic, ainsi que l'ensemble des droits et obligations respectifs des deux parties dans le cadre de cette opération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Parking 2022 de la Ville d'Ajaccio

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'autoriser le maire à signer la convention

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Stéphane Sbraggia, adjoint délégué  
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu la délibération municipale n°2021/333 du lundi 20 décembre 2021 sur la mise en œuvre de l'opération d'extension du Parking du Diamant et de requalification de la place Charles de Gaulle ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022/034/SRA en date du 11 avril 2022 prescrivant une opération de diagnostic archéologique préalable dans le cadre de la réalisation du projet d'extension du parking et dans lequel l'Inrap a été désigné comme opérateur ;

Considérant l'opportunité de lancer ce diagnostic dès l'automne 2022 ;

#### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention.

#### **VOTE**

**À l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

### **2022/086 - Tarification des cartes d'accès aux pontons et aux bornes- port Charles Ornano**

Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia, adjoint délégué

Dans le cadre des travaux de modernisation du port, l'accès aux pontons et aux bornes d'eau et d'électricité se fait au moyen de cartes RFID (Identification par Radio Fréquence).

Tous les usagers du port disposent de 2 cartes, remises gratuitement par la régie du port.

Devant la recrudescence de demandes de nouvelles cartes au motif de perte ou de vol, et afin d'inciter les usagers à plus de vigilance, la régie du port propose d'instaurer un tarif pour la délivrance de nouvelles cartes.

Ce tarif est fixé à 30 € par carte.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

- d'adopter le tarif de 30 € pour la délivrance d'une nouvelle carte,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette tarification.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Ouï l'exposé de Stéphane Sbraggia, adjoint délégué**  
**et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

**DECIDE**

- D'adopter le tarif de 30 € pour la délivrance d'une nouvelle carte,

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette tarification.

**VOTE**

**Par 43 voix pour, 1 abstention, 1 non-participation.**

**Abstention(s) : Danielle Antonini.**

**Non-participation(s) : Jacques Billard.**

**2022/087 - Déploiement du schéma directeur de modernisation de l'éclairage public**

Rapporteur : Madame Caroline Corticchiato, adjointe déléguée

1) **Objectifs du projet.**

Ce projet répond à plusieurs objectifs essentiels :

Tout d'abord, sur le plan de la situation énergétique de la Corse :

- Réduire de façon drastique la puissance des installations d'éclairage public raccordées au réseau de distribution publique d'électricité de l'île
- Réduire à la fois les puissances appelées (soulagement des réseaux et appareil productif aux heures de points), mais aussi les consommations (fortement carbonées en Corse et cher à produire)

Ensuite, sur le plan financier pour la collectivité et les contribuables :

- Diminuer de façon importante le coût énergétique associé
- Diminuer les coûts de maintenance en fiabilisant le fonctionnement grâce à une plus grande longévité des sources

Ainsi que sur le plan environnemental :

- Diminuer la pollution lumineuse directe en évitant tout flux dirigé directement vers l'hémisphère supérieur (luminaires à ULR)
- Diminuer la pollution lumineuse inévitable (UPF) en ajustant les flux émis au plus juste pour atteindre les niveaux lumineux requis au sol en maximisant le facteur d'utilisation (beaucoup de lumière utile et peu de lumière indésirable)

Enfin, sur le plan du niveau de service apporté aux riverains et usagers des voies publiques :

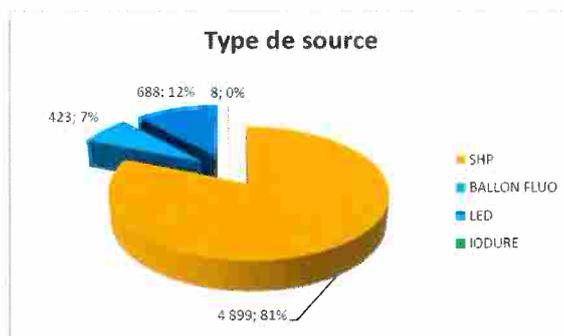
- Rétablir un niveau de sécurité satisfaisant en résorbant les non-conformités décelées au stade du diagnostic
- Rétablir un niveau de service suffisant et un confort visuel sur les axes actuellement sous éclairés
- Assurer l'éclairage à l'aide de leds, beaucoup plus agréables que l'éclairage par sources VM (blanc « industrie ») ou sources SHP (orangé) dont l'indice de rendu des couleurs est médiocre

- Assurer une bonne continuité de service grâce à un taux de pannes faible rendu possible par la longévité des modules à leds
- Assurer le service nécessaire et uniquement lorsqu'il est nécessaire (gradation programmable à l'armoire ou abaissement autonome pour le reste du réseau EP).

### 1) Synthèse des éléments du diagnostic.

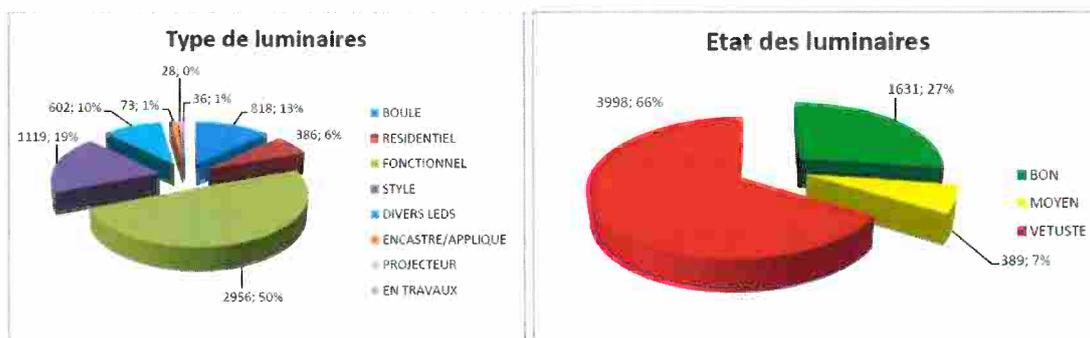
#### Bilan des sources :

Les sources équipant les luminaires sont majoritairement des sources de technologie SHP (en orange), mais il reste plus de 400 luminaires équipés de technologies à faible efficacité énergétique (ampoules fluo compact), qui seront remplacés par des luminaires Leds performants dans le cadre de la présente opération, au même titre que les dernières lampes à incandescence.



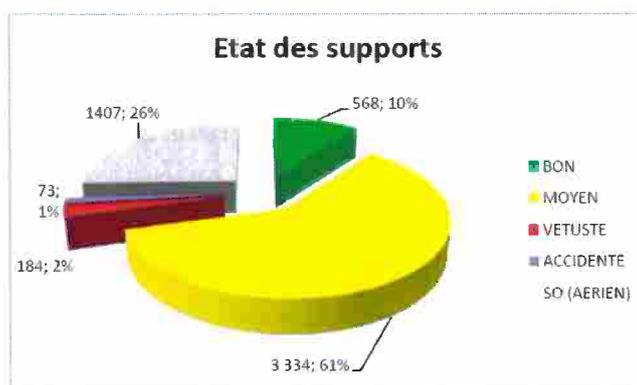
#### Bilan de l'état des installations :

- Pour les luminaires, la répartition est la suivante :



**Moins de 30% du parc peut être considéré comme « Bon ». 95 % du parc est concerné par une logique d'optimisation énergétique et/ou de lutte contre le sur éclairage.**

- Pour les supports, la répartition est la suivante :



**Seul 10% des supports de la Ville ont moins de 10 ans, 90 % des candélabres sont concernés à des degrés divers par des problématiques de vieillissement, corrosion ou chocs. Dès lors, le présent programme de rénovation intègre un remplacement systématique de l'ensemble candélabre / luminaire.**

### 1) Descriptif du projet.

Le projet permettra la :

- Mise en place d'horloges astronomiques performantes pour les armoires non équipées ;
- Rénovation des luminaires considérés comme énergivores et / ou insuffisamment performants ;
- Mise en place d'un système de télégestion au point lumineux centralisé sur le périmètre de 40 armoires en hyper centre ;
- Mise en place d'un dispositif généralisé de réduction de flux autonome reprogrammable au point lumineux (Protocole DALI) pour les autres points lumineux ;
- Mise en place d'un dispositif type « chemin de lumière » avec détection de présence communicante (Protocole Zigbee) ;

Les choix technologiques opérés sont les suivants :

- Maîtrise des temps de fonctionnement : les heures d'allumage et d'extinction envisagés sont ceux optimisés pour un allumage le soir et une extinction le matin par horloge astronomique synchronisée. Cette pose sera réalisée sur toutes les armoires non équipées.
- Rénovation des luminaires (caractéristiques générales) :
  - o Des luminaires adaptés aux prescriptions du SDAL, en particulier :
  - o Etudes photométriques préalables systématiques en accord avec les objectifs d'éclairage
  - o Limitation des tensions d'alimentation des luminaires à 350 mA (500 mA maxi pour les luminaires routiers sous contraintes d'études photométriques)
  - o Mise en œuvre d'un éclairage de type blanc chaud pour le cœur de Ville (2 700 K) et 3 000 K pour les voiries à usage fonctionnel
  - o Source lumineuse à Leds, qui sera remplaçable par réglettes ou plaquettes modulaires conformes au standard Zhaga
  - o Des luminaires adaptés aux prescriptions du SDAL
    - Luminaire fonctionnel : verre plat
    - Luminaire de style : 100 % cuivre à Verre plat (absence de vitrage sur les faces)
    - Luminaire résidentiel : Verre plat ou à défaut matériau synthétique traité anti UV

Les principales actions envisagées sont présentes sur la carte suivante :

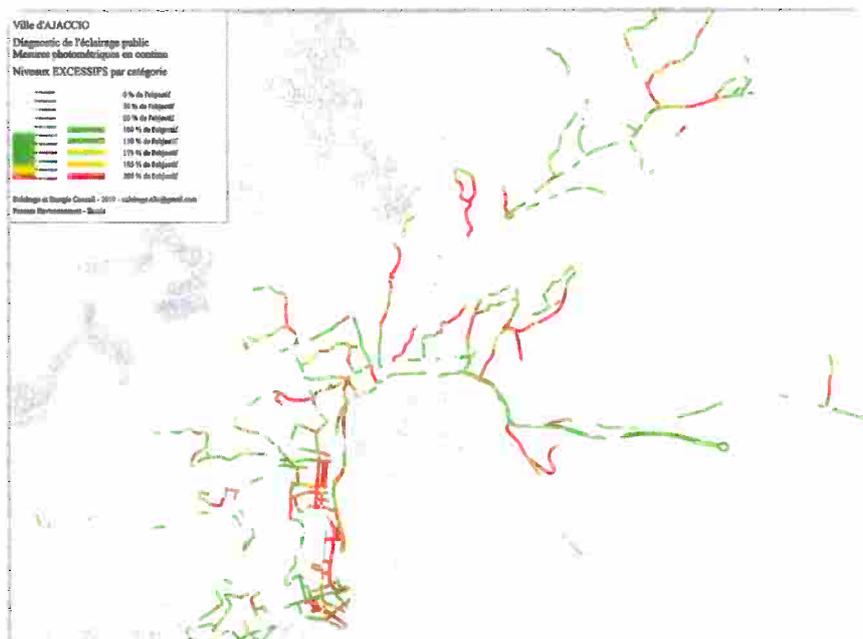




### - Niveau actuel – excès d'éclairage

A l'inverse, un certain nombre de sites présentent des excès d'éclairage qui constituent à la fois de la pollution lumineuse en excès et une dépense énergétique inutile.

Les zones en rouge ci-dessous sont a priori éclairées deux fois plus que de besoin :



### -Etudes photométriques prévisionnelles

Le programme de rénovation fera l'objet de nombreuses études photométriques prévisionnelles (panorama de voiries), afin d'optimiser le choix des luminaires d'une part, d'autre part la détermination du modèle exact, celle du nombre de LEDS présentes sur la raquette, et enfin du courant d'alimentation de ces dernières.

Des contraintes seront fixées pour guider cette détermination optimisée :

- Dimensions de la voirie (largeur)
- Présence de trottoir ou non
- Inter-distance entre luminaires existants
- Hauteur des mats existants
- La suppression des points double ou triple
- Niveau moyen d'éclairage à maintenir sur la zone
  - o Après 50 000h à régime nominal
  - o Avec un facteur de maintenance spécifiquement lié à l'encrassement de 90% (10% de perte de flux en raison de l'empoussièrement)
- Uniformité souhaitée
- Courant d'alimentation des Leds n'excédant pas 350mA.

#### 1) Impacts du projet.

Comme exposé dans le tableau ci-dessous, le projet global doit permettre :

- Une diminution de 70% des puissances installées ;
- Une diminution de 75% de la consommation ;
- Une économie de près de 370 000€ (au prix de référence de l'année 2020).

PROGRAMME DE RENOVATION			
PUISSANCE	EXISTANT	PROJETE	GAIN
Nombre de sources - Boule et résidentiel	795	795	
Puissance moyenne des sources - résidentiel <sup>(1)</sup>	87	35	
Nombre de sources - routier (fonctionnel)	2778	2778	
Puissance moyenne des sources - routier <sup>(2)</sup>	198	70	
Nombre de sources - style <sup>(3)</sup>	1229	1036	
Puissance moyenne des sources - style <sup>(4)</sup>	165	59	
Nombre de sources - TOTAL	<b>4802</b>	<b>4609</b>	
Facteur d'appareillage			
Puissance installée P (W)	821 994	283 409	<b>66%</b>
Facteur de puissance	0,85	0,98	
Puissance installée S (VA)	967 052	289 193	<b>70%</b>
CONSOMMATIONS			
Puissance heures pleines (kW)	822,0	283,4	
Puissance heures creuses	822,0	141,7	
Conso HP (Projet : avt 0h)		555 482	
Conso HC (Projet : 00h-06h : -50%) (kW.h)	3 411 275	310 333	
Consos globales annuelles (kW.h)	3 411 275	865 814	<b>75%</b>
FACTURE ENERGETIQUE			
COÛT TTC DES CONSOMMATIONS	410 171,72 €	104 105,53 €	
COÛT TTC ABONNEMENT	93 045,85 €	27 824,98 €	
COUT ENERGIE TTC (Hors CTA)	503 217,57 €	131 930,51 €	371 287,06 €
			<b>74%</b>

<sup>(1)</sup> Estimation de puissance moyenne suivant mesure à l'armoire DV

<sup>(2)</sup> Estimation de puissance moyenne suivant mesure à l'armoire HE

<sup>(3)</sup> Conversion de mâts fonte double en simple

<sup>(4)</sup> Estimation de puissance moyenne suivant mesure à l'armoire AB\_ majorée de la conversion double/simple fonte

Pour sa part, la phase 1 (2022-2023) contribuera à :

- Une réduction de la consommation de 80%
- Une réduction de 110 000€ de la facture énergétique dès 2024 :
- Une réduction des émissions de CO2 estimée à 573 tonnes eq/CO2 par an.

### 1) Budget prévisionnel

<u>Postes de dépenses</u>	<u>Nature de la dépense</u>	<u>Base de calcul (expliquer les coûts unitaires / quantités ; coût journalier/ salaire brut s'il s'agit de dépenses de rémunération...)</u>	<u>Clé de répartition, le cas échéant (Temps ou pourcentage prévisionnel consacré au projet)</u>	<u>Montant prévisionnel total</u>	<u>Montant prévisionnel Tranche 1</u>	<u>HT / TTC</u>
Dépense d'investissement matériel (ex : équipement, achat de bien immeuble, de terrain bâti et non bâti...) et	MISE EN SECURITE DES ARMOIRES DE COMMANDE	NC	NC	400 000	115 000	HT

<i>immatériel</i>						
<b>Dépense d'investissement matériel (ex : équipement, achat de bien immeuble, de terrain bâti et non bâti...) et immatériel</b>	MISE EN PLACE HORLOGES ASTRONOMIQUES	NC	NC	31 000	31 000	HT
<b>Dépense d'investissement matériel (ex : équipement, achat de bien immeuble, de terrain bâti et non bâti...) et immatériel</b>	MISE EN PLACE D'UNE TELEGESTION AVEC VARIATION	NC	NC	234 500	Déploiement télégestion en T2	HT
<b>Dépense d'investissement matériel (ex : équipement, achat de bien immeuble, de terrain bâti et non bâti...) et immatériel</b>	DEPOSE MATERIEL EXISTANT, FOURNITURE ET POSE DE LUMINAIRES LEDS ET DE SUPPORTS D'ECLAIRAGE PUBLIC	NC	NC	7 511 970	2 140 030	HT
<b>Prestations de service (ex : étude, formation, évaluation, frais de conseil, expertise technique, juridique, comptable, financière, location, sous traitance, etc...)</b>	AMO/MOE	NC	NC	490 000	160 000	HT
<b>Prestations de service (ex : étude, formation, évaluation, frais de conseil, expertise technique, juridique, comptable, financière, location, sous traitance, etc...)</b>	DEPENSE DE COMMUNICATION (1)	NC	NC	10 000	5 000	HT
<b>TOTAL dépenses prévisionnelles</b>				8 677 470	2 451 030	HT

(1) Dont obligatoirement le panneau d'affichage de l'opération mentionnant le nom de l'opération, le cofinancement européen et les logos des partenaires publics (UE, Etat, Collectivité Territoriale de Corse, etc.).

1) Plan de financement prévisionnel.

<u>Postes de dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>%</u>	<u>Financeurs</u>	<u>Précisions</u>	<u>Montant (euros) pour tranche 1</u>	<u>%</u>
			<b><u>FINANCEMENTS PUBLICS</u></b>			
<i>Frais de personnel (salaire et charge)</i>			Fonds européens			
<i>Frais de fonctionnement (frais généraux de structure)</i>			Financement Etat			
<i>Prestations de service (ex : étude, formation, évaluation, frais de conseil, expertise technique, juridique, comptable, financière, location, sous traitance, etc...)</i>	500 000		Financement région			
<i>Dépense d'investissement matériel (ex : équipement, achat de bien immeuble, de terrain bâti et non bâti...) et immatériel</i>	8 177 470		Financement département	Fonds FEDER	544 200	22,2%
<i>Coûts d'amortissement</i>			Financement Commune	Part MO	1 213 830	49,52%
<i>Dépenses de communication de l'opération</i>			Autofinancement			
<i>Frais de déplacement, de restauration, d'hébergement</i>			Autres : EDF	PRIME AGIR PLUS	693 000	28,27%
<i>Dépenses en nature</i>			<b><u>FINANCEMENTS PRIVÉS</u></b>			
<i>Autres</i>			Financement privé			
			Autofinancement			0%
			Recettes générées			
			Apports en nature			0%
<b>Total des dépenses</b>			<b>Total des ressources</b>		<b>2 451 030</b>	<b>100 %</b>

### 1) Appréciation du projet eu égard aux objectifs du FEDER.

L'opération envisagée, contribue, en tout point, aux objectifs du FEDER, à savoir :

Sur le plan de la situation énergétique de la Corse :

- Réduction de façon drastique la puissance des installations d'éclairage public raccordées au réseau de distribution publique d'électricité de l'île
- Réduction à la fois les puissances appelées (soulagement des réseaux et appareil productif aux heures de points), mais aussi les consommations (fortement carbonées en Corse et cher à produire)

Sur le plan environnemental :

- Diminution de la pollution lumineuse directe en évitant tout flux dirigé directement vers l'hémisphère supérieur (luminaires à ULR)
- Diminution de la pollution lumineuse inévitable (UPF) :

o en ajustant les flux émis au plus juste pour atteindre les niveaux lumineux requis au sol

o en maximisant le facteur d'utilisation (beaucoup de lumière utile et peu de lumière indésirable).

En définitive, ce projet répond aux impératifs d'adaptation au changement climatique, avec un gain de consommation d'énergie finale du projet, estimé à plus de 2 512 730 kw/an, ainsi qu'un gain de consommation primaire du projet, estimé quant à lui à plus de 6 532 188 kwhep.

### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les travaux de réalisation du schéma directeur de l'éclairage public ;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre du FEDER, ainsi que la société EDF au titre de la PRIME AGIR PLUS, selon le plan de financement suivant :

<b>Travaux éligible efficacité énergétique (AAP)</b>		
	<b>Montant de l'opération</b>	<b>% de participation</b>
<b>Ville d'Ajaccio</b>	<b>554 990 €</b>	<b>33,43 %</b>
<b>FEDER</b>	<b>412 200 €</b>	<b>24,83€</b>
<b>PRIME AGIR PLUS</b>	<b>693 000 €</b>	<b>41,74€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 660 190 €</b>	<b>100 %</b>
<b>Travaux Hors énergie</b>		
	<b>Montant de l'opération</b>	<b>% de participation</b>

Ville d'Ajaccio	625 840 €	100 %
FEDER	-	
PRIME AGIR PLUS	-	
<b>TOTAL</b>	<b>625 840 €</b>	<b>100 %</b>
<b>AMO + Communication</b>		
	<b>Montant de l'opération</b>	<b>% de participation</b>
Ville d'Ajaccio	33 000 €	20 %
FEDER	132 000 €	80 %
PRIME AGIR PLUS		
<b>TOTAL</b>	<b>165 000 €</b>	<b>100 %</b>
<b>Total Travaux</b>		
	<b>Montant de l'opération</b>	<b>% de participation</b>
Ville d'Ajaccio	1 180 830 €	51,65 %
FEDER	412 200 €	18,03 %
PRIME AGIR PLUS	693 000 €	30,31 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 286 030 €</b>	<b>100 %</b>
<b>Total Travaux + AMO + Communication</b>		
	<b>Montant de l'opération</b>	<b>% de participation</b>
Ville d'Ajaccio	1 213 830 €	49,52%
FEDER	544 200 €	22,2%
PRIME AGIR PLUS	693 000 €	28,27%
<b>TOTAL</b>	<b>2 451 030</b>	<b>100 %</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Caroline Corticchiato, adjointe déléguée  
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

**APPROUVE**

**Les travaux de réalisation du schéma directeur de l'éclairage public ;**

**AUTORISE**

**Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre du FEDER ainsi que la société EDF au titre de la PRIME AGIR PLUS, selon le plan de financement suivant :**

<b>Travaux éligible efficacité énergétique (AAP)</b>
--

	Montant de l'opération	% de participation
Ville d'Ajaccio	554 990 €	33,43 %
FEDER	412 200 €	24,83€
PRIME AGIR PLUS	693 000 €	41,74€
TOTAL	1 660 190 €	100 %
<b>Travaux Hors énergie</b>		
	Montant de l'opération	% de participation
Ville d'Ajaccio	625 840 €	100 %
FEDER	-	
PRIME AGIR PLUS	-	
TOTAL	625 840 €	100 %
<b>AMO + Communication</b>		
	Montant de l'opération	% de participation
Ville d'Ajaccio	33 000 €	20 %
FEDER	132 000 €	80 %
PRIME AGIR PLUS		
TOTAL	165 000 €	100 %
<b>Total Travaux</b>		
	Montant de l'opération	% de participation
Ville d'Ajaccio	1 180 830 €	51,65 %
FEDER	412 200 €	18,03 %
PRIME AGIR PLUS	693 000 €	30,31 %
TOTAL	2 286 030 €	100 %
<b>Total Travaux + AMO + Communication</b>		
	Montant de l'opération	% de participation
Ville d'Ajaccio	1 213 830 €	49,52%
FEDER	544 200 €	22,2%

<b>PRIME AGIR PLUS</b>	<b>693 000 €</b>	<b>28,27%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 451 030</b>	<b>100 %</b>

### Interventions :

**M. Billard :** « Chers collègues vous avez pratiquement tout dit donc je vais être assez bref. Tout d'abord il faut rappeler les contraintes auxquelles nous avons dû faire face concernant la détermination des secteurs à traiter sur cette 1re phase de travaux. Comme vous avez pu le constater au niveau de la ville il y avait beaucoup de choses à refaire donc il fallait également prioriser les secteurs. En effet la contrainte relative à la mobilisation des financements nous a imposé de prioriser des interventions supposant une rapidité d'exécution afin de maximiser le nombre de points lumineux. Je pense que dans cette 1re phase nous pourrions aller jusqu'à 1400. Cette phase doit être terminée au 31 décembre 2023. Toutefois nous avons tout de même fait le choix d'y intégrer également des zones pour lesquelles l'état des équipements était très dégradé. À ce titre, en prenant comme exemple la zone de la Citadelle qui a été régulièrement touchée par les différentes tempêtes de ces dernières années sera traitée avant la fin de l'année. Sur les secteurs concernés, vous trouverez la cartographie détaillée dans le rapport, mais je tenais tout de même à vous préciser qu'une première série de travaux est déjà programmée pour le second semestre de l'année. Ils concerneront environ 650 points lumineux. Le démarrage est prévu pour le courant du mois de septembre et concernera essentiellement des quartiers résidentiels ou des axes de transit et à ce titre je citerais l'avenue de Verdun, le boulevard Henri Maillot, le chemin de Toretta, le chemin de Biancarello ou encore la route d'Alata, la route des Milelli, le chemin de Ranocchetto, et la route du Stiletto. L'effectivité du travail sur le terrain commencera donc à partir du 3e trimestre de cette année. »

**M. Simon :** « Vous savez bien évidemment malheureusement qu'il y a eu un accident sur le cours Napoléon et qu'apparemment c'est un défaut d'éclairage qui en est certainement à l'origine. Donc voilà, je voulais porter votre attention sur le fait qu'il faut aller un petit peu vite parce qu'effectivement il y a quelques points noirs qui sont peut être à prioriser avant d'autres secteurs. »

**Mme Corticchiato :** « En effet on ne peut que déplorer les derniers accidents qu'il y a eu sur le cours Napoléon. Mais sur la sécurité de la voirie je pense que Jacques Billard va pouvoir s'exprimer. Il faut savoir concernant les accidents que des procédures sont en cours alors c'est toujours difficile de pouvoir se prononcer sur les causes. Il serait très réducteur de rendre uniquement responsable l'éclairage public de ces accidents. En termes de sécurité il faut savoir que les chantiers sont conformes aux prescriptions réglementaires. »

**M. Billard :** « On commencerait donc les travaux en septembre avec la mise en place de 650 points lumineux et comme la phase se termine au 31 décembre 2023 c'est 1400 points lumineux qui vont être mis. Il est vrai que ce n'est pas évident de savoir sur quel secteur on doit travailler donc a effectivement essayé de faire un petit maillage. Nous prenons votre suggestion en considération à savoir que si effectivement des secteurs sont beaucoup plus sensibles que d'autres on peut, peut-être, redéployer les moyens sur d'autres secteurs. Encore une fois nous ne sommes pas ficelés par tel ou tel type d'opérations on a quand même une certaine souplesse. »

**VOTE**

**À l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

## ***Monsieur Pugliesi présente les documents budgétaires à l'aide d'un Diaporama.***

### **Interventions**

**M. Simon :** « Merci Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs. J'ai bien conscience que l'actualité du moment n'est pas au compte administratif, ni à l'ordre du jour proprement dit. Votre double élection à la députation et à la présidence du groupe horizon à l'Assemblée nationale française entraînera des conséquences sur la vie politique de notre cité. Mais aussi, à n'en pas douter, sur la vie politique de notre pays.

Si j'en crois l'interview de ce matin dans le Corse matin, vous vous positionnez comme le pivot des futures négociations avec l'État, vous disputant ainsi le leadership avec le Président de l'Exécutif de la Collectivité de Corse, qui attend désespérément un coup de fil du ministre de l'Intérieur. Votre travail et vos responsabilités seront considérables et j'ai du mal à croire que vous allez pouvoir vous consacrer ne serait-ce qu'un petit moment, comme conseiller municipal, à la gestion de la ville. Je me souviens de votre réponse à Jean-François CASALTA lorsqu'il affirmait en début de mandature que notre groupe d'opposition serait présent et assidu, vous aviez alors réagi en disant que nous nous lasserions. Moralité deux ans après c'est vous qui jetez l'éponge.

Mais revenons aux comptes administratifs 2021. Je dirais que, comme d'habitude et en tout cas comme l'année dernière, le compte administratif n'est toujours pas accompagné du rapport d'activité, document qui devrait faire apparaître les réalisations de l'année, en concordance avec les chiffres que vous venez d'exposer. Selon la définition, le Compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées en une année par la municipalité. Parce que tous ces budgets concernent les habitants de cette ville, je doute qu'ils soient véritablement lisibles sans des explications simples et compréhensibles. Alors je ne vais pas me lancer comme les années précédentes à égrener les actions défailtantes de votre gestion. Pierre PUGLIESI vient de nous dire que tout va bien globalement et ce qui ne va pas, c'est la faute des autres. Dans une interview à Corse matin le 31 mai 2022, la municipalité nous dit que, je cite, à réussi après des décennies de développement anarchiques à mettre un coup de frein à la construction et que la municipalité. « Lire le journal »

donc tout va bien là aussi avant ce n'était pas vous c'était les autres et vous n'avez n'ont pas délivré de permis de construire. On oublie certainement l'immeuble à l'entrée de la ville qui gâche la vue sur le golfe, véritable verrue, ou les nouvelles constructions à Boddiccione, en contre bas de la rocade (+ de 900 logements) ou l'autorisation de construire derrière le Loretto. Le même jour, le 31 mai, Corse Matin consacre un article sur les déchets et la municipalité, nous dit que ce n'est pas sa faute, mais bien les incivilités qui empêchent la collecte des déchets.

Entre-temps et pour plagier la chanson des Serge Reggiani, « les sangliers sont entrés dans la ville » .... Pour se nourrir de nos déchets abandonnés sur le trottoir. Je vais arrêter là, on pourrait parler du cœur de ville, mais là aussi tout va bien et la Mairie nous dit dans le Corse matin du 30 décembre 2021 qu'il faut réfléchir à l'offre commerciale et que l'enjeu est l'attractivité... On fait semblant de ne pas voir que le cœur de ville est en déshérence, du moins l'hiver avec les fermetures de commerce toujours plus nombreux. Même le traditionnel marché de Noël a été boudé. Je vous ferais grâce des problèmes des transports en commun, de la circulation, du stationnement, promis je ne parlerais pas non plus du parking Campinchi. En l'absence de rapport d'activité, j'ai effectué un travail d'archiviste en consultant les articles de Corse Matin afin de retracer les dates marquantes des non-réalisations municipales. Toujours beaucoup d'effets d'annonces, de la communication bien orchestrée. Monsieur le Maire, vous êtes bien loin de vos convictions municipales qui vous faisaient dire que votre avenir politique était auprès des vôtres à Ajaccio. Je n'ai bien sûr pas à juger votre carrière politique, mais c'est votre bilan que nous devons faire aujourd'hui. Et à mon sens vous n'avez pas atteint, tant s'en faut, les objectifs fixés, la logique nous impose de procéder à une nouvelle consultation électorale pour que les Ajacciens jugent votre bilan et désignent un nouveau conseil municipal. Mais je crois savoir que n'est pas ce que votre souhait et vous passerez sans doute le flambeau à votre 1<sup>er</sup> adjoint qui poursuivra malheureusement votre politique. Nous vivons une époque formidable. Je vous remercie. »

**M. le maire :** « Vous avez complètement dérapé. D'abord c'est un exercice qui porte sur le compte administratif, je vous le rappelle... (M. Simon parle hors micro) Je ne vous ai pas coupé la parole ! Ne soyez pas désagréable, vous pouvez être gentil j'en suis sûr ! Il y a beaucoup de choses à dire et je vais me payer le luxe de répondre à un certain nombre de réflexions que vous avez pu faire dans le cadre de votre sympathique présentation de « mon œuvre ». C'est quand même particulier. Vous avez toujours ce don, je le reconnais, vous êtes un vrai archiviste. Je vous félicite, parce que vous êtes allé chercher tous les articles, et cætera, c'est un vrai travail. Mais vous avez ce don à chaque fois de donner l'impression que cette ville est si dure à vivre. C'est quand même quelque chose de terrifiant. Je veux bien, ceux qui sont autour de moi ont l'habitude d'entendre plus parler des trains qui n'arrivent pas à l'heure que des trains qui arrivent à l'heure, ça met assez souvent de mauvaise humeur. Bon an mal an, je croise aussi des gens qui aiment cette ville, qui s'y sentent bien, qui sont heureux, qui considèrent qu'on fait des bonnes choses. Une consultation électorale a eu lieu dimanche à Ajaccio. Si on voulait sanctionner le maire, on m'aurait mis dehors. Je pense... D'ailleurs je vous rappelle qu'en ce qui me concerne, fut un temps, je n'ai pas attendu de faire appel au conseil d'État quand l'élection a été annulée. J'y suis allé, j'y suis retourné ! Les consultations électorales, voyez-vous, ce n'est pas trop ça qui m'effraie. Jusqu'à preuve du contraire, comme je vous le disais tout à l'heure dans une atmosphère bien plus sympathique, au début de ce conseil municipal. Si vous êtes archiviste, allez regarder les élections à Ajaccio, depuis que je me présente, visiblement les gens n'ont pas la même vision que vous ! Mais c'est votre droit le plus absolu. Je n'ai pas jeté l'éponge, peut-être dans vos rêves les plus fous ! Croyez-vous que ça sera vous qui allez me la faire jeter ? ! Il va vous falloir travailler encore un peu Monsieur Simon pour pouvoir y arriver. En revanche, je note avec beaucoup d'attention que vous êtes déterminé à critiquer tout ce que nous faisons, les propositions alternatives sont inexistantes dans vos propos, vous êtes dans un exercice d'observateur alors que vous êtes acteur, vous êtes ici au conseil municipal ! Il faut agir ! Vous avez des contre-propositions à faire ? Je les attends depuis 3 ans bientôt ! Vous êtes borné, dans un réquisitoire permanent, tel un procureur assoiffé de vengeance que vous n'arrivez pas à l'assouvir par la voie des urnes. Je voulais vous dire vraiment de ma place en conseil municipal en tant que collègue, je continuerai de profiter de votre description apocalyptique de notre ville et qu'en tant que collègue conseiller municipal il m'arrivera parfois de vous répondre parce que « u troppu stroppia » ! (Trop c'est trop)

**M. Miniconi :** « Merci Monsieur Pugliesi vous avez été vraiment synthétique. Je note quand même qu'en 2021 ce n'est pas encore un compte administratif normal d'avant crise puisqu'il y a encore eu des opérations concernant le covid donc on ne peut pas vraiment avoir une vue correcte de ce qui se passe, mais néanmoins je note certaines choses. Je note une volonté de maîtriser la masse salariale. Alors c'est difficile parce qu'une masse salariale on ne peut pas la bouger comme ça. Elle est très rigide. Lors du DOB (Débat d'orientation budgétaire) j'avais fait la proposition de ne pas remplacer une personne sur deux. Je note page 36 que vous avez déjà commencé à ne pas remplacer des effectifs. Donc, sur ce point-là nous sommes d'accord. Il y a une maîtrise des charges de personnel à faire. Il faudra le faire puisque c'est la principale charge des dépenses de fonctionnement soit 69%. On s'est déjà maintes fois expliqué. Elles sont supérieures effectivement à la moyenne de la strate. Même s'il y a des explications et même s'il y a des spécificités corses malheureusement on traîne ça comme un boulet. La conséquence de tout cela c'est qu'évidemment les recettes ont pâti du fait du covid, mais ont du mal également à augmenter et on se retrouve toujours dans cette situation depuis des années où on a des problèmes d'épargne. Pour bien connaître la comptabilité, ce sont des tendances qu'on a du mal à inverser en 2 ou 3 ans. Ce sont des tendances qui lorsqu'on les laisse partir on met beaucoup de temps à les rattraper. Néanmoins vous avez fait preuve de transparence puisque vous avez dit que la capacité de désendettement était au-dessus des seuils. Néanmoins cet argent manque. Ça fait 15 000 000 d'euros de perte et ces 15 000 000 d'euros ils manquent quelque part. On aurait pu faire beaucoup de choses avec ces 15 000 000 d'euros. Comment faire à terme pour inverser cette tendance. Quand on 5 000 000 d'euros d'épargne négative ça veut dire qu'il faut 5 000 000 d'euros de bénéfices quelque part. Alors soit il faut augmenter les recettes, soit il faut baisser encore les charges. En tout cas ce sont des mouvements financiers qui sont très importants et que l'on ne

peut pas faire rapidement. Moi je vous encourage à avoir la même volonté pour la maîtrise des charges. Nous ne sommes pas là pour enfoncer le clou. Nous sommes simplement très inquiets. »

**M. Nicolai :** « Je voulais vous remercier Monsieur Simon pour la magnifique publicité que vous faites à la rue Fesch. Je fais partie des commerçants de la rue Fesch. Avant d'être conseiller municipal de cette assemblée et je vous invite à venir dans mon établissement modeste. On fera un tour parce que même si la rue éprouve des difficultés comme tous les centres-villes des villes moyennes on n'est pas sur une situation telle que vous la décrivez parce qu'en 2 ans à part pour distribuer des tracts électoraux dans ma rue on ne vous y a pas vu. »

**M. le maire :** « Mes chers collègues vous avez eu chacun le droit de vous exprimer sur ces comptes administratifs qui visiblement ne vous passionnent pas du tout. On est sur le descriptif d'une rue que j'aime beaucoup, mais voilà je vous demande quand même de recentrer le débat. »

**M. Audisio :** « Excusez-moi, mais dans cette opposition vous êtes quand même tous extraordinaires. On dirait que vous n'avez jamais été aux responsabilités, que vous n'avez jamais exercé des pleins pouvoirs notamment au sein d'un exécutif qui est une machine depuis quelques années très difficiles à gérer. Alors, il y a une première élection tels des sauveurs de la Corse vous alliez venir tous sauver, tout récupérer et mettre une certaine dose d'honnêteté. Il y a eu une 2e élection. Vous êtes partis encore tous ensemble bien évidemment, tous unis et force est de constater que rien n'est n'en est sorti. On se fait attaquer sur les déchets sachez que vous êtes quand même en charge des déchets à la collectivité de Corse. Vous avez soutenu le candidat de la majorité pendant les élections législatives pour gagner à tout prix donc ce qui veut dire que quoi qu'il en soit vous avez quand même des convergences et vous êtes prêts à tout pour y arriver. Ce que je veux dire c'est que vous avez été aux responsabilités et que vous n'avez pas apporté plus de preuves que nous et il me semble qui plus est que dans cette enceinte, dans cette mairie nous sortons plus de projets que n'en sort actuellement la collectivité. Vos grandes phrases m'étonnent toujours. Il faut quand même balayer devant sa porte. »

**M. Simon :** « Tout à l'heure vous avez parlé du passage obligatoire dans une carrière politique. Ce n'est pas mon but ! J'ai 63 ans et je ne vais pas démarrer une carrière politique à 63 ans. Vous avez dit que c'était un passage obligatoire et vous vous avez raison il faut être dans l'opposition. Effectivement l'opposition c'est facile, je suis d'accord avec vous ! c'est facile d'être dans l'opposition on nous propose des projets et on les critique. Mais c'est notre rôle. Vous seriez dans l'opposition vous feriez la même chose. »

**M. le maire :** « Vous portez un jugement sur mon action, je porte un jugement contradictoire sur vos propos et je les respecte néanmoins même si je ne les partage presque totalement pas du tout. J'ai occupé cette charge et je vous invite puisque vous êtes archiviste à aller regarder les procès-verbaux des conseils municipaux lorsque j'étais à votre place. Je n'étais pas comme vous. J'étais dans un exercice d'opposition beaucoup moins frontale et beaucoup moins totale et systématique. Il m'arrivait de cibler un certain nombre de sujets, mais encore une fois chacun exerce son mandat comme il le veut, comme bon lui semble. Nous sommes très loin du sujet du compte administratif qui certes n'est pas celui qui fait le plus vibrer les foules et le plus accessible pour la grande majorité de nos concitoyens même s'il leur est particulièrement lié et important. Il y a de vrais constats partagés avec vous. Il y a une inquiétude me concernant c'est le peu de recettes que nous arrivons à sortir sur un certain nombre de produits. C'est lié à une histoire, une histoire de politique municipale, mais également à une population qui n'a pas la capacité d'avoir des tarifs sur un certain nombre de produits. Si demain nous augmentons les tarifs je pense que vous ne manquerez pas de nous accuser du moins de nous contredire en disant que nous assassinons la population. Si on choisissait la voie de l'imposition directe locale, qui est une augmentation de recettes également, je n'ose imaginer quelles seraient les critiques et c'est normal et en même temps vous avez reconnu qu'il y a des efforts qui ont été faits et je ne peux qu'en témoigner notamment sur le chapitre 11. Concernant le chapitre 12, je vais vous dire une

chose, il y a des combats à mener qui concernent la Corse, mais il va y avoir aussi des combats qui concernent les collectivités locales donc les collectivités corses. Moi j'entends des propositions sur le paquet pouvoir d'achat notamment sur le point d'indice de la fonction publique territoriale ou le chiffre de 3% est invoqué. Je vous laisse deviner l'impact que cela risque d'avoir sur les finances de notre ville. Il y a une histoire des frais de fonctionnement et notamment ceux liés à la ville d'Ajaccio et de toute éternité. Paul-Antoine Luciani lorsqu'il était l'opposant historique de Charles Ornano soulevait déjà cela, il a continué de le faire sous Marc Marcangeli ensuite Philippe Cortey le faisait à l'encontre de Simon Renucci Monsieur et Monsieur Leonetti l'on fait face à moi et là vous le faites aussi. Je pense que nous avons, malgré les départs à la retraite, malgré une dérégulation, malgré un nombre et une masse qui n'augmentent pas de manière monstrueuse, les chiffres sont consultables, beaucoup de mal avec cela. Dans ces politiques de travail budgétaire j'ai essayé tranquillement, déjà, de savoir ce que nous avons donc je me permets de dire ce que j'ai. Quand je suis arrivé ici il n'y avait pas de contrôle de gestion. Actuellement nous faisons un point tous les mois. On a une vision rétrospective, mais également prospective de la gestion des carrières de nos agents, des départs à la retraite. Les choses sont bien là. Les seules choses que l'on ne maîtrise pas sont les éléments exogènes et croyez-le ou pas je l'ai subi comme d'autres maires avant moi et peut-être après. Les politiques publiques décidées au niveau gouvernemental sont très lourdes à supporter pour les exécutifs municipaux. Je ne suis pas le seul à le dire. Je suis dans une autre assemblée, j'ai assisté à des débats sur les finances de la ville de la collectivité de Corse ce sont les mêmes arguments qui ressortent. Ce qui est difficile c'est que quand on veut faire un vrai plan de limitation et de réduction des dépenses, et nous avons consulté des spécialistes, il faut faire attention, car parfois les remèdes sont bien pires que le mal. C'est ce que je retiens de la gestion des finances publiques parce que si demain on devait vraiment être sur des politiques publiques de non-reconduction massive d'emplois à la suite de départs à la retraite, je pense, et on l'a vu d'ailleurs dans la fonction publique d'Etat qu'il y a de gros problèmes dans certains services publics régaliens. Je parle de la santé publique et même de la police. Les policiers se sont plaints des non-reconductions du 1/2. Ça peut être de manière un peu fautive baisser les chiffres, mais ça crée des problèmes parce que je considère qu'il y a toujours se débat à avoir entre le juste service public et la juste dépense du service public. Si en plus vous rajoutez à cela des particularismes, comme Pierre Pugliesi l'a rappelé tout à l'heure, notamment à travers des services publics qui n'existent pas dans d'autres endroits et également des spécificités comme les grilles de salaire salariales héritées de luttes sociales corses datant de plusieurs trentaines d'années et nous en aurons encore d'autres à mon avis dans le cadre des débats que nous aurons concernant la Corse et le pouvoir d'achat en Corse qui a une spécificité certaine. Les collectivités publiques sont des employeurs importants en Corse et subissent des dépenses un peu plus importantes qu'ailleurs. C'est un vrai débat moi en tout cas je vous le dis par rapport à une conjoncture qui n'a rien à voir avec des décisions éventuellement guidées ou liguées par un certain intérêt politique. Ça été une année terrible. C'est un compte administratif qui est plus difficile que les autres. Nous avons eu beaucoup de mal cette année, il faut avoir le l'honnêteté intellectuelle de l'admettre. Je suis inquiet moi aussi, mais teinté d'optimisme parce que je crois en la capacité de cette mairie, de son personnel et des élus qui sont ici pour pouvoir faire face, mais, effectivement, quand en plus on transpose à la situation économique globale les taux d'intérêt, cette inflation en même temps je pense que l'on a de quoi effectivement avoir des inquiétudes. On va, je le pense, continuer à travailler vers le sérieux parce que nous essayons de l'être le plus possible. On va essayer d'avoir des projections sur des non-reconductions, sur des transformations de notre fonction publique. Aujourd'hui il est vrai et je l'accorde à l'opposition la situation n'est pas simple. Nous ne sommes pas sortis pas sortie d'affaire. D'ailleurs je pense que si on fait le tour des municipalités d'ici ou d'ailleurs il n'y a pas beaucoup de maires qui vont vous dire concernant les comptes administratifs, à par les maires qui ont des problèmes de riches, mais ça ne nous concerne pas et je doute que ça nous concerne un jour, qu'ils soient confrontés aux mêmes difficultés. Alors nous avons notre part de responsabilité. Il faut continuer de travailler. Nous avons je le répète des marges de manœuvre qui sont tenues. Je vois peu d'autres solutions. Nous sommes dans une intercommunalité. La ville d'Ajaccio participe au développement de cette intercommunalité dans un volume important. La ville d'Ajaccio bénéficie de services dont les bienfaits profitent à l'ensemble de l'intercommunalité. Peut-être qu'il sera nécessaire d'avoir de

nouvelles clés de répartition avec cette intercommunalité. Je parle par exemple des places en crèche. Pourquoi ne pas envisager de nouveaux transferts de compétences pour que ces charges de centralité soient mieux réparties. Il y a des réflexions à mener sur la question. Nous en avons déjà parlé de CAPA à ville et de ville à CAPA. Ces débats sont toujours délicats à mener parce qu'il y a toujours une part de peur. Ils parlent de difficultés, mais à un moment aussi je crois que l'outil intercommunal doit être au service de la ville centre tout comme la ville centre est au service de l'outil intercommunal dans une juste répartition des charges. C'est un débat que l'on doit avoir avec nos collègues et amis de la CAPA qui ont eu un autre mode de fonctionnement sur des compétences très restreintes au début lors de la création de cet outil il y a 20 ans. Aujourd'hui peut être qu'il faut voir l'outil intercommunal d'une autre manière pour le faire muter et pour lui faire prendre toute sa place dans le domaine public, dans le domaine de la gestion publique. C'est une piste qui pourra être également évoquée sur une temporalité un peu plus longue et je pense qu'elle le sera dans les semaines, les mois et années à venir puisque des débats doivent avoir lieu notamment au sein de l'intercommunalité. »

**M. Pugliesi :** « Alors simplement à l'endroit de mon collègue de l'opposition on parlait tout à l'heure d'absence de rapport d'activité. On n'a pas dû lire le même rapport. Il y a un rapport d'activité. C'est c'un exercice qui est obligatoire. Le rapport d'activité figure bien dans les documents qui vous ont été transmis. Certes ils n'ont pas été détaillés service par service, ligne par ligne jusqu'au dernier centime, mais dans tous les cas il figure pour l'essentiel les principales opérations ce qui représente globalement quand même 80% pratiquement de l'ensemble des opérations. Elles sont détaillées activité par activité, service par service. Concernant un peu plus techniquement les comptes alors juste une chose c'est l'épargne nette qui est négative pas l'épargne brute et si elle est négative bien évidemment c'est un sujet d'inquiétude, mais comme les règles d'équilibre budgétaire le permettent on peut exercer. Les pistes existent. Nous avons déjà commencé à travailler. Monsieur le maire en a donné une principale importante s'est retrouvé ces équilibres d'activités financières avec la CAPA. C'est un élément important, mais pas seulement. Il y a un travail qui a déjà été engagé sur nos emprunts et puis il y a tout ce travail que fait Caroline Corticchiato notamment sur la transition énergétique qui va progressivement porter ses fruits. On sait aussi combien la facture par exemple de l'éclairage public pèse sur le chapitre 11. Donc il y a encore des gains importants à réaliser. On a réalisé une opération immobilière importante et très intéressante pour la ville avec le rachat de l'immeuble Diamant qui va nous permettre quand même d'équilibrer simplement sur les loyers qu'on va lâcher et je ne parle pas que des loyers, je pense, également aux coûts d'entretien des anciens immeubles qui sont beaucoup plus onéreux que pour les immeubles modernes. Donc tout cela va concourir à l'ensemble de ces pistes. Les services travaillent dessus. Je pense qu'on va pouvoir mieux maîtriser notre Chapitre 11, mais également améliorer progressivement cette épargne nette donc, je suis plutôt je dirais confiant pour les quatre, cinq années à venir. »

**2022/088 - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Comptable public - Budget principal**

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le comptable public de la Trésorerie du Grand Ajaccio et le compte de gestion établi par ce dernier est identique au compte administratif du budget principal.

Les résultats du compte de gestion présenté par le trésorier municipal sont en concordance avec le compte administratif.

<b>Tableau Etat II-2 Compte de Gestion</b>	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
<b>Investissement</b>	+ 3 678 662.58	0.00	-14 104 901.45	-10 426 238.87
<b>Fonctionnement</b>	+ 4 051 423.25	0.00	+ 10 263 213.07	+14 314 636.32

<b>Total</b>	<b>+ 7 730 085.83</b>	<b>0.00</b>	<b>- 3 841 688.38</b>	<b>+ 3 888 397.45</b>
--------------	-----------------------	-------------	-----------------------	-----------------------

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs et des comptes de gestion du comptable public.

Comptabilité et résultat constaté de l'exercice 2021 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	48 712 136,70	112 690 670,18	161 402 806,96
Titres de recette émis (b)	24 614 413,12	107 853 142,60	132 467 555,72
Réductions de titres (c)	505 318,00	465 192,88	970 510,88
Recettes nettes (d = b - c)	24 109 095,12	107 387 949,72	131 497 044,84
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	48 712 136,70	112 690 670,18	161 402 806,96
Mandats émis (f)	38 290 662,90	101 456 338,49	139 747 001,39
Annulations de mandats (g)	76 666,33	4 331 601,84	4 408 268,17
Depenses nettes (h = f - g)	38 213 996,57	97 124 736,65	135 338 733,22
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		10 263 213,07	
(h - d) Déficit	14 104 901,45		3 841 688,38

## IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour le même exercice.

Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé par Monsieur le comptable public, pour l'exercice 2021 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de Pierre Pugliesi, adjoint délégué et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

### APPROUVE et ADOPTE

Le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour le même exercice.

### DECLARE

Que le compte de gestion du budget principal dressé par Monsieur le comptable public, pour l'exercice 2021 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### VOTE

Par 38 voix pour, 6 abstentions.

**Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.**

### 2022/089 - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021 - Budget principal

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

Les tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des équilibres du Compte administratif 2021 du budget principal de la ville d'Ajaccio.

Exécution budgétaire 2021			
Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles Investissement	26 506 910.94	Recettes réelles Investissement	19 338 714.96
Dépenses d'ordre Investissement	11 707 085.63	Recettes d'ordre Investissement	4 770 380.16
<b>Dépenses investissement totales</b>	<b>38 213 996.57</b>	<b>Recettes investissement totales</b>	<b>24 109 095.12</b>
Dépenses réelles Fonctionnement	92 354 356.49	Recettes réelles Fonctionnement	95 680 864.09
Dépenses d'ordre Fonctionnement	4 770 380.16	Recettes d'ordre Fonctionnement	11 707 085.63
<b>Dépenses fonctionnement totales</b>	<b>97 124 736.65</b>	<b>Recettes fonctionnement totales</b>	<b>107 387 949.72</b>

<b>Total des Dépenses</b>	<b>135 338 733.22</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>131 497 044.84</b>
		<b>Reprise résultat antérieur fonctionnement n-1</b>	<b>+ 4 051 423.25</b>
		<b>Reprise résultat antérieur investissement n-1</b>	<b>+ 3 678 662.58</b>
<b>Total global des Dépenses</b>	<b>135 338 733.22</b>	<b>Total global des Recettes</b>	<b>139 227 130.67</b>
<b>Résultat section investissement</b>	<b>10 426 238.87</b>	<b>Résultat section fonctionnement</b>	<b>+ 14 314 636.32</b>

<b>Résultat de clôture 2021</b>	<b>+ 3 888 397.45</b>
---------------------------------	-----------------------

<b>Reportés des restes à réaliser 2021</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Restes à réaliser investissement	6 945 037.68	Restes à réaliser investissement	5 420 496.63
<b>Total des reports en Dépenses</b>	<b>6 945 037.68</b>	<b>Total des reports en Recettes</b>	<b>5 420 496.63</b>

<b>Résultat de clôture reports 2021</b>	<b>- 1 524 541.05</b>
---	-----------------------

<b>Résultats cumulés 2021</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Total cumulé dépenses investissement</b>	<b>45 159 034.25</b>	<b>Total cumulé recettes investissement</b>	<b>33 208 257.33</b>
<b>Total cumulé dépenses fonctionnement</b>	<b>97 124 736.65</b>	<b>Total cumulé recettes fonctionnement</b>	<b>111 439 372.97</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>142 283 770.90</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>144 647 627.30</b>

<b>Résultat de clôture cumulé 2021</b>	<b>+ 2 363 856.40</b>
--	-----------------------

Pour l'année 2021 le résultat global de clôture est le suivant :

<b>Section de fonctionnement</b>					
----------------------------------	--	--	--	--	--

	<b>Mandats et Titres émis</b>	<b>Résultat reporté n-1</b>	<b>Cumul section</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Total général</b>
Dépenses	97 124 736.55	0.00	97 124 736.65	0.00	97 124 736.65
Recettes	107 387 949.72	4 051 423.25	111 439 372.97	0.00	111 439 372.97

<b>Recettes - Dépenses</b>	<b>+ 10 263 213.07</b>	<b>+ 4 051 423.25</b>	<b>+ 14 314 636.32</b>	<b>0.00</b>	<b>+ 14 314 636.62</b>
----------------------------	------------------------	-----------------------	------------------------	-------------	------------------------

<b>Résultat</b>	<b>→ + 14 314 636.32</b>
-----------------	--------------------------

## Section d'investissement

	Mandats et Titres émis	Résultat reporté n-1	Cumul section	Restes à réaliser	Total général
Dépenses	38 213 996.57	0.00	38 213 996.57	6 945 037.68	<b>45 159 034.25</b>
Recettes	24 109 095.12	3 678 662.58	27 787 757.70	5 420 496.63	<b>33 208 254.33</b>

Recettes - Dépenses	<b>- 14 104 901.45</b>	<b>+ 3 678 662.58</b>	<b>- 10 426 238.87</b>	<b>- 1 524 541.05</b>	<b>- 11 950 779.92</b>
---------------------	------------------------	-----------------------	------------------------	-----------------------	------------------------

**Résultat** →

**- 11 950 779.92**

	Mandats et Titres émis	Résultat reporté n-1	Cumul section	Restes à réaliser	Total général
<b>Résultats cumulés CA 2021</b>	<b>- 3 841 688.38</b>	<b>+ 7 730 085.83</b>	<b>+ 3 888 397.45</b>	<b>- 1 524 541.05</b>	<b>+ 2 363 856.40</b>

### IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'adopter les résultats constatés du Compte Administratif pour l'exercice 2021

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Pierre Pugliesi, adjoint délégué  
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu les délibérations suivantes :

Le débat d'orientation budgétaire tenu le 01 février 2021 (délibération 2021-029),

Le vote du budget primitif 2021 intervenu le 08 mars 2021 (délibération 2021-055),

Les votes de deux décisions modificatives durant l'exercice 2021 (délibérations 2021-253 et 2021-348).

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice,

Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que M. Laurent Marcangeli, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

#### APPROUVE et ADOPTE

Le Compte administratif 2021 et l'ensemble de ses résultats.

#### RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser de la section investissement et qu'ils ont été portés au Budget Primitif 2022.

#### VOTE

**Par 38 voix pour, 6 abstentions.**

**Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.**

**2022/090 - Affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2021 -Budget principal**

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

Conformément à l'instruction M14, le résultat de fonctionnement du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par délibération. Le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal de la Ville d'Ajaccio fait apparaître les soldes suivants :

**SECTION FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES : 97 124 736.55 €**

**RECETTES 111 439 372.97 €**

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de **14 314 636.32 €**.

**SECTION INVESTISSEMENT**

**DEPENSES : 38 213 996.57 €**

**RECETTES : 27 787 757.70 €**

↳ Soit un déficit t d'investissement brut d'exécution de **10 426 238.87 €**.

□ **Soit un excédent global de clôture du compte administratif de : + 3 888 397.45 €.**

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier du Grand Ajaccio.

<b>Tableau Etat II-2 Compte de Gestion</b>	<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>Part affectée à l'investissement</b>	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	<b>Résultat de clôture 2021</b>
Investissement	+ 3 678 662.58		- 14 104 901.45	-10 426 238.87
Fonctionnement	+ 4 051 423.25	0.00	+ 10 263 213.07	+ 14 314 636.32
<b>Total</b>	<b>+ 7 730 085.83</b>	<b>0.00</b>	<b>- 3 841 688.38</b>	<b>+ 3 888 397.45</b>

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2021</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	-14 104 901.45
	+ 3 678 662.58
<b>RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</b>	
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>- 10 426 238.87</b>
RESTES A REALISER (DEPENSES)	- 6 945 037.68
RESTES A REALISER (RECETTES)	+ 5 420 496.63
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER</b>	<b>- 1 524 541.05</b>
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT CONSTATE</b>	<b>-11 950 779.92</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 10 263 213.07
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 4 051 423.25
<b>RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER</b>	<b>+ 14 314 636.32</b>

Le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 14 314 636.32 € et un déficit global de clôture de 10 426 238.87 € en section d'investissement.

Je vous rappelle que par délibération n° 2022/027 en date du 23 Mars 2022, nous avons procédé à la reprise anticipée des résultats selon les modalités de l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant de porter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif, les résultats de l'exercice antérieur. Ainsi lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés et le cas échéant, des ajustements d'affectation doivent être obligatoirement effectués. Le résultat sur lequel porte en l'occurrence la décision d'affectation est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2021.

Le compte administratif ne fait apparaître aucune différence avec les montants reportés par anticipation ; Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les mêmes affectations concernant le résultat de fonctionnement définitif :

<b>AFFECTATION CA 2021</b>	
1) AFFECTATION EN RESERVES AU COMPTE 1068, EN RECETTES D'INVESTISSEMENT	<b>11 950 779.92</b>
2) EXCEDENT EN FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002 EN RECETTES	<b>+ 2 363 856.40</b>
3) DEFICIT D'INVESTISSEMENT AU COMPTE 001 EN DEPENSES	<b>- 10 426 238.87</b>

#### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- d'adopter les résultats constatés du Compte Administratif de l'exercice 2021 ainsi que leur affectation.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oui l'exposé de Pierre Pugliesi, adjoint délégué  
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

#### **APPROUVE et ADOPTE**

##### ARTICLE 1 :

Le compte administratif 2021 du budget principal et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

##### ARTICLE 2 :

Les excédents constatés du Compte administratif 2021 sont affectés de la façon suivante :

- L'excédent de fonctionnement d'un montant de **14 314 636.32 €** est affecté comme suit
  - Au compte 002** « excédent de fonctionnement reporté » soit **2 363 856.40 €**.
  - Au compte 1068** « réserves » soit **11 950 779.92 €**.
  
- Le déficit d'investissement d'un montant de **10 426 238 87 €** est repris :
  - Au compte 001** « déficit d'investissement reporté » soit **10 426 238.87 €**.

## RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser de la section investissement et qu'ils ont été portés au budget primitif 2022 selon la procédure de la reprise anticipée du résultat avant vote du Compte administratif. (Cf délibération n° 2022/027).

### VOTE

Par 38 voix pour, 6 abstentions.

**Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.**

### 2022/091 - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Comptable public - Budget annexe du Stationnement

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le comptable public de la Trésorerie Municipale d'Ajaccio et le compte de gestion établi par ce dernier est identique au compte administratif du budget annexe du Stationnement.

Les résultats du compte de gestion présenté par le trésorier municipal sont en concordance avec le compte administratif.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investisseme nt	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	+ 116 624.00		+ 11 027.40	+ 127 651.40
Fonctionnement	+ 146 164.69	0.00	+ 10 153.62	+ 156 318.31
<b>Total</b>	<b>+ 262 788.69</b>	<b>0.00</b>	<b>+ 21 181.02</b>	<b>+ 283 969.71</b>

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs et des comptes de gestion du comptable public.

Comptabilité et résultat constaté de l'exercice 2021 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	374 268,69	1 448 164,69	1 822 433,38
Titres de recette émis (b)	173 588,69	1 486 082,38	1 659 671,07
Réductions de titres (c)		146 347,71	146 347,71
Recettes nettes (d = b - c)	173 588,69	1 339 734,67	1 513 323,36
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	374 268,69	1 448 164,69	1 822 433,38
Mandats émis (f)	162 561,29	1 427 753,66	1 590 314,95
Annulations de mandats (g)		98 172,61	98 172,61
Depenses nettes (h = f - g)	162 561,29	1 329 581,05	1 492 142,34
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	11 027,40	10 153,62	21 181,02
(h - d) Déficit			

### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour le même exercice.

Déclare que le compte de gestion du budget annexe du stationnement dressé par Monsieur le comptable public, pour l'exercice 2021 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Pierre Pugliesi, adjoint délégué  
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

#### APPROUVE et ADOPTE

Le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour le même exercice.

#### DECLARE

Que le compte de gestion du budget annexe du stationnement dressé par Monsieur le comptable public, pour l'exercice 2021 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### VOTE

**Par 38 voix pour, 6 abstentions.**

**Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.**

**2022/092 - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021 - Budget annexe du stationnement**

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

Les tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des équilibres du Compte administratif 2021 du budget annexe du stationnement de la ville d'Ajaccio.

**SECTION FONCTIONNEMENT**

**TOTAL DES DEPENSES : 1 329 581.05 €**

**TOTAL DES RECETTES : 1 485 899.36 €**

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : **+ 156 318.31 €**

**SECTION INVESTISSEMENT**

**TOTAL DES DEPENSES : 162 561.29 €**

**TOTAL DES RECETTES : 290 212.69 €**

↳ Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de : **+ 127 651.40 €**

□ **Soit un excédent global de clôture du compte administratif de : + 283 969.71 €**

<b>Tableau Etat II-2 Compte de Gestion</b>	<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>Part affectée à l'investissement</b>	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	<b>Résultat de clôture 2021</b>
<b>Investissement</b>	+ 116 624.00		+ 11 027.40	+ 127 651.40
<b>Fonctionnement</b>	+ 146 164.69	0.00	+ 10 153.62	+ 156 318.31
<b>Total</b>	<b>+ 262 788.69</b>	<b>0.00</b>	<b>+ 21 181.02</b>	<b>+ 283 969.71</b>

## IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'adopter les résultats constatés du Compte Administratif du budget annexe du stationnement pour l'exercice 2021.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Pierre Pugliesi, adjoint délégué  
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu les délibérations suivantes :

- o Le débat d'orientation budgétaire tenu le 01 février 2021 (délibération 2021-029),
- o Le vote du budget primitif 2021 intervenu 08 mars 2021 (délibération 2021-062),
- o Le vote du budget supplémentaire 2021 intervenu 18 octobre 2021 (délibération 2021-256),
- o Le vote de la décision modificative n°1 du 20 Décembre 2021 (délibération 2021-347)

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que M. Laurent Marcangeli, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

### APPROUVE et ADOPTE

Le Compte administratif 2021 du budget annexe du stationnement et l'ensemble de ses résultats.

### RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser de la section investissement et qu'ils seront portés au Budget Supplémentaire 2022.

### VOTE

**Par 38 voix pour, 0 voix contre, 6 abstention(s), 0 non participation(s).**

**Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.**

### 2022/093 - Affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2021 -Budget annexe du Stationnement

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

Conformément à l'instruction M14 qui régit ce budget, le résultat de fonctionnement du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par délibération.

Le compte administratif 2021 fait apparaître hors restes à réaliser les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT
------------------------

**DEPENSES : 1 329 581.05 €**

**RECETTES : 1 485 899.36 €**

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : **+ 156 318.31 €.**

**SECTION INVESTISSEMENT**

**DEPENSES : 162 561.29 €**

**RECETTES : 290 212.69 €**

↳ Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de : **+ 127 651.40 €.**

**Soit un excédent global de clôture du compte administratif de : + 283 969.71 €**

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

<b>Tableau Etat II-2 Compte de Gestion</b>	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	+ 116 624.00		+ 11 027.40	+ 127 651.40
Fonctionnement	+ 146 164.69	0.00	+ 10 153.62	+ 156 318.31
<b>Total</b>	<b>+ 262 788.69</b>	<b>0.00</b>	<b>+ 21 181.02</b>	<b>+ 283 969.71</b>

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2021</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	+ 11 027.40
	+ 116 624.00
<b>RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>+ 127 651.40</b>
RESTES A REALISER (DEPENSES)	19 568.66
RESTES A REALISER (RECETTES)	0.00
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER</b>	<b>- 19 568.66</b>
<b>RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 108 082.74</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 10 153.62
RESULTAT REPORTE	+ 146 164.69
<b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>+ 156 318.31</b>

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les affectations et inscriptions des résultats du Compte administratif 2021 du budget annexe du Stationnement.

Pour cela il convient d'inscrire :

- Au compte 001** « excédent d'investissement reporté » le montant de : 127 651.40 €.
- Au compte 002** « excédent de fonctionnement reporté » le montant de : 156 318.31 €.

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- **d'adopter l'affectation des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe du Stationnement.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Où l'exposé de Pierre Pugliesi, adjoint délégué

**et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

**APPROUVE et ADOPTE**

**ARTICLE 1:**

Le compte administratif 2021 du budget annexe du Stationnement et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

**ARTICLE 2:**

- L'excédent de fonctionnement d'un montant de **156 318.31 €** est affecté dans sa totalité :
- Au **compte 002** « excédent de fonctionnement reporté » le solde soit la somme de : **156 318.31€**.
- L'excédent d'investissement d'un montant de **127 651.40 €** sera repris :
- Au **compte 001** « Excédent d'investissement reporté » le montant de : **127 651.40 €**.

**RECONNAIT et PRECISE**

La sincérité des restes à réaliser et qu'ils seront portés au Budget supplémentaire 2022.

**VOTE**

**Par 38 voix pour, 6 abstentions.**

**Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.**

**2022/094 - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Comptable public - Budget annexe de l'ANRU**

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le comptable public de la Trésorerie du Grand Ajaccio et le compte de gestion établi par ce dernier est identique au compte administratif du budget annexe de l'ANRU.

Les résultats du compte de gestion présenté par le trésorier municipal sont en concordance avec le compte administratif.

<b>Tableau Etat II-2 Compte de Gestion</b>	<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>Part affectée à l'investisseme nt</b>	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	<b>Résultat de clôture 2021</b>
<b>Investissement</b>	- 5 871 209.66	0.00	+ 5 815 696.54	- 55 513.12
<b>Fonctionnement</b>	+ 310 221.92	- 310 221.92	+ 0.00	+ 0.00
<b>Total</b>	<b>- 5 560 987.74</b>	<b>- 310 221.92</b>	<b>+ 5 815 696.54</b>	<b>- 55 513.12</b>

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs et des comptes de gestion du comptable public.

Comptabilité et résultat constaté de l'exercice 2021 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	14 537 430,76	847 730,00	15 385 160,76
Titres de recette émis (b)	9 796 998,44	810 417,95	10 607 416,39
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	9 796 998,44	810 417,95	10 607 416,39
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	14 537 430,76	847 730,00	15 385 160,76
Mandats émis (f)	3 990 694,40	931 193,13	4 921 887,53
Annulations de mandats (g)	9 392,50	120 775,18	130 167,68
Depenses nettes (h = f - g)	3 981 301,90	810 417,95	4 791 719,85
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	5 815 696,54		5 815 696,54
(h - d) Déficit			

### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour le même exercice.

Déclare que le compte de gestion du budget annexe de l'ANRU dressé par Monsieur le comptable public, pour l'exercice 2021 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de Pierre Pugliesi, adjoint délégué et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

### APPROUVE et ADOPTE

Le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour le même exercice.

### DECLARE

Que le compte de gestion du budget annexe de l'ANRU dressé par Monsieur le comptable public, pour l'exercice 2021 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### VOTE

Par 38 voix pour, 6 abstentions.

**Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel**

Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

**2022/095 - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021 - Budget annexe de l'ANRU**

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe de l'ANRU fait apparaître en réalisations les résultats suivants :

**SECTION FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES : 810 417.95 €**

**RECETTES : 810 417.95 €**

↳ Soit un équilibre constaté de la section.

**SECTION INVESTISSEMENT**

**DEPENSES : 9 852 511.56 €**

**RECETTES : 9 796 998.44 €**

↳ Soit un déficit d'investissement brut d'exécution de : **- 55 513.12 €.**

Soit un déficit global de clôture du compte administratif de : **- 55 513.12 €**

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

<b>Tableau Etat II-2 Compte de Gestion</b>	<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>Part affectée à l'investissement</b>	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	<b>Résultat de clôture 2021</b>
<b>Investissement</b>	- 5 871 209.66	0.00	+ 5 815 696.54	- 55 513.12
<b>Fonctionnement</b>	+ 310 221.92	- 310 221.92	+ 0.00	+ 0.00
<b>Total</b>	<b>- 5 560 987.74</b>	<b>- 310 221.92</b>	<b>+ 5 815 696.54</b>	<b>- 55 513.12</b>

Ce déficit constaté à la clôture de l'exercice est à moduler, car le compte administratif comporte des états de restes à réaliser de la section d'investissement très important notamment au niveau des recettes.

Report en dépenses d'investissement : 3 089 676.61 €  
Report en recettes d'investissement : 3 563 753.82 €

↳ Soit un excédent sur les reports de : **+ 474 077.21 €.**

Soit un résultat cumulé de clôture du compte administratif de : **+ 418 564.09 €.**

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- d'adopter les résultats constatés du Compte Administratif du budget annexe de l'ANRU pour l'exercice 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Ouï l'exposé de Pierre Pugliesi, adjoint délégué**  
**et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe,  
Vu les délibérations suivantes :

- o Le débat d'orientation budgétaire tenu le 01 février 2021 (délibération 2021-029),
- o Le vote du budget primitif 2021 intervenu le 08 mars 2021 (délibération 2021-058),
- o Le vote du budget supplémentaire 2021 intervenu le 05 juillet 2021 (délibération 2021-150),
- o Le vote de la décision modificative n°1 du 18 Octobre 2021 (délibération 2021-255)

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que M. Laurent Marcangeli, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

**APPROUVE et ADOPTE**

Le Compte administratif 2021 du budget annexe de l'ANRU et l'ensemble de ses résultats.

**RECONNAIT et PRECISE**

La sincérité des restes à réaliser de la section investissement et qu'ils seront portés au Budget Supplémentaire 2022.

**VOTE**

**Par 38 voix pour,6 abstentions.**

**Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.**

**2022/096 - Affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2021 - Budget annexe de l'ANRU**

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

Conformément à l'instruction M14 qui régit ce budget, les résultats du compte administratif doivent faire l'objet d'une affectation par délibération.

Le compte administratif 2021 du budget annexe de l'Anru fait apparaître hors restes à réaliser les résultats suivants :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>
-------------------------------

**DEPENSES : 810 417.95 €**

**RECETTES : 810 417.95 €**

↳ Soit un équilibre constaté de la section.

**SECTION INVESTISSEMENT**

**DEPENSES : 9 852 511.56 €**

**RECETTES : 9 796 998.44 €**

↳ Soit un déficit d'investissement brut d'exécution de : **- 55 513.12 €.**

□ Soit un déficit global de clôture du compte administratif de : **- 55 513.12 €**

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

<b>Tableau Etat II-2 Compte de Gestion</b>	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	- 5 871 209.66		+ 5 815 696.54	- 55 513.12
Fonctionnement	+ 310 221.92	- 310 221.92	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>- 5 560 987.74</b>	<b>- 310 221.92</b>	<b>+ 5 815 696.54</b>	<b>- 55 513.12</b>

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2021</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	+ 5 815 696.54 - 5 871 209.66
<b>RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>- 55 513.12</b>
RESTES A REALISER (DEPENSES)	3 089 676.61
RESTES A REALISER (RECETTES)	3 563 753.82
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER</b>	<b>+ 474 077.21</b>
<b>RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 418 564.09</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
RESULTAT DE L'EXERCICE	0.00
RESULTAT REPORTE	0.00
<b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00</b>

Le compte administratif 2021 du budget annexe de l'ANRU fait donc apparaître un équilibre de la section de fonctionnement et un résultat déficitaire de la section d'investissement avant reports de - 55 513.12 €.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le résultat du Compte administratif 2021 du budget annexe de l'Anru.

Pour cela il convient d'inscrire :

- Au compte 001 « Déficit d'investissement reporté » le montant de : - 55 513.12 €.

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- d'adopter l'affectation des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe de l'Anru.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Où l'exposé de Pierre Pugliesi, adjoint délégué**  
**et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

### APPROUVE et ADOPTE

#### ARTICLE 1 :

Le compte administratif 2021 du budget annexe de l'ANRU et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

#### ARTICLE 2 :

- Le déficit d'investissement constaté pour **55 513.12 €** est reporté :
- Au **compte 001** « Déficit d'investissement reporté » le montant de : **55 513.12 €**.

### RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser et qu'ils seront portés au Budget Supplémentaire 2022.

### VOTE

**Par 38 voix pour, 6 abstentions.**

**Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.**

#### 2022/097 - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Comptable public - Budget de la régie des parkings

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le comptable public de la Trésorerie Municipale d'Ajaccio et le compte de gestion établis par ce dernier est identique au compte administratif du budget de la régie des parkings.

Les résultats du compte de gestion présenté par le trésorier municipal sont en concordance avec le compte administratif.

<b>Tableau Etat II-2 Compte de Gestion</b>	<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>Part affectée à l'investissem ent</b>	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	<b>Résultat de clôture 2021</b>
<b>Investissement</b>	+ 349 784.01	0.00	+ 136 016.10	+ 485 800.11
<b>Fonctionnement</b>	+ 1 130 593.58	0.00	+ 506 489.33	+1 637 082.91
<b>Total</b>	<b>+ 1 480 377.59</b>	<b>0.00</b>	<b>+ 642 505.43</b>	<b>+ 2 122 883.02</b>

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs et des comptes de gestion du comptable public.

Comptabilité et résultat constaté de l'exercice 2021 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 202 774,23	3 418 990,22	5 621 764,45
Titres de recette émis (b)	1 491 975,77	3 390 420,64	4 882 396,41
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 491 975,77	3 390 420,64	4 882 396,41
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 202 774,23	3 418 990,22	5 621 764,45
Mandats émis (f)	1 355 959,67	3 063 318,32	4 419 277,99
Annulations de mandats (g)		179 387,01	179 387,01
Depenses nettes (h = f - g)	1 355 959,67	2 883 931,31	4 239 890,98
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	136 016,10	506 489,33	642 505,43
(h - d) Déficit			

### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour le même exercice.

Déclare que le compte de gestion du budget de la régie des parkings dressé par Monsieur le comptable public, pour l'exercice 2021 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de **Pierre Pugliesi, adjoint délégué**  
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

### APPROUVE et ADOPTE

Le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour le même exercice.

### DECLARE

Que le compte de gestion du budget de la régie des parkings dressé par Monsieur le comptable public, pour l'exercice 2021 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### VOTE

Par 38 voix pour, 6 abstentions.

**Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.**

**2022/098 - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021 - Budget de la régie des Parkings**

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

Les tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des équilibres du Compte administratif 2021 du budget de la régie des parkings de la ville d'Ajaccio.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES : 2 883 931.31 €**

**RECETTES : 4 521 014.22 €**

Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : **+ 1 637 082.91 €.**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES : 1 355 959.67 €**

**RECETTES : 1 841 759.78 €**

Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de : **+ 485 800.11 €.**

**Soit un excédent global de clôture du compte administratif de : + 2 122 883.02 €**

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

<b>Tableau Etat II-2 Compte de Gestion</b>	<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>Part affectée à l'investisseme nt</b>	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	<b>Résultat de clôture 2021</b>
<b>Investissement</b>	+ 349 784.01	0.00	+ 136 016.10	+ 485 800.11
<b>Fonctionnement</b>	+ 1 130 593.58	0.00	+ 506 489.33	+1 637 082.91
<b>Total</b>	<b>+ 1 480 377.59</b>	<b>0.00</b>	<b>+ 642 505.43</b>	<b>+ 2 122 883.02</b>

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- d'adopter les résultats constatés du Compte Administratif du budget de la régie des parkings pour l'exercice 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Pierre Pugliesi, adjoint délégué  
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget de la régie,  
Vu les délibérations suivantes :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 01 février 2021 (délibération 2021-029),
- Le vote du budget primitif 2021 intervenu le 08 mars 2021 (délibération 2020-059),

- o Le vote du budget supplémentaire du 18 Octobre 2021 (délibération 2021-257)

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice,

Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que M. Laurent Marcangeli, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

### **APPROUVE et ADOPTE**

Le Compte administratif 2021 du budget de la régie des parkings et l'ensemble de ses résultats.

### **RECONNAIT et PRECISE**

La sincérité des restes à réaliser de la section investissement et qu'ils seront portés au Budget supplémentaire 2022.

### **VOTE**

**Par 38 voix pour, 6 abstentions.**

**Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.**

### **2022/099 - Affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2021 - Régie des Parkings**

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

Conformément à l'instruction M4 qui régit ce budget, le résultat de fonctionnement du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par délibération. Le compte administratif 2021 de la régie des Parkings fait apparaître les résultats suivants :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES : 2 883 931.31 €**

**RECETTES : 4 521 014.22 €**

Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : **+ 1 637 082.91 €.**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES : 1 355 959.67 €**

**RECETTES : 1 841 759.78 €**

Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de : **+ 485 800.11 €.**

**Soit un excédent global de clôture du compte administratif de : + 2 122 883.02 €**

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

<b>Tableau Etat II-2 Compte de Gestion</b>	<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>Part affectée à l'investissement</b>	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	<b>Résultat de clôture 2021</b>
--	-------------------------------------	---	--	-------------------------------------

Investissement	+ 349 784.01	0.00	+ 136 016.10	+ 485 800.11
Fonctionnement	+ 1 130 593.58	0.00	+ 506 489.33	+ 1 637 082.91
<b>Total</b>	<b>+ 1 480 377.59</b>	<b>0.00</b>	<b>+ 642 505.43</b>	<b>+ 2 122 883.02</b>

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2021</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	+ 136 016.10
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 349 784.01
<b>TOTAL</b>	<b>+ 485 800.11</b>
RESTES A REALISER (DEPENSES)	137 862.54
RESTES A REALISER (RECETTES)	0.00
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER</b>	<b>- 137 862.54</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 347 937.57</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 506 489.33
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 1 130 593.58
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 1 637 082.91</b>

Le compte administratif de la régie des Parkings fait apparaître pour l'exercice 2021 un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 637 082.91 € et un résultat excédentaire hors restes à réaliser de la section d'investissement de 485 800.11 €. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les affectations et inscriptions des résultats du Compte administratif 2021 du budget de la régie des Parkings.

Pour cela il convient d'inscrire au budget supplémentaire 2022 :

- Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » le montant de 1 637 082.91 €.
- Au compte 001 « excédent d'investissement reporté » le montant de 485 800.11 €.

#### IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'adopter l'affectation des résultats constatés du Compte Administratif de l'exercice 2021 de la régie des Parkings.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Ouï l'exposé de Pierre Pugliesi, adjoint délégué**  
**et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

**APPROUVE et ADOPTE**

#### ARTICLE 1:

Le compte administratif 2021 de la régie des Parkings et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

## ARTICLE 2:

L'excédent de fonctionnement d'un montant de **1 637 082.91 €** est affecté de la manière suivante :

**Au compte 002** « excédent de fonctionnement reporté » la totalité soit la somme de : **1 637 082.91 €**.

L'excédent d'investissement d'un montant de **485 800.11 €** est affecté de la manière suivante :

**Au compte 001** « excédent d'investissement reporté » le montant de : **485 800.11 €**.

### **RECONNAIT et PRECISE**

La sincérité des restes à réaliser et qu'ils seront portés au Budget supplémentaire 2022.

#### **VOTE**

**Par 38 voix pour, 6 abstentions.**

**Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.**

### **2022/100 - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Comptable public - Budget de la régie du port de plaisance**

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le comptable public de la Trésorerie du Grand Ajaccio et le compte de gestion établi par ce dernier est identique au compte administratif du budget de la régie du port de plaisance.

Les résultats du compte de gestion présenté par le Trésorier du Grand Ajaccio sont en concordance avec le compte administratif.

<b>Tableau Etat II-2 Compte de Gestion</b>	<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>Part affectée à l'investissement</b>	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	<b>Résultat de clôture 2021</b>
Investissement	+ 1 280 984.93	0.00	- 1 361 072.04	- 80 087.11
Fonctionnement	+ 961 299.60	0.00	+ 1 398 875.96	+ 2 360 175.56
<b>Total</b>	<b>+ 2 242 284.53</b>	<b>0.00</b>	<b>+ 37 803.92</b>	<b>+ 2 280 088.45</b>

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs et des comptes de gestion du comptable public.

Comptabilité et résultat constaté de l'exercice 2021 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 052 024,53	3 695 299,60	6 747 324,13
Titres de recettes émis (b)	342 663,00	3 582 339,97	3 925 002,97
Réductions de titres (c)		28 903,12	28 903,12
Recettes nettes (d = b - c)	342 663,00	3 553 436,85	3 896 099,85
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 052 024,53	3 695 299,60	6 747 324,13
Mandats émis (f)	1 703 735,04	2 279 868,63	3 983 603,67
Annulations de mandats (g)		125 307,74	125 307,74
Dépenses nettes (h = f - g)	1 703 735,04	2 154 560,89	3 858 295,93
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		1 398 875,96	37 803,92
(h - d) Déficit	1 361 072,04		

### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour le même exercice.

Déclare que le compte de gestion du budget de la régie du port de plaisance dressé par Monsieur le comptable public, pour l'exercice 2021 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de Pierre Pugliesi, adjoint délégué et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

### APPROUVE et ADOPTE

Le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour le même exercice.

### DECLARE

Que le compte de gestion du budget de la régie du port de plaisance dressé par Monsieur le comptable public, pour l'exercice 2021 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### VOTE

**Par 38 voix pour, 6 abstentions.**

**Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.**

**2022/101 - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021 - Budget de la régie du port de plaisance**

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

Les tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des équilibres du Compte administratif 2021 du budget de la régie du port de plaisance de la ville d'Ajaccio.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 2 154 560.89 €

RECETTES : 4 514 736.45 €

□ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : + 2 360 175.56 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 1 703 735.04 €

RECETTES : 1 623 647.93 €

□ Soit un déficit d'investissement brut d'exécution de : - 80 087.11 €

□ Soit un excédent global de clôture du compte administratif de : + 2 280 088.45 €

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier du Grand Ajaccio.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	+ 1 280 984.93	0.00	- 1 361 072.04	- 80 087.11
Fonctionnement	+ 961 299.60	0.00	+ 1 398 875.96	+ 2 360 175.56
<b>Total</b>	<b>+ 2 242 284.53</b>	<b>0.00</b>	<b>+ 37 803.92</b>	<b>+ 2 280 088.45</b>

#### IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

d'adopter les résultats constatés du Compte Administratif du budget de la régie du port de plaisance pour l'exercice 2021.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Pierre Pugliesi, adjoint délégué  
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget de la régie,

Vu les délibérations suivantes :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 01 février 2021 (délibération 2021-029),
- Le vote du budget primitif 2021 intervenu le 08 mars 2021 (délibération 2021-061),
- Le vote du budget supplémentaire du 05 Juillet 2021 (délibération 2021-132)
- Le vote de la décision modificative n°1 du 18 Octobre 2021 (délibération 2021-258)

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que M. Laurent Marcangeli, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

**APPROUVE et ADOPTE**

Le Compte administratif 2021 du budget de la régie du port de plaisance et l'ensemble de ses résultats.

**RECONNAIT et PRECISE**

La sincérité des restes à réaliser de la section investissement et qu'ils seront portés au Budget Supplémentaire 2022.

**VOTE**

**Par 38 voix pour, 6 abstentions.**

**Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.**

**2022/102 - Affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2021 - Port de plaisance : régie avec autonomie financière**

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

Conformément à l'instruction M4 qui régit ce budget, le résultat de fonctionnement du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par délibération. Le compte administratif 2021 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance fait apparaître les résultats suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES : 2 154 560.89 €**

**RECETTES : 4 514 736.45 €**

Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : **+ 2 360 175.56 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES : 1 703 735.04 €**

**RECETTES : 1 623 647.93 €**

Soit un déficit d'investissement brut d'exécution de : **- 80 087.11 €**

**Soit un excédent global de clôture du compte administratif 2021 de : + 2 280 088.45 €**

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier du Grand Ajaccio.

<b>Tableau Etat II-2 Compte de Gestion</b>	<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>Part affectée à l'investissement</b>	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	<b>Résultat de clôture 2021</b>
Investissement	+ 1 280 984.93	0.00	- 1 361 072.04	- 80 087.11
Fonctionnement	+ 961 299.60	0.00	+ 1 398 875.96	+ 2 360 175.56

<b>Total</b>	<b>+ 2 242 284.53</b>	<b>0.00</b>	<b>+ 37 803.92</b>	<b>+ 2 280 088.45</b>
--------------	-----------------------	-------------	--------------------	-----------------------

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2021</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	- 1 361 072.04
	+ 1280 984.93
<b>RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>- 80 087.11</b>
RESTES A REALISER (DEPENSES)	549 075.64
RESTES A REALISER (RECETTES)	0.00
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER</b>	<b>- 549 075.64</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>- 629 162.75</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 1 398 875.96
RESULTAT REPORTE	+ 961 299.60
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>+ 2 360 175.56</b>

Le compte administratif 2021 de la régie avec autonomie financière du Port de plaisance fait donc apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 2 360 175.56 € et un résultat déficitaire de la section d'investissement de 80 087.11 €. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les affectations et inscriptions des résultats du Compte administratif 2021 du budget de la régie avec autonomie financière du Port de plaisance.

Pour cela il convient :

- D'affecter une partie du résultat constaté de la section de fonctionnement au compte 1068 « autres réserves » pour 629 162.75 €
- De reprendre au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » le solde du résultat de la section de fonctionnement soit le montant de 1 731 012.81 €.
- De reporter au compte 001 « déficit d'investissement reporté » le montant de : - 80 087.11 €.

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- **d'adopter l'affectation du résultat du Compte Administratif de l'exercice 2021 de la régie avec autonomie financière du Port de Plaisance.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Ouï l'exposé de Pierre Pugliesi, adjoint délégué**  
**et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

**APPROUVE et ADOPTE**

ARTICLE 1:

Le compte administratif 2021 de la régie du port de plaisance et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

ARTICLE 2:

□ L'excédent de fonctionnement d'un montant de **2 360 175.56 €** est affecté de la manière suivante :

□ **Au compte 1068** « affectation au compte de réserves » le montant de : **629 162.75 €**.

□ **Au compte 002** « excédent de fonctionnement reporté » le solde soit la somme de : **1 731 012.81 €**.

□ Le déficit d'investissement constaté d'un montant de **- 80 087.11 €** est repris :

□ **Au compte 001** « déficit d'investissement reporté » le montant de **80 087.11 €**.

### RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser et qu'ils seront portés au Budget Supplémentaire 2022.

### VOTE

Par 38 voix pour, 6 abstentions.

**Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.**

### 2022/103 - Modification des délibérations n°2021/235 et 2021/013 relatives aux acquisitions de véhicules pour l'année 2021 (partie 2)

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

Par délibération 2021/013 et 2021/235 le conseil municipal a approuvé le programme d'acquisitions de véhicules pour l'année 2021.

Afin de tenir compte de l'évolution des besoins de la Collectivité, et de répondre au formalisme demandé par la Collectivité de Corse en matière de mobilisation de la dotation quinquennale, il est proposé de modifier ce programme, à quantités constantes et volume financier constant de 332 100 €, afin de sécuriser l'obtention des recettes correspondantes.

#### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

**D'APPROUVER** la modification des délibérations n°2021/013 et 2021/235 concernant le programme d'acquisitions de véhicules pour l'année 2021 (partie 2).

**D'APPROUVER** le programme 2021 partie 2 modifié d'acquisition de véhicules suivants :

Nature	Quantité	Prix unitaire HT	Prix global HT	Positionnement initial eu égard de la dotation quinquennale de la Collectivité de Corse	Positionnement nouveau eu égard de la dotation quinquennale de la Collectivité de Corse
CITADINES HYBRIDES	2	13 750 €	27 500 €	<i>Programme véhicules 2020</i>	<i>Programme véhicules 2021 - Partie 2</i>
CAMION ELECTRIQUE	1	30 850 €	30 850 €	<i>Programme véhicules 2020</i>	<i>Programme véhicules 2021 - Partie 2</i>
MICRO TRACTEUR	1	10 750 €	10 750 €	<i>Programme véhicules 2020</i>	<i>Programme véhicules 2021 - Partie 2</i>
PETITS UTILITAIRES	3	14 333.33 €	43 000 €	<i>Programme véhicules 2021</i>	<i>Programme véhicules 2021 - Partie 2</i>
MACHINES	2	110 000 €	220 000 €	<i>Programme</i>	<i>Programme</i>

PROPRETE				<i>véhicules 2021</i>	<i>véhicules 2021 - Partie 2</i>
----------	--	--	--	-----------------------	--------------------------------------

**Les conditions de financement sont inchangées à savoir, pour les véhicules :**

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

<b>Collectivités</b>	<b>Montant de l'opération</b>	<b>% de l'opération</b>
Ville d'Ajaccio	199 260 €	60 %
Collectivité de Corse Dotation Quinquennale	132 840 €	40 %
<b>Total</b>	<b>332 100 €</b>	<b>100 %</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Ouï l'exposé de Pierre Pugliesi, adjoint délégué**  
**et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

Vu les délibérations n°2021/013 et 2021/235 relative au programme d'acquisitions de véhicules pour l'année 2021.

CONSIDERANT qu'il convient d'apporter une modification aux dites délibérations

**APPROUVE**

la modification des délibérations n°2021/013 et 2021/235 concernant le programme d'acquisitions de véhicules pour l'année 2021 (partie 2).

<b>Nature</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire HT</b>	<b>Prix global HT</b>	<b>Positionnement initial eu égard de la dotation quinquennale de la Collectivité de Corse</b>	<b>Positionnement nouveau eu égard de la dotation quinquennale de la Collectivité de Corse</b>
CITADINES HYBRIDES	2	13 750 €	27 500 €	<i>Programme véhicules 2020</i>	<i>Programme véhicules 2021 - Partie 2</i>
CAMION ELECTRIQUE	1	30 850 €	30 850 €	<i>Programme véhicules 2020</i>	<i>Programme véhicules 2021 - Partie 2</i>
MICRO TRACTEUR	1	10 750 €	10 750 €	<i>Programme véhicules 2020</i>	<i>Programme véhicules 2021 - Partie 2</i>
PETITS UTILITAIRES	3	14 333.33 €	43 000 €	<i>Programme véhicules 2021</i>	<i>Programme véhicules 2021 - Partie 2</i>
MACHINES PROPLETE	2	110 000 €	220 000 €	<i>Programme véhicules 2021</i>	<i>Programme véhicules 2021 - Partie 2</i>

Les conditions de financement sont inchangées.

**VOTE**

**Par 44 voix pour, 1 abstention.**

**Abstention(s) : Jean-Paul Carrolaggi.**

## **2022/104 - Programme d'acquisition de véhicules pour l'année 2022**

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

La Ville d'Ajaccio souhaite renouveler une partie de son parc de véhicules et acquérir du nouveau matériel.

En conséquence un programme d'acquisition a été établi au titre de l'année 2022, nécessaire au bon fonctionnement et à la continuité des services

La flotte municipale circulant quasi exclusivement sur le territoire communal et principalement dans sa partie urbanisée où la vitesse est limitée, la Ville souhaite clairement privilégier les véhicules les moins polluants.

Etant également engagée dans une politique de maîtrise de ses dépenses, la Ville d'Ajaccio souhaite également acquérir des véhicules aussi économiques à l'achat qu'à l'entretien, sans pour autant négliger le confort et la sécurité des agents.

Afin de répondre à la Loi orientation mobilités de décembre 2019 et son Article 76 selon lequel « les collectivités doivent acquérir lors du renouvellement annuel de leur parc, des véhicules à faibles émissions dans la proportion minimale de 30 % de ce renouvellement à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, la Ville répondra à cette loi en prévoyant l'acquisition de 2 véhicules hybrides sur un total de 11 acquisitions (hors machines PU)

### **Programme d'acquisition de véhicules pour l'année 2022**

<b>Nature</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire HT</b>	<b>Prix global HT</b>
Citadine hybride	3	18 252.29 €	54 756.87 €
Scooter Xmax Police municipale	1	3 873 €	3 873 €
Scooter	4	2 208.50 €	8 834 €
Camion plateau amplirol	2	41 700 €	83 400 €
Camion plateau amplirol	2	40 690.15 €	81 380.30 €
Véhicule police municipale	1	24304.94 €	24 304.94 €
Balayeuses 2m3			221 503 €
Porteur piaggio			

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

<b>Collectivités</b>	<b>Montant de l'opération</b>	<b>% de l'opération</b>
Ville d'Ajaccio	286 831.26 €	60 %
Collectivité de Corse Dotation Quinquennale	191 220.84 €	40 %
<b>Total</b>	<b>478 052.11 €</b>	<b>100 %</b>

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'ADOPTER le programme 2022 d'acquisition de véhicules pour un montant de 400 000€

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter les différents Co- financeurs selon le plan de financement suivant :

<b>Collectivités</b>	<b>Montant de l'opération</b>	<b>% de l'opération</b>
Ville d'Ajaccio	286 831.26 €	60 %
Collectivité de Corse Dotation Quinquennale	191 220.84 €	40 %

<b>Total</b>	<b>478 052.11 €</b>	<b>100 %</b>
--------------	---------------------	--------------

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Où l'exposé de Pierre Pugliesi, adjoint délégué**  
**et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

**APPROUVE**

Le programme 2022 d'acquisitions de véhicules pour un montant de 478 052.11 €

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter les différents Co- financeurs selon le plan de financement suivant

<b>Collectivités</b>	<b>Montant de l'opération</b>	<b>% de l'opération</b>
Ville d'Ajaccio	286 831.26 €	60 %
Collectivité de Corse Dotation Quinquennale	191 220.84 €	40 %
<b>Total</b>	<b>478 052.11 €</b>	<b>100 %</b>

**VOTE**

**Par 44 voix pour, 1 abstention.**

**Abstention(s) : Jean-Paul Carrolaggi.**

**2022/105 - Programmation des actions de médiation culturelle pour la saison culturelle 2022-2023**

Rapporteur : Madame Simone Guerrini, adjointe déléguée

La médiation et l'action culturelle permettent de favoriser l'initiation et la sensibilisation aux multiples formes d'expressions artistiques dès le plus jeune âge.

L'accès des Ajacciens aux différents langages artistiques et à autant de représentations du monde constitue un facteur essentiel de compréhension de la société tout en aiguisant l'esprit critique et en développant des attitudes tolérantes.

Pour ce faire, la Ville d'Ajaccio met en place un programme d'actions de médiation culturelle riche et pluridisciplinaire, en complément du développement de l'offre culturelle.

Le programme se définit en fonction des orientations politiques, des attentes du public, des propositions artistiques, et du paysage culturel ajaccien autour de deux axes majeurs :

- **L'élargissement des publics**
- **La transversalité et lien avec les partenaires du territoire**

**1. La médiation culturelle et l'élargissement des publics :**

Le développement des publics est un point essentiel des orientations d'une direction de la culture, il s'agit de permettre la rencontre la plus large possible des publics avec les propositions artistiques au travers d'actions ciblées et de dispositifs variés.

L'élargissement des publics s'opère par la rencontre de toutes les catégories de population afin de permettre un élargissement social, générationnel et territorial associé à une politique tarifaire attractive.

De façon opérationnelle, il s'agit d'échanger des informations par des moyens innovants, de créer des espaces de dialogues et de débats, de développer les modalités de rencontres, de fabriquer

des passerelles entre artistes et population, de générer de nouveaux partenariats avec des associations, d'autres collectivités et ainsi favoriser les découvertes artistiques et culturelles de chacun en aiguissant la curiosité et les désirs de chaque citoyen.

La médiation culturelle permet ainsi la transmission de savoirs ainsi que la création d'un lien pérenne entre artistes, collectivités et publics : par l'organisation de rencontres, de répétitions ouvertes au public lors de résidences de création, d'ateliers ou de master class ; il s'agit d'expérimenter de toutes les façons possibles les rapports à l'Art et au processus de création et de se confronter à une démarche unique, vivante et initiatrice de changement personnel et sociétal.

Ce travail de médiation et de réflexion sur les publics se fait en relation avec l'ensemble de la programmation, celle-ci étant conçue de façon globale et transversale et incluant toutes les composantes d'une politique culturelle.

Rechercher de nouveaux lieux et proposer de nouvelles formes est un autre axe du projet de Médiation culturelle ; il consiste à permettre la démultiplication des expériences inédites accessibles à toute la population, en allant à la rencontre des personnes là où elles vivent, en proposant des actions hors les murs, des formes artistiques originales et innovantes.

## **2. L'Action culturelle et les partenariats**

En complément du travail de médiation culturelle et d'élargissement des publics, la Ville a également la volonté de développer des projets d'Action culturelle.

Ces projets qui ne sont pas nécessairement en lien avec la programmation du théâtre sont toutefois construits et conçus en relation avec des artistes présents sur le territoire et en prise avec les problématiques et orientations de la ville en matière de culture, mais également de développement social et de territoire.

Chaque action s'appuie sur le renforcement des compagnonnages existants, la découverte de nouveaux talents favorisant l'émergence de jeunes créateurs. En relation avec les acteurs sociaux et culturels d'ici et d'ailleurs, ces différents projets permettent de mettre en place un véritable maillage du territoire, de développer des actions innovantes et de favoriser le développement de l'éducation artistique.

Par ailleurs, différentes actions seront développées en partenariat avec d'autres services de la Ville ou d'autres institutions.

Le programme d'actions de la saison culturelle 2022-2023 se décline selon les axes suivants :

### **1- Les actions en lien avec la programmation de l'Espace Diamant :**

Ces actions permettent au public d'être sensibilisé à plusieurs disciplines artistiques et de découvrir, par le biais de nouvelles formes de spectacle vivant (rencontres, débats, répétitions publiques, ateliers).

#### **Spectacles et actions entre septembre et décembre 2022**

---

##### **1/ Actions à destination du jeune public**

- « **MON PROF EST UN TROLL** », ateliers de pratique théâtrale, octobre 2022.
- « **LES YEUX DE TAQQI** », ateliers de marionnettes, novembre 2022
- « **À DEMAIN** », ateliers théâtre d'ombres et pop-up, décembre 2022

##### **2/ Actions à destination du tout public**

- « **EN ATTENDANT JAMES B** », ateliers de danse contemporaine et hip-hop, octobre et novembre 2022.

#### **Spectacles et actions entre janvier et juin 2023**

---

##### **1/ Actions à destination du jeune public**

- « **J'AI TROP PEUR** » et « **J'AI TROP D'AMIS** », ateliers de théâtre, rencontres, janvier 2023

- « **LA MAISON DU PANDA** », ateliers musique et danse, mars 2023
- « **ROMÉO & JULIETTE** », ateliers de théâtre, avril 2023
- « **ZORBALOF** », ateliers de musique, rencontres, répétitions publiques, mai 2023

## **2/ Actions à destination du tout public**

- « **LES VOYAGEURS DU CRIME** », bord de scène, février 2023
- « **STOLAR** », ateliers de danse contemporaine et hip-hop, janvier, février et mars 2023.
- « **MEDHI KERKOUCH** », master class danse contemporaine, avril 2023

## **2- La danse :**

Depuis de nombreuses années, la ville d'Ajaccio sensibilise les enfants à la danse contemporaine à travers des spectacles et ateliers dispensés dans les établissements scolaires de la ville et hors les murs.

- « **SEMAINE DANSE ET ENFANCE** » avec la compagnie créacorsica, mise en scène et animation des ateliers et spectacles - dernier trimestre 2022.
- « **DISSIDANSE** » en collaboration avec l'association Vialuni
- « **DANSE A L'ÉCOLE** » action en milieu scolaire durant l'année scolaire 2022-2023 les partenaires restent à déterminer.

## **3- Les Arts du cirque :**

Les arts de rue sont aujourd'hui à la frontière de la danse, du théâtre, du mime sans pour autant oublier leurs origines circassiennes. Arts riches et transdisciplinaires, ils permettent l'apprentissage artistique de façon ludique. À Ajaccio une association œuvre dans ce domaine, il s'agit donc de travailler de façon étroite avec elle afin de bénéficier de son savoir-faire et son réseau et ainsi permettre à de nombreux enfants de découvrir ces disciplines.

- « **ATELIERS DE PRATIQUES CIRCASSIENNES** » en collaboration avec une association de cirque corse.

## **4- Les Arts plastiques :**

En parallèle du programme d'expositions autour de la salle de l'Espace Diamant, la Ville souhaite développer les actions autour des arts plastiques. Ces actions encore peu développées doivent permettre de générer un programme d'activités plus élaboré et ceci en relation avec le musée et les autres services de la Ville.

- « **EXPOSITION D'ART PLASTIQUE, JEUNE PUBLIC** » animé par l'artiste plasticienne Isabelle Istria. Calendrier à définir
- « **ATELIERS ET EXPOSITION** » en collaboration avec la direction de la vie scolaire de la ville d'Ajaccio.

## **5- La musique**

En parallèle du programme musical proposé à l'Espace Diamant, des ateliers de sensibilisation à la création musicale sont proposés. La musique utilise certaines règles ou systèmes de composition, des plus simples aux plus complexes. Elle peut utiliser des objets divers, le corps, la voix, mais aussi des instruments. Elle est à la fois, forme d'expression individuelle, source de rassemblement collectif et de plaisir et symbole d'une communauté culturelle. Dans le but de découvrir ce langage accessible à tous, des ateliers d'écriture musicale seront organisés.

- « **LABORATOIRE ARTISTIQUE PLURIDISCIPLINAIRE** » autour du chant, de la musique et des arts numériques.

## **6- Les projets de territoire :**

Les projets de territoire doivent permettre de concilier exigence culturelle et aspirations des habitants afin de s'inscrire au plus près de leurs attentes tout en prenant en compte les problématiques locales. Pour autant il ne s'agit pas de projets à la carte, mais bien réellement de

projets issus d'une pensée commune (institutions, artistes, habitants).

Ces projets doivent à la fois mobiliser les acteurs de terrain, s'inscrire sur le territoire de façon pertinente et relever d'attentes afin de permettre un développement culturel et social qui soit durable.

Ces projets donneront lieu à des restitutions sous diverses formes artistiques : spectacles, représentations théâtrales, expositions, ateliers.

- **« ÉTÉ CULTUREL » 2022.**

Lancé en 2020, *l'été culturel* est une opération nationale, portée par le ministère de la Culture, visant à soutenir des propositions artistiques et culturelles, toutes disciplines confondues, ayant lieu en juillet et août. Les objectifs sont de favoriser la participation à la vie culturelle, avec des propositions gratuites, accessibles à toutes et tous ; une attention particulière est portée aux territoires prioritaires : les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- **Événement « POETIK PARK »** en collaboration avec l'association Nanustrale – octobre et novembre 2022
- **Opération « THÉÂTRE DANS LES QUARTIERS »** avec la compagnie Le Thé à trois dans divers quartiers de la ville – juillet 2023
- **Projet « QUARTIERS NUMERIQUES »** avec l'association EMAHO – printemps 2023

## **7- Les Partenariats**

Les actions en partenariat s'inscrivent dans une logique de transversalité de l'action publique afin de proposer une offre culturelle étendue. Pour cela tout au long de l'année, de nombreuses collaborations sont menées avec l'ensemble des acteurs culturels et sociaux en interne et en externe.

Les directions de la ville d'Ajaccio, du patrimoine, du réseau de lecture publique, de la jeunesse, la réussite éducative, la politique de la ville, la direction de la vie scolaire, ALSH, DSIN sont des maillons essentiels à la mise en œuvre de l'action culturelle de la ville. Pour ce faire, il est établi chaque année une feuille de route précisant les projets de l'année et le mode de gouvernance intraservice.

- **Le Conservatoire de danse, musique et Théâtre Henri Tomasi**

La ville d'Ajaccio est partie prenante du syndicat mixte, et mène à ce titre, une politique de démocratisation culturelle.

Cette collaboration entre la direction de la culture et le Conservatoire est contractualisée par une convention annuelle dans laquelle les deux parties s'engagent à mener des actions de médiation et de sensibilisation sous la forme d'ateliers artistiques et pédagogiques hors les murs.

Mais aussi, de proposer une politique tarifaire, des spectacles de l'Espace diamant, favorable à la formation des élèves du conservatoire via l'école du spectateur.

Puis, de proposer une intégration, dans les cours de danse et musique, de public éloigné des pratiques artistiques. Ces jeunes sont adhérents des centres sociaux.

Les projets de partenariat visent à rendre visible l'ensemble des institutions publiques sur le territoire, dans ce cadre **les services de l'État sont des interlocuteurs privilégiés notamment la direction régionale des affaires culturelles, l'Éducation nationale, Services pénitentiaires d'insertion et de probation de Corse, direction de protection judiciaire de la jeunesse.**

De plus, **une convention de partenariat est signée chaque saison culturelle avec le CIAS (centre d'action intercommunal de l'action sociale) afin de développer notre action sur le territoire.**

*\* À noter que ce programme d'activité étant non exhaustif, il pourra être amené à évoluer en cours en fonction des crédits disponibles.*

## **Budget prévisionnel**

Le budget relatif à la programmation de la médiation culturelle pour la saison culturelle 2022/2023 est de 80 000€ réparti comme ce qui suit :

- La période de juillet à décembre 2022 est estimée à 35 000€
- La période de janvier à juin 2023 est estimée à 45 000€

Les crédits pour la période de septembre à décembre 2022 sont inscrits au budget 2022 et les crédits pour la période de janvier à juin 2023 seront proposés à l'inscription du budget 2023 et les dépenses imputées au chapitre 11, fonction 33.

Ce programme d'activité étant non exhaustif, il pourra être amené à évoluer en cours d'année en fonction des crédits disponibles.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **D'APPROUVER**

La proposition de programmation de médiation culturelle ainsi que le budget prévisionnel pour la saison culturelle 2022/2023.

#### **D'AUTORISER**

Le Maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette programmation.

#### **D'AUTORISER**

Le Maire à solliciter, en vue de la réalisation, toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse et de la direction régionale des affaires culturelles.

#### **DIRE QUE**

les crédits pour la période de juillet à décembre 2022 sont inscrits au budget 2022 et les crédits pour la période de janvier à juin 2023 seront proposés à l'inscription du budget 2023 et les dépenses imputées au chapitre 11, fonction 33.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Simone Guerrini, adjointe déléguée  
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

#### **APPROUVE**

La proposition de programmation de médiation culturelle.

#### **AUTORISE**

Le Maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette programmation.

#### **AUTORISE**

Le Maire à solliciter, en vue de la réalisation, toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse et de la direction régionale des affaires culturelles.

#### **DIT**

Que les crédits pour la période de juillet à décembre 2022 sont inscrits au budget 2022 et les crédits pour la période de janvier à juin 2023 seront proposés à l'inscription du budget 2023 et les dépenses imputées au chapitre 11, fonction 33.

#### **VOTE**

**À l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

**2022/106 - Programmation du théâtre municipal - Saison 2022/2023- Spectacle vivant**

## septembre à décembre 2022

Rapporteur : Madame Simone Guerrini, adjointe déléguée

### **PREAMBULE**

La présente délibération vise à détailler les 4 premiers mois de la saison culturelle 2022/2023, car celle-ci s'articule sur deux années civiles (septembre de l'année N et fin juin de l'année suivante N+1), ce qui implique une annualisation et une anticipation des décisions budgétaires.

Une seconde délibération sera donc présentée sur le dernier trimestre de 2022 pour présenter la programmation de janvier à juin 2023.

L'Espace Diamant en tant que Théâtre Municipal accueille la programmation en spectacle vivant principalement.

Pour rappel, outre la saison de spectacle vivant, ce lieu accueille tout au long de l'année presque chaque jour des manifestations diverses et variées.

- des projections de films art et essai, mais aussi des productions corses et méditerranéennes,
- des expositions selon un programme défini par un comité technique,
- un cycle de conférences régulier.

Cet espace est aussi mis à disposition ou loué auprès d'associations culturelles ou caritatives, mais aussi auprès de porteurs de projets privés.

Les services municipaux et les partenaires institutionnels bénéficient également de cette structure pour y organiser diverses manifestations (rectorat, conservatoire, université de corse, rézo, etc....).

### **BILAN INTERMEDIAIRE**

#### **1. La programmation municipale**

Le bilan intermédiaire et non définitif de la saison 2021/2022 se répartit comme ce qui suit :

- **36 spectacles** (en tenant compte des annulations) pour **43 représentations**,  
15 concerts dont un hors les murs, 14 spectacles de théâtre dont 1 en langue corse, 3 spectacles chorégraphiques pour 3 représentations, 4 spectacles jeune public pour 7 représentations.
- **7136 spectateurs** dont **6257 spectateurs payants et 878 gratuits** accordés aux partenaires, accompagnants scolaires, invitations – chiffres en date du 31/05/2022
- **349 détenteurs** de la Carte culture.

#### **Le taux moyen de fréquentation des spectacles s'établit aujourd'hui à 61%**

(à titre de comparaison pour la saison 2018/2019 – le taux moyen de fréquentation était de 56.26%)

#### **1. Les accueils et mises à disposition**

L'activité de la direction de la culture comprend aussi des mises à disposition de l'espace diamant à titre gracieux au profit des acteurs culturels et/ou des associations caritatives.

Pour la saison 2021/2022, nous avons reçu :

- 6 caritatifs (2 conférences + 2 concerts + 2 rencontres avec scolaires sur le thème de la violence)
- 1 résidence de répétitions + enregistrement musique d'un documentaire
- 3 festivals du cinéma
- 1 résidence d'écriture film + 1 casting pour un film (Thierry de Peretti)

- 1 mise à disposition pour le tournage d'un film (GREC)
- 4 Concerts
- 1 exposition + projection film + table ronde
- 2 projections film
- 1 meeting
- 1 colloque international scientifique du CNRS (UMR Marseille)
- 1 restitution du travail des élèves des cours de théâtre d'une compagnie d'Ajaccio

**Soit : 57 jours d'occupation en mises à disposition de l'espace diamant pour 23 manifestations**

Ces mises à disposition à titre gracieux peuvent être assimilées à des subventions en nature de soutien à ces manifestations et représentent un total de 23 325 €

Dans le cadre des locations, l'Espace Diamant a perçu des recettes à hauteur de 6570 €

## BUDGET ARTISTIQUE

Nous pouvons constater que même si le bilan définitif n'est pas encore totalement finalisé- et sera remis à l'autorité municipale à la fin du dernier trimestre que les ventilations de dépenses sont réparties de la façon suivante : (chiffres au 31/05/22)

- Contrat 54%,
- Hébergement et restauration 8%,
- Transport 15%,
- Technique 5%
- Taxe 4%, (en attente de factures)
- Communication 13% (avec plaquette de saison & distribution)
- Autres charges 1%

⇒ **Si le montant des cachets représente 54% des dépenses globales de fonctionnement dans le cadre de la programmation, on peut également noter que 15% des dépenses (2e poste de dépenses) sont liées au transport.**

## PROGRAMMATION

La nouvelle saison 2022/2023 a été élaborée, de façon à témoigner de notre aspiration pour une offre culturelle exigeante et éclectique tout en étant accessible

### **POUR LA SAISON 2022/2023 :**

Pour cette nouvelle saison, nous avons souhaité recréer l'équilibre des disciplines artistiques que nous n'avions pas pu maintenir suite à la crise du Covid et aux nombreux reports auxquels l'autorité municipale s'était engagée.

**La ville d'Ajaccio donnera à voir 41 spectacles pour tous les âges, avec un engagement réaffirmé envers le jeune public se traduisant par une programmation de 8 spectacles et une attention particulière aux plus petits avec un spectacle en tournée dans les crèches.**

La musique, y sera présente sous toutes ses formes, de la pop, soul, chanson française, électro, en passant par la musique du monde, et classique grâce notamment aux liens forts que l'Espace Diamant a su tisser avec l'Ensemble instrumental de Corse et les Rencontres musicales de Méditerranée, enfin la musique corse qu'elle soit traditionnelle, ou nouvelle scène sera aussi présente.

Le théâtre sera de répertoire et de création, en langue française ou en langue corse. Auteurs, metteurs en scène nous livrant leurs observations d'une société en plein questionnements, parfois

même en mêlant le texte à la musique et l'expression corporelle.

La danse abordera différents styles du hip-hop au flamenco en passant par le néo contemporain ou le flamenco et nous fera tout autant voyager dans le temps et l'espace.

## LA SAISON DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2022

La saison 2022/2023 a été élaborée à partir des éléments exposés ci-dessus.

Elle se décompose de la façon suivante entre septembre 2022 et juin 2023 :

- Théâtre 11 spectacles dont 2 seul en scène, 1 spectacle de stand up et 1 théâtre en langue corse,
- Danse 7 spectacles dont 3 de compagnies corses,
- Jeune public 8 spectacles pour 16 représentations dont 3 spectacles de compagnies corses,
- Musique 11 concerts dont 4 concerts de productions corses et 4 concerts de groupes amateurs (Cria in Liberta Musique en juin 2023).

⇒ **Soit 41 spectacles proposés pour 51 représentations.**

### Entre septembre et décembre 2022, il y aura :

- 2 résidences de création théâtre,
- 4 représentations de théâtre,
- 5 concerts,
- 1 spectacle de danse,
- 3 spectacles jeune public.

## DANSE

### ***En attendant James B : jeudi 27 octobre – 20h30***

Compagnie Art Mouv de Hélène Taddei Lawson

Cette création met en jeu cinq hommes, une femme et un joker. Une audace féminine d'Hélène Taddei Lawson qui se risque, aux côtés de ses complices, au plus près du public, là où le « beat » fait battre les cœurs et vibrer les corps. En attendant James B. appelle à l'affranchissement des corps à travers le plaisir de danser, au-delà des clivages habituels. L'imaginaire des artistes se déploie autant dans la salle que sur la scène, défiant les frontières stéréotypées entre la forme spectaculaire du show et celle ambitieuse de l'écriture chorégraphique.

Le théâtre est à la fois la traditionnelle boîte noire où salle et scène se font face et espace clubbing dans lequel les artistes vont à la rencontre du public dans une célébration commune d'un swing jubilatoire.

La danse s'inspire d'un registre musical qui s'enracine dans la soul et s'incarne dans un répertoire tour à tour jazz rock, hip-hop, contemporain, africain, dans une pulsation qui révèle son caractère intemporel.

## MUSIQUE

Productions insulaires

### ***Spartimu & Klapa Sibenico (titre en cours d'élaboration) : Samedi 1<sup>er</sup> octobre – 20h30***

L'idée de ce concert est née de rencontres, celle de Marina Raibaldi, initiatrice du projet et de Jean-Jacques Torre qui a rendu concret le projet d'un film documentaire puis d'une rencontre géographique, celle de la Corse et de la Croatie et d'une rencontre artistique avec les chants et chanteurs des polyphonies corses et croates en 2021, à Sibenik (Croatie) dans le cadre du

tournage. Ainsi ces deux groupes présenteront la mise en synergie de savoir-faire artistiques et culturels dans le cadre d'un concert filmé et retransmis par la suite sur Via Stella.

***Tribbiera : Jeudi 20 octobre – 20h30***

Réalisation d'une synergie de cinq artistes aux univers distincts dont l'expérience, le vécu, les différents horizons artistiques s'assemblent autour de l'œuvre centrale de Carmin Belgodère, TRIBBIERA se définit comme un mélange de rock, d'électro et de tradition sur fond de création. (Report de la saison précédente)

***Ensemble instrumental de corse : Mardi 20 décembre – 20h30***

L'Ensemble Instrumental de Corse est un orchestre professionnel créé en 2002. Chaque année il propose grâce à son chef d'orchestre Yann Molenat, un panel de grandes œuvres de la musique classique et pour ce concert en particulier ils aborderont la thématique de Noël.

Productions extérieures

---

***Terre Noire : Jeudi 03 novembre – 20h30***

« Terrenoire » c'est le nom d'un quartier populaire de Saint Etienne, où ces deux frères, Raphaël et Théo Herrerias, ont grandi. Ils ont décidé d'en faire leur nom. Leur blason. Avec eux « Terrenoire » est devenu un projet musical humaniste. Le duo stéphanois publie une nouvelle édition de son premier album "Les Forces Contraires" et **a obtenu la Victoire de la Musique 2022 dans la catégorie « révélation masculine ».**

***Rencontre Musicales de Méditerranée : jeudi 10 novembre – 20h30***

Chaque année depuis 1998, de jeunes musiciens de tout le bassin méditerranéen se retrouvent en Corse pour une semaine de concerts exceptionnels. La ville d'Ajaccio programme chaque année un des concerts de la tournée régionale. La programmation est actuellement en cours de réalisation avec l'association bastiaise.

**JEUNE PUBLIC**

---

L'action en faveur du Jeune public est primordiale dans la programmation en spectacle vivant, cette saison nous proposerons à nouveau un spectacle jeune public par mois avec une séance pour le public scolaire de la maternelle au collège et lycée.

Productions extérieures

---

***Mon prof est un troll : mardi 11 octobre – 14h30 & 18h30***

Compagnie Souricière

Alice et Max sont turbulents. Pas une seule bêtise ne leur échappe pour faire tourner en bourrique leur institutrice. Elle finit par rendre les armes. C'est alors qu'arrive un nouveau directeur : un troll. Il règne sans pitié sur l'école en forçant les élèves à travailler toute la journée dans une mine d'or. Ce conte des temps modernes met en scène deux enfants confrontés à un régime dictatorial instauré au sein de leur école par un nouveau directeur. Bien qu'ils tentent de se faire entendre, les adultes restent sourds à leur détresse. Mais, inventifs et brillants, les deux garnements trouvent rapidement une solution...

Le pouvoir du langage leur permettra de vaincre leur peur et de regarder le troll, non plus comme un monstre fantasmé, mais comme la figure de l'étranger, celui qui ne parle pas notre langue.

Une pièce signée Dennis Kelly sur l'émancipation, celle de deux futurs citoyens qui observent avec leurs yeux d'enfants un monde complexe.

***Les yeux de Taqqi : mardi 29 novembre - 14h30 & 18h30***

Compagnie Paname Pilotis

C'est le voyage initiatique de Taqqi, petit Inuit aveugle qui "veut voir, veut savoir, veut pouvoir."

À la quête du monde et du royaume des Grands, entre rêve et réalité, fantasmagories et territoires invisibles, Taqqi de retour de son périple et le regard changé, découvrira ses trésors cachés, aussi

étincelants que les falaises gelées du Groenland... **La compagnie Paname Pilotis est nommée aux Molières 2022 avec les Yeux de Taqqi.**

Compagnie insulaire

**À demain : mardi 13 décembre - 14h30 & 18h30**

Compagnie A Funicella

À *demain* c'est une invitation à l'éveil, un voyage du levé du jour à la tombée de la nuit. Au commencement le décor est cosmique ; le « soleil nageur d'étoiles » effectue sa courbe dans le ciel entraînant la montée et l'extinction de la lumière. C'est alors au tour de la « lune danseuse d'étoile » de traverser le ciel avant de disparaître. Et de nouveau l'ellipse du soleil et le cycle des planètes sont orchestrés. Grâce à cette mécanique céleste on déroule la journée en traversant six pays, la route des six ciels. Du pays des paupières jusqu'au plongeur en passant par celui des enfants des horloges. La journée du temps qui passe.

THEATRE

Compagnies insulaires

**Les parallèles : résidence du jeudi 1<sup>er</sup> au vendredi 9 septembre (horaires spécifiques) & représentation le jeudi 24 novembre – 20h30**

Compagnie Spirale / Alexandre Oppecini

Constant a trente-neuf ans. Il était à peu près beau, à peu près intelligent, à peu près riche, à peu près... heureux. Pourtant, au milieu de l'année 2020, la crise sanitaire qui touche la planète change la donne et bouleverse tout à peu près bonheur. Il perd son travail, sa femme le quitte, et pour couronner le tout, la Covid le frappe de plein fouet et l'affaiblit considérablement même quelques mois après avoir guéri. Cumulant ces coups durs, Constant sombre dans la dépression. Malheureux et sans un sou, il retourne vivre chez ses parents dans la ville où il a grandi. Un soir, lors d'une fête, il tombe sur Aliénor, une ancienne camarade du lycée. Cette femme délurée et pleine d'énergie reconnaît immédiatement sa détresse et lui donne une mission : lui envoyer des mails du futur plein de positivité, de joie et de gratitude pour se remettre le pied à l'étrier et retrouver foi en l'avenir. « Ce que l'on pense, on le devient. Ce que l'on ressent, on l'attire. Ce que l'on imagine, on le crée. » dit Bouddha. Ainsi naît l'adresse mail constant.du.futur : Un avatar de Constant, vivant un avenir rêvé, pour influencer le présent et conquérir le cœur d'Aliénor, dont il tombe éperdument amoureux.

**La chasse aux rats : résidence du lundi 12 au vendredi 16 septembre (horaires spécifiques) & représentation le vendredi 16 décembre – 20h30**

Compagnie Théâtre point

Dans cette pièce datant de la fin des années 60, l'auteur autrichien, d'origine italienne, Peter Turrini, l'un des plus grands dramaturges en langue allemande, livre un texte au vitriol. Un homme amène une femme racolée on ne sait où tirer des rats à la carabine sur un tas d'ordures. Après avoir vidé avec rage leurs poches, leur bagnole et leur passé, ils se feront eux-mêmes dézinguer par d'autres tueurs de rats. Le texte est assez cru, d'où l'interdiction aux moins de 12 ans !

Productions extérieures

**Viva Frida : jeudi 17 novembre – 20h30**

Programmation dans le cadre du partenariat avec l'Aghja : cette compagnie a effectué une résidence de création dans leur salle durant le premier semestre de 2022.

La billetterie sera effectuée par l'Aghja.

*Viva Frida* est le journal d'une femme en lutte. Librement adapté de sa correspondance, c'est une autre Frida Kahlo que Claire Nebout nous donne à découvrir : tour à tour désespérée ou dévergondée, crédule ou narquoise, soumise ou dominatrice. En sept tableaux inspirés de ses

autoportraits, comme autant d'étapes de ce chemin de croix plein de bruits et de couleurs, *Viva Frida* révèle une Frida Kahlo intime, en constant dialogue avec elle-même, affrontant ses doutes et ses espoirs, ses abandons et ses victoires.

***Les fous ne sont plus ce qu'ils étaient : jeudi 8 décembre – 20h30***

42-production

Elliot Jenicot revisite les textes de Raymond Devos en y trouvant d'autres silences. Comédien, danseur, mime, clown, l'ex-pensionnaire de la Comédie Française nous livre sa propre interprétation avec virtuosité et nous fait chavirer dans son authentique folie. Dans « Les fous ne sont plus ce qu'ils étaient » Elliot Jenicot raconte sa propre histoire d'artiste, sa quête de comédien et partage sa réflexion sur le monde qui l'entoure.

« Crià in Liberta » - THEATRE

Du samedi 24 au jeudi 29 septembre 2022, la direction de la culture donne carte blanche aux associations insulaires actives dans le domaine du Théâtre pour la deuxième fois.

L'Espace Diamant ouvre ses portes et met, gracieusement, à disposition de 5 compagnies de théâtre et associations, ses locaux, son personnel technique et d'accueil et des moyens de communication dédiés afin de faire rayonner le théâtre insulaire.

BUDGET PREVISIONNEL

Le budget prévisionnel de ce programme est établi comme suit :

- D'octobre à décembre 2022 : 80 000 €.

Les crédits sont inscrits au budget 2022 et les dépenses imputées au chapitre 11, fonction 33.

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVER**

**la proposition de programmation ainsi que le budget prévisionnel du Théâtre municipal de septembre à décembre 2022.**

**AUTORISE**

**le Maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette programmation**

**AUTORISE**

**le Maire à solliciter, en vue de la réalisation, toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse.**

**DIRE QUE**

**les crédits sont inscrits au budget 2022 et les dépenses imputées au chapitre 11, fonction 33.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oùï l'exposé de Simone Guerrini, adjointe déléguée  
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

**APPROUVE**

**la proposition de programmation ainsi que le budget prévisionnel du Théâtre municipal de septembre à décembre 2022.**

**AUTORISE**

**le Maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette programmation**

**AUTORISE**

**le Maire à solliciter, en vue de la réalisation, toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse.**

**DIT QUE**

**les crédits sont inscrits au budget 2022 et les dépenses imputées au chapitre 11, fonction 33.**

**VOTE**

**À l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

**2022/107 - Programme en arts plastiques pour la saison 2022/2023 - Espace Diamant**

Rapporteur : Madame Simone Guerrini, adjointe déléguée

**PREAMBULE**

En tant qu'espace pluridisciplinaire dédié aux arts et à la culture, l'Espace Diamant propose chaque année, dans la salle d'exposition du 1<sup>er</sup> étage, un programme d'expositions riche, et varié.

Le projet culturel porté par la Direction de la culture en matière des arts plastiques et visuels s'organise autour de axes majeurs suivants :

- L'aide à la production et à la diffusion d'œuvres d'art
- La sensibilisation des publics à la création contemporaine.

La programmation pour cette année proposera des expositions monographiques et collectives en mettant à l'honneur la scène émergente contemporaine et les artistes confirmés insulaires ou d'ailleurs.

Elle a pour ambition de montrer la diversité des pratiques artistiques contemporaines.

**LA DIFFUSION**

Le programme des expositions pour la saison culturelle 2022/2023 est réparti de la façon suivante :

**1/ Exposition/restitution monographique de Baptiste Carluy – Du 30/09 au 29/10/2022**

Baptiste Carluy est un jeune artiste diplômé de la prestigieuse Villa Arson en 2015.

Dans sa pratique artistique, au travers différents médias, il propose un dispositif au sein duquel la pêche est l'élément central sur lequel il s'appuie afin de déployer une série de fictions.

Faisant suite à un appel à candidatures, il a travaillé en résidence de création sur le thème de l'eau et proposera une exposition/restitution de son travail de création en octobre prochain.

Dans cette exposition ajaccienne, il mettra en œuvre une installation intitulée CE (prononcer E dans l'O/Eux dans l'eau). Ce projet revêtira la forme de « tranches » représentant une forme hybride entre la charpente d'un navire de pêche et celle d'une ferme d'une ferme. Ces châssis conçus et produits en résidence dans l'atelier municipal de la rue Fesch interviendront comme des cadres au sein desquels l'artiste disposera différentes productions : peintures, dessins, ready-made, éléments glanés au gré de sa résidence. Ces éléments mis bout à bout créeront ainsi une narration pour le spectateur, une promenade en mer.

D'autre part, Baptiste Carluy interviendra également dans le cadre d'ateliers/workshops auprès du jeune public pendant le temps de l'exposition de restitution.

## **2/ Exposition monographique de Barbara d'Antuono – Du 05/11 au 03/12/2022**

Barbara d'Antuono, d'origine italienne, arrive en Corse à l'âge de sept ans et en repart dans les années 80 pour les Antilles. Après avoir vogué d'île en île, en passant par la Jamaïque, elle fera escale à Haïti, où elle restera cinq ans.

Pénélope ou Parque des temps modernes, Barbara d'Antuono coud à la main comme d'autres récitent des mantras et ne décide rien à l'avance. Elle laisse surgir des images sans cohérence particulière les unes avec les autres, mais auxquelles elle donne corps dans une sorte d'urgence, sous la forme d'une bande non pas dessinée, mais cousue.

L'exposition parcourt sept années d'un travail assidu et patient à travers près de 24 oeuvres textiles, véritables arrêts sur image faits des émotions et des souvenirs de l'artiste, comme autant de portraits de l'humanité.

## **3/ Exposition collective *Les îles du Milieu* - Du 13/01 au 28/02/2023 :**

Conçue en contrepoint de l'exposition temporaire du Musée, intitulée *Banditi ! Brigandage et banditisme, Corse-Italie (1600-1940)*, l'exposition *Les îles du milieu* sous le commissariat du photographe – Journaliste Christian Buffa, développe une vision contemporaine de ce thème et de questionne sur la forme et l'existence de ces phénomènes aujourd'hui.

L'exposition développe quatre axes : le premier entre la Sicile et la Corse à travers les photographies de Franco Zecchin, le second développé par Olivier Metzger s'attache à symboliser les comportements des individus œuvrant pour le crime organisé dans leur manière de se protéger voire de se défendre. Agnès Accorsi, quant à elle, nous transporte dans son univers énigmatique et fascinant où les armes « prennent le maquis ». Enfin, en écho à l'actualité, le photoreporter Edouard Elias est allé à la rencontre de ces récents collectifs dénonçant l'emprise mafieuse en Corse.

## **4/ Exposition monographique de Jeff Maunoury – Du 04 au 31/03/2023**

Depuis trois ans, Jeff Maunoury, affichiste pour le cinéma, s'amuse à réinventer les unes de L'Équipe qui l'inspirent. Ses illustrations font le lien entre la photo et l'éditorial. Son récit en vidéo.

Jeff Maunoury est l'un des dix derniers affichistes pour le cinéma en France. Il a notamment collaboré sur des films à succès comme « Les Choristes », « Les Petits Mouchoirs », ou plus récemment « De Gaulle ». Si son histoire avec L'Équipe a débuté il y a plus de dix ans, elle a pris, en 2017, une autre forme.

Sa démarche est simple : il modifie la photo de la une en la recouvrant de noir et crée une illustration « au carrefour entre une photo et un rédactionnel ». De là, une série se dessine. Une série qu'il appelle « j'ha-bille L'Équipe » et qu'il veut dans le respect du journal. « Je ne voulais pas faire quelque chose de totalement gratuit. Je voulais que ça ait du sens. » En revanche, pas question de couvrir le logo du journal. « Je l'adore. C'est un titre fort. Et puis, je veux que l'on sache à quel journal on a affaire. »

### **La création insulaire**

Pour l'année 2022, la direction de la culture a choisi de mettre en place 2 nouveaux temps forts consacrés à la création insulaire afin de promouvoir les artistes corses dans le cadre de 2 expositions collectives pluridisciplinaires regroupant chacune, 8 artistes :

- **Du 01 au 13/07/2022 : titre à définir – exposition de multiples (objets fabriqués en série)**
- **Du 10 au 23/12/2022**

**L'AIDE A LA CREATION**

Pour la saison culturelle 2022/2023 la direction de la culture a continué à œuvrer en faveur de la création et propose 2 temps de création :

- **Une résidence de création de l'artiste Christophe Beauregard** à deux périodes réparties entre 2022 et 2023 autour d'un travail photographique sur la thématique de la chasse. Cette résidence de création donnera lieu à une exposition pendant la saison 2023/2024.

- **Une résidence de création organisée en 2023** qui fera suite à un appel à candidatures d'une durée de 2 mois en avril et mai 2023

## LES PARTENARIATS

En parallèle à cette programmation municipale, L'Espace Diamant accueille chaque année des expositions à l'initiative de partenaires privilégiés et autres associations culturelles.

### **1/ Le Centre Méditerranéen de la photographie**

Depuis l'ouverture de la salle d'exposition de l'Espace Diamant, la Ville s'est associée au **Centre Méditerranéen de la Photographie (CMP)** qui développe depuis de nombreuses années un travail de qualité soutenu par la Collectivité de Corse.

Cette saison, en collaboration le CMP, il a été décidé de confier **une mission photographique accompagnée d'une résidence de création à un artiste sur le territoire du pays ajaccien autour d'une thématique qui reste à définir en vue d'une exposition au dernier trimestre 2023.**

### **2/ Le partenariat avec le lycée Fesch et l'artiste ajaccienne Isabelle Istria**

#### **Du 07 au 28 avril 2023**

Mis en place en 2018, le projet d'exposition en direction du jeune public est réalisé en partenariat avec le réseau Canopé. Cette action est accompagnée au plan pédagogique par l'Education nationale et notamment l'IA-IPR d'art et coordonnée par l'artiste Isabelle Istria, en collaboration avec le service de médiation culturelle de la Ville d'Ajaccio.

Ce projet s'inscrit dans un contexte de valorisation et de développement des arts plastiques sur le territoire ajaccien et d'ambition en matière d'éducation artistique et culturelle pour tous, conformément aux priorités du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de la politique culturelle de la Ville.

Pour l'année 2023, le partenariat est reconduit avec un projet d'exposition artistique et pédagogique en direction des scolaires.

## LA SENSIBILISATION A L'ART

La direction de la culture a pour vocation de faire découvrir la création artistique contemporaine au plus grand nombre.

Chaque exposition, programmée à l'Espace Diamant, est accompagnée de rencontres, de visites commentées et d'ateliers permettant d'approfondir la découverte des univers artistiques rencontrés.

Des workshops peuvent être organisés à l'initiative d'artistes invités à exposer. Ils s'adressent à un large public, néophyte ou amateur d'art. Leurs modalités sont flexibles et définies par les artistes en accord avec l'équipe de l'Espace Diamant.

L'équipe multiplie les actions en faveur des publics dans une volonté de s'adresser à toutes et à tous.

*À noter que cette proposition est non exhaustive et peut évoluer sur proposition de l'autorité municipale dans la limite des crédits disponibles.*

## **BUDGET PREVISIONNEL**

Le budget relatif à la programmation en arts plastiques pour la saison culturelle est estimé à 35 000€ réparti de la façon suivante :

- De septembre à décembre 2022 : 15 000€
- De janvier à juin 2023 : 20 000€

Les crédits pour la période septembre à décembre 2022 sont inscrits au budget 2022 et les dépenses imputées au chapitre 11, fonction 33.

Les crédits pour la période de janvier à juin 2023 seront proposés à l'inscription du budget 2023 et les dépenses imputées au chapitre 11, fonction 33.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'APPROUVER** la proposition de programmation en arts plastiques ainsi que le budget prévisionnel pour la saison culturelle 2022/2023.

**D'AUTORISER** le Maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette programmation

**D'AUTORISER** le Maire à solliciter, en vue de la réalisation, toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse.

**DIRE QUE** les crédits sont inscrits au budget 2022 pour la période de septembre à décembre 2022 et seront proposés à l'inscription du budget 2023 de l'exercice 2023 pour la période de janvier à juin 2023.

Les dépenses seront imputées au chapitre 11, fonction 33.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Simone Guerrini, adjointe déléguée  
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

### **APPROUVE**

**La proposition de programmation en arts plastiques ainsi que le budget prévisionnel de la saison culturelle 2022/2023.**

### **AUTORISE Monsieur Le Maire**

**À signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette programmation ;**

**À solliciter, en vue de la réalisation, toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse.**

### **DIT QUE**

**Les crédits sont inscrits au budget 2022 pour la période de septembre à décembre 2022 et seront proposés à l'inscription du budget 2023 de l'exercice 2023 pour la période de janvier à juin 2023.**

**Les dépenses seront imputées au chapitre 11, fonction 33.**

## VOTE

À l'unanimité de ses membres présents et représentés.

### **2022/108 - Délibération modificative : approbation du taux de participation de l'Agence du Tourisme de la Corse à l'Étude préalable de programmation du domaine des Milelli**

Rapporteur : Madame Simone Guerrini, adjointe déléguée

Lors du dépôt du dossier de demande d'aides, l'Étude préalable de programmation du domaine des Milelli pouvait bénéficier d'un taux d'intervention de 70% de la part de l'Agence du Tourisme de la Corse. Aujourd'hui, dans le cadre du nouveau Guide des Aides au Tourisme 2022/2027 la demande la Ville d'Ajaccio devient éligible à hauteur de 80%.

Aussi, il est proposé de modifier les pourcentages financiers d'intervention comme suit :

Estimation du coût global total TTC : 78 000 €

Estimation du coût global total HT : 65 000 €

Participation de l'Agence du Tourisme de la Corse : 52 000 € HT (80% du HT)

Participation Ville d'Ajaccio : 13 000 € HT (20%)

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSIDERANT** que la programmation en faveur du patrimoine revêt un intérêt public, social, économique et touristique.

**D'approuver** la modification des pourcentages financiers d'intervention de l'ATC dans le cadre du nouveau guide des aides 2022/2027 concernant de l'Etude de cadrage de programmation du Domaine des Milelli et son plan de financement ci-dessous et détaillé en annexe.

Estimation du coût global total TTC : 78 000 €

Estimation du coût global total HT : 65 000 €

Participation de l'Agence du Tourisme de la Corse : 52 000 € HT (80% du HT)

Participation Ville d'Ajaccio : 13 000 € HT (20%)

**D'autoriser Monsieur Le Maire** à signer tous les documents relatifs à cette programmation.

**D'autoriser Monsieur Le Maire** à demander des subventions auprès de l'Agence du Tourisme de la Corse, ;

**DIT QUE** le budget relatif à L'Étude préalable du domaine des Milelli, est inscrit au budget primitif 2022, fonction 324 en dépenses chapitre 011, 23 et en recettes chapitres 70 / 74 / 13.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Simone Guerrini, adjointe déléguée  
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

Vu le code du patrimoine, modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

**CONSIDERANT** que la programmation en faveur du patrimoine revêt un intérêt public, social, économique et touristique.

**D'approuver la programmation de l'Etude de cadrage du Domaine des Milelli et son plan de financement** ci-dessous et détaillé en annexe.

Estimation du coût global total TTC : 78 000 €

Estimation du coût global total HT : 65 000 €

Participation de l'Agence du Tourisme de la Corse : 52 000 € HT (80% du HT)

Participation Ville d'Ajaccio : 13 000 € HT (20%)

**D'autoriser Monsieur Le Maire** à signer tous les documents relatifs à cette programmation.

**D'autoriser Monsieur Le Maire** à demander des subventions auprès de l'Agence du Tourisme de la Corse, ;

Le budget relatif à L'Étude préalable du domaine des Milelli, est inscrit au budget primitif 2022, fonction 324 en dépenses chapitre 011, 23 et en recettes chapitres 70 / 74 / 13.

#### **VOTE**

**À l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

#### **2022/109 - Prêts de tableaux du Palais Fesch pour l'année 2022**

Rapporteur : Madame Simone Guerrini, adjointe déléguée

Dans le cadre des relations entre les musées français et étrangers, le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts d'Ajaccio a été sollicité pour plusieurs prêts d'œuvres.

Ainsi, dans le cadre de l'exposition temporaire du Palais Fesch cet été, il est demandé par le Palazzo Braschi de Rome, l'Autoportrait de Raphaël Mengs en échange du prêt qu'il a consenti pour notre musée.

Le musée de la Révolution française de Vizille, souhaite emprunter les portraits de *Christine Boyer et Lucien Bonaparte* par Jacques Sablet afin qu'ils figurent dans son exposition *Le paysage révolutionnaire* du 1<sup>er</sup> juillet au 3 octobre 2022.

Le musée de Liège, a sollicité le prêt de *La mort de Sisara*, tableau d'Antoine-Louis Manceaux pour son exposition dédiée aux *Femmes collectionneuses de la famille Rothschild* en partenariat avec le musée du Louvre du 20 octobre 2022 au 23 février 2023 ; en effet ce tableau a été donné au musée Fesch en 1889 par la baronne de Rothschild ; Ce tableau, en mauvais état, fera l'objet d'une restauration supportée par le musée de Liège.

Pour le rayonnement du Palais Fesch et les relations avec les musées français et étrangers, le Palais Fesch souhaiterait consentir et confirmer ces prêts. Le niveau des expositions est un atout important pour la documentation de nos œuvres. La présence des œuvres de la collection Fesch dans les musées européens et américains affirme la reconnaissance de sa qualité.

#### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'autoriser** le prêt des œuvres l'Autoportrait de Raphaël Mengs, portraits de *Christine Boyer et Lucien Bonaparte* par Jacques Sablet ainsi que *La mort de Sisara*, tableau d'Antoine-Louis Manceaux auprès des musées français et internationaux.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Simone Guerrini, adjointe déléguée  
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

Vu le code du Patrimoine, Livre IV, article L441-2

Considérant l'intérêt de la recherche, de l'étude et de la diffusion de ses collections tant pour la connaissance que pour son rayonnement et ses relations avec les musées français et étrangers, le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts souhaiterait consentir et confirmer les prêts au bénéfice du Palazzo Braschi de Rome, du musée de la Révolution française de Vizille, musée de Liège.

#### **AUTORISE**

le prêt des œuvres l'Autoportrait de Raphaël Mengs, portraits de *Christine Boyer et Lucien Bonaparte* par Jacques Sablet ainsi que *La mort de Sisara*, tableau d'Antoine-Louis Manceaux auprès des musées français et internationaux au bénéfice du Palazzo Braschi de Rome, du musée de la Révolution française de Vizille, musée de Liège.

**VOTE**

**À l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

**2022/110 - Programme 2022 d'acquisition de matériels de restauration scolaire**

Rapporteur : Madame Rose-Marie Ottavy-Sarrola, adjointe déléguée

La municipalité d'Ajaccio, soucieuse de toujours proposer à ceux et celles qui fréquentent ses installations de restauration scolaire, le meilleur service possible, souhaite continuer à investir dans différents matériels qui lui seront nécessaires pour mener à bien sa mission. Afin de répondre aux besoins nouveaux des services, la présente délibération programme l'acquisition de matériel au titre de l'année 2022 pour un coût de 56 471,12€ TTC (47 059,27€ HT).

N°	Désignation article	Fournisseur	Quantité	PU HT	Total HT	Total TTC
	St jean Cuisine				0,00	- €
1	Sauteuse électrique 120 l (2418715 t01)	UGAP	2	8 194,00	388,00	19 665,60 €
	St jean Economat				0,00	- €
2	Chariot 600kg (3089104 T04)	UGAP	2	974,25	1 948,50	2 338,20 €
	Toutes cuisines				0,00	- €
3	Couvercle inox + joints Reiber	Ajaccio froid	80	76,30	6 104,00	7 324,80 €
4	Bac inox Rieber	Ajaccio froid	40	26,60	1 064,00	1 276,80 €
5	Conteneur THERMOPORT 1000k	Ajaccio froid	2	454,67	909,34	1 091,21 €
6	Socle rouleur Reiber	Ajaccio froid	2	299,64	599,28	719,14 €
7	Porte sac poubelle 100/130L (2118902)	UGAP	3	145,50 €	436,50	523,80 €
	Empereur cuisine				0,00	- €
8	evaporateur sur chambre froide positive devis 12003328	Ajaccio froid	1	1 553,93	1 553,93	1 864,72 €
	Offices maternelles + primaires				0,00	- €
9	Réfrigérateur Liebherr GKV6160 (583 L)	UGAP	3	1 629,50	4 888,50	5 866,20 €
10	Porte sac poubelle 100/130L (212153)	UGAP	3	123,24 €	369,72	443,66 €
				3 486,50	10	
11	Lave vaisselle frontal (1797656 t03)	UGAP	3	€	459,50	12 551,40 €
12	Chariot 3 plateaux 80*50 (2107988)	UGAP	4	185,25 €	741,00	889,20 €
					0,00	- €
	Pietralba primaire				0,00	- €
13	Chariot à niveau constant fermé - pour casiers 50 x 50 cm	UGAP	1	1 242,00	1 242,00	1 490,40 €
	CandiaPrim + Mat				0,00	- €
14	Lave main avec dosseret (3091528)	UGAP	2	177,50	355,00	426,00 €
<b>Total général HT</b>					<b>47 059,27 €</b>	
<b>Total général TTC</b>					<b>56 471,12 €</b>	

**Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale 2022 de la commune.**

**Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :**

**Montant total de l'opération 47 059,27 € HT**  
**Montant éligible à la dotation quinquennale 37 221,43€**  
**Participation CdC (40% du montant HT) 14 888,57€ HT**  
**Part communale (60% du montant HT) 22 332,86 € HT**  
**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'approuver** le programme d'achat 2022 de matériels destinés à la restauration scolaire ;  
**D'adopter** le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un total de 47 059,27 € HT ;  
**D'autoriser Monsieur le maire** à solliciter les subventions auprès de la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale au titre du plan de financement suivant :

Montant total de l'opération 47 059,27€ HT  
Montant éligible à la dotation quinquennale 37 221,43€  
Participation CdC (40% du montant HT) 14 888,57€ HT  
Part communale (60% du montant HT) 22 332,86 € HT

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Rose-Marie Ottavy-Sarrola, adjointe déléguée  
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

**APPROUVE**

Approuve le programme d'achat 2022 de matériels destinés à la restauration scolaire ;

**AUTORISE Monsieur le maire**

à solliciter les subventions auprès de la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale, selon le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération 47 059,27 € HT  
Montant éligible à la dotation quinquennale 37 221,43€  
Participation CdC (40% du montant HT) 14 888,57€ HT  
Part communale (60% du montant HT) 22 332,86 € HT

**VOTE**

**À l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

**2022/111 - Modification de douze emplois permanents.**

Rapporteur : Madame Annie Sichi, adjointe déléguée

L'article L 313-1 du code général de la fonction publique dispose que l'organe délibérant, en l'espèce le Conseil Municipal, est compétent pour créer les emplois, qui font l'objet d'un état récapitulatif constamment mis à jour.

Cette délibération constitue un cadre général de recrutement :

- elle indique les emplois pouvant être occupés par un fonctionnaire ou à défaut par un contractuel,
- elle décrit les emplois en indiquant l'intitulé du poste et la durée hebdomadaire du travail,
- elle fixe un niveau de recrutement qui permet de pourvoir l'emploi. La délibération doit aussi prévoir, au regard des fonctions exercées et du statut de la Fonction Publique Territoriale, le(s) cadre(s) d'emplois de référence et la fourchette des grades des agents ayant vocation à occuper cet emploi.

L'organe exécutif, quant à lui, procède au recrutement sur les emplois ainsi créés par le Conseil Municipal.

Ainsi, il est proposé de modifier douze emplois permanents précédemment créés par délibération ; la modification concerne le niveau de recrutement ou la quotité de temps de travail (cf. annexes).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de la Ville d'Ajaccio.

## **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**De modifier les emplois tels que présentés en annexe.**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Annie Sichi, adjointe déléguée  
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

Vu l'article L 313-1 du code général de la fonction publique ;

Considérant que l'article L 313-1 du code général de la fonction publique dispose que l'organe délibérant, en l'espèce le Conseil Municipal, est compétent pour créer les emplois, qui font l'objet d'un état récapitulatif constamment mis à jour.

Cette délibération constitue un cadre général de recrutement :

- elle indique les emplois pouvant être occupés par un fonctionnaire ou à défaut par un contractuel,
- elle décrit les emplois en indiquant l'intitulé du poste et la durée hebdomadaire du travail,
- elle fixe un niveau de recrutement qui permet de pourvoir l'emploi. La délibération doit aussi prévoir, au regard des fonctions exercées et du statut de la Fonction Publique Territoriale, le(s) cadre(s) d'emplois de référence et la fourchette des grades des agents ayant vocation à occuper cet emploi.

L'organe exécutif, quant à lui, procède au recrutement sur les emplois ainsi créés par le Conseil Municipal.

Ainsi, il est proposé de modifier douze emplois permanents précédemment créés par délibération ; la modification concerne le niveau de recrutement ou la quotité de temps de travail (cf. annexes).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de la Ville d'Ajaccio.

## **MODIFIE**

**Les emplois tels que présentés en annexe.**

### **VOTE**

**Par 39 voix pour, 6 abstentions.**

**Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.**

### **2022/112 - Programmation Estivale 2022**

Rapporteur : Monsieur Christophe Mondoloni, adjoint délégué

Le calendrier de la saison 2022 s'organise selon des modalités différentes, autour d'une programmation émanant essentiellement de la Ville d'Ajaccio et de propositions associatives et privées. En effet la ville d'Ajaccio est cette année directement opérateur dans la mise en place de cette saison et elle ouvre ses espaces (place d'Austerlitz surtout) à des organisateurs privés, dans le cadre d'un partenariat renforcé.

La ville d'Ajaccio, en soutenant financièrement certains projets, en mettant à disposition le matériel technique et les agents de la Direction de la Logistique, en louant ses espaces pour des sommes spécifiques, permet qu'une saison estivale de qualité soit réalisée.

L'ensemble des modalités d'organisation de ces manifestations est formalisé par des conventions fixant les apports et les obligations de chacun des organisateurs, à partir d'un cahier des charges

et d'un état des lieux précis. Par ailleurs, il convient de rappeler que les conditions de la mise à disposition d'un espace public avec matériel et personnel communal ont été précisées par les délibérations N°2017/144 du conseil municipal du lundi 29 mai 2017 et n° 2018/45 du conseil municipal du lundi 27 mars 2018 relatives à la tarification des espaces publics. Ces délibérations prévoient le versement d'une redevance ; les organisateurs occupant le domaine public devront verser à la commune la somme fixée par les délibérations. Toutefois, comme cela est prévu dans les délibérations, dans le cadre d'un partenariat entre la ville et l'organisateur, des modifications tarifaires peuvent être opérées pour tenir compte de l'intérêt général et promouvoir la cité en période estivale.

Le calendrier est arrêté comme suit (sous réserve de modifications et sous réserve des conditions sanitaires) :

## **Programme d'activités**

### **Place de Gaulle :**

- 15 août : 22h Feu d'artifice tiré de la plage Saint-François en fonction des mesures sanitaires et de la réglementation applicable à ce type de rassemblement et concert « Voce Ventu »
- 10 septembre : fête du sport et des associations

### **Place Miot :**

- Du 15 au 19 Juin : Beach hand Ball
- du 26 au 31 juillet : 13<sup>e</sup> édition du Grand Prix de pétanque de la Ville Impériale – Mémorial Napoléon Bonaparte

### **Place Foch :**

- Du 20 mai au 20 Juin : exposition Photoclimat Méditerranée, Photoclimat Méditerranée en partenariat avec le Fonds HLD pour la Méditerranée, le CESTMed, la Fondation Tara Océan et Surfrider Foundation Europe
- 14 juillet : Fête Nationale – 22h30 Feu d'artifice tiré du port de commerce en fonction des mesures sanitaires et de la réglementation applicable à ce type de rassemblement
- Du 5 au 6 Août : journée du Polar Corse, par l'association Corsicapolar,

### **Office Intercommunale de tourisme :**

- Exposition en partenariat avec le Collectif Diversita faci Richezza– salle Jean Schiavo OIT
  - Expo de printemps du 14 au 29 Mai
  - Expo d'été d 15 au 31 Juillet
- Tous les lundis et mardis du 4 juillet au 30 Août : programme musical « de si de la » : place Abbatucci, kiosque du Diamant, place Campinchi, Trottet
- 19 juillet et 9 août à 19h30 place Foch : soirée découverte des vins de l'AOP Ajaccio
- Tous les mercredis du 1<sup>er</sup> juin au 28 Septembre à 19h Polyphonies Eglise Saint-Roch
- Soirées Napoléoniennes :
  - 12 août à la Parata : cinéma de plein air
  - 13 Août Place d'Austerlitz : Napoléon et la Garde Impériale
  - 14 Août place du Diamant « les princes de l'aigle » pièce de théâtre
  - 15 août salle Jean Schiavo OIT, animation Danses Impériales
- 13,14 et 15 août conférences sur Napoléon – salle Jean Schiavo OIT
  - Du 14 au 17 septembre Festival Chants et Musiques Sacrés « Notte Sacre »
- 14 et 15 septembre : cathédrale
- 16 et 17 septembre Place d'Austerlitz

- mini représentations à St Erasme et St Jean Baptiste, Trottet, place Abbatucci, place Campinchi
  - Corsica Paddle trophy du 14 au 16 Octobre
  - Lume du 20 au 22 Octobre : 2<sup>e</sup> édition spectacle immersif son et lumières projetées sur les façades de monuments ou lieux emblématiques de la Ville avec pour thème « la Méditerranée et son influence sur l'histoire culturelle et sociétale du Pays d'Ajaccio »
  - U Tragulinu du 21 Octobre au 6 Novembre : valorisation des produits agricoles et artisanaux dans un parcours touristique

**Ville :** organisation direction de la culture et du patrimoine.

- Le 18 juillet sur Place d'Austerlitz : Festival de musique Xenakis
- Du 4 au 8 juillet : représentations des ateliers de théâtre dans les quartiers avec la compagnie Thé à 3, lieux : cour de l'école primaire Sampiero, place des jardins familiaux des Cannes, école Simone Veil, école de Mezzavia,
- Le 2 Août : cour du Musée Fesch concert de musique classique avec l'association « Sorru in musica »

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'APPROUVER** cette proposition de programmation pour la saison « **Estivales 2022** ».

**D'AUTORISER** le Maire à :

- Signer les marchés
- Signer tous documents et conventions nécessaires avec les partenaires institutionnels et toutes structures concernées, pour la mise en place et le fonctionnement des animations de l'été 2022
- Solliciter les participations financières des différentes instances publiques et tous organismes susceptibles d'apporter leur contribution,
- Solliciter les partenaires institutionnels et privés pour commercialiser des espaces publicitaires et/ou sponsoriser des événements
- Encaisser les produits du sponsoring comme produits exceptionnels au chapitre 77,
- prendre en charge pour les prestataires des animations et événements les frais de restauration, hébergement et de transport

Étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville aux chapitres 011 et 012

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oùï l'exposé de Christophe Mondoloni, adjoint délégué  
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

#### **APPROUVE**

Cette proposition de programmation pour la saison « **Estivales 2022** ».

#### **AUTORISE** le Maire

à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de cette proposition.

Étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville aux chapitres 011 et 012

#### **VOTE**

**À l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

**2022/113 - Aide à la relance de la construction durable 2022 - Autorisation donnée au Maire**

## **de signer le contrat avec l'État et la CAPA**

Rapporteur : Madame Nicole Ottavy, adjointe déléguée

Dans le cadre de France relance, le Gouvernement a mis en place une aide à la relance de la construction durable afin de soutenir et relancer la production de logements neufs.

Pour l'exercice 2022, le Gouvernement fait évoluer le dispositif d'aide automatique, mis en place en 2021, vers un dispositif de contractualisation recentré sur les territoires tendus. L'objectif est de soutenir davantage les territoires où les besoins sont accrus et où la dynamique de relance est à renforcer en ciblant des projets de construction économes en foncier.

Le contrat de relance du logement est signé entre l'État, l'Intercommunalité et les communes volontaires situées dans les zones de tension du marché immobilier local. Sont éligibles les communes des zones A, A bis et B1.

### Objectifs

Le contrat fixe, pour chaque signataire, les objectifs de production de logements en cohérence avec les objectifs inscrits au Programme Local de l'Habitat. Les objectifs de production par commune tiennent compte de l'ensemble des logements à produire (individuels ou collectifs) faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 31 août 2022.

Le montant prévisionnel de l'aide est établi au regard de l'objectif de production de logements sur la base des autorisations de construire délivrées entre septembre 2021 et août 2022 et portant sur des opérations d'au moins deux logements, présentant une densité minimale de 0,8 et d'un montant de 1500 € par logement. La densité est calculée comme la surface de plancher de logement divisée par la surface du terrain. Pour les logements provenant de la transformation de surfaces de bureau ou d'activités en surfaces d'habitation, l'aide est complétée par un bonus de 500 € par logement.

Les logements individuels issus de permis de construire créant moins de deux logements, et les opérations dont la densité est inférieure à 0,8 ne donnent pas droit à une aide, mais participent à l'atteinte de l'objectif.

Le montant définitif de l'aide, calculé et versé à échéance du contrat, est déterminé sur la base des autorisations d'urbanisme effectivement délivrées au cours de la période et plafonné au montant prévisionnel fixé.

L'aide n'est pas versée si l'objectif fixé n'est pas atteint. La collectivité doit rembourser l'aide en cas d'absence de mise en chantier des logements prévus par les autorisations d'urbanisme concernées durant leur durée de validité.

Pour la ville d'Ajaccio, considérant qu'à défaut de PLH en vigueur et d'objectifs consensuels fixés dans le nouveau projet de PLH, les besoins en logement sont estimés en tenant compte d'un taux de renouvellement de 1% du parc de résidences principales existant.

Les objectifs prévisionnels sont donc définis comme suit :

Objectif de production de logements	Dont objectif de logements ouvrant droit à une aide	Montant d'aide prévisionnel
300	185	309 500 € (= 185 x 1500 € + 64 x 500 €)

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE VALIDER** le principe de conventionner avec l'État et la CAPA pour faire bénéficier la ville d'Ajaccio des aides à la construction de logements ciblés dans des projets économes en foncier

**D'APPROUVER** le projet de contrat de relance du logement annexé à la présente

**D'AUTORISER** le Maire à signer ledit contrat et tous actes et documents relatifs à cette affaire

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Ouï l'exposé de Nicole Ottavy, adjointe déléguée**  
**et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le plan d'aide à la relance de la construction durable porté par l'Etat ;  
Vu le projet de contrat de relance du logement annexé à la présente ;

Considérant qu'Ajaccio, située en secteur tendu du point de vue du logement, est éligible au dispositif ;

Considérant qu'il convient, pour bénéficier des aides correspondantes, il convient de signer avec l'Etat et la CAPA un contrat de relance du logement ;

**VALIDE**

Le principe de conventionner avec l'Etat et la CAPA pour faire bénéficier la ville d'Ajaccio des aides à la construction de logements ciblés dans des projets économes en foncier

**APPROUVE**

Le projet de contrat de relance du logement annexé à la présente

**AUTORISE**

Le Maire à signer ledit contrat et tous actes et documents relatifs à cette affaire

**VOTE**

**Par 41 voix pour, 4 abstentions.**

**Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.**

*L'ordre du jour étant épuisé M. le Maire, lève la séance à 21H35*

**Secrétaire de séance**



**LE MAIRE**

**Stéphane SBRAGGIA**



